



LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Rapport annuel 2021

Table des matières

1	Administrateurs et dirigeants	28	Rapport des auditeurs indépendants
2	Rapport à la ministre	32	États financiers consolidés de La Corporation de développement des investissements du Canada au 31 décembre 2021
6	Conformité à la <i>Loi sur l'évaluation d'impact</i>		
7	Rapport sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance		États financiers consolidés de la Corporation Trans Mountain au 31 décembre 2021 Consulter le www.transmountain.com
12	Rapport de gestion		
26	Responsabilité de la direction pour les états financiers		États financiers de la Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada au 31 décembre 2021 Consulter le www.ceefc-cfuec.ca

Adresse de la Corporation



Canada Development Investment Corporation La Corporation de développement des investissements du Canada

1240, rue Bay, Bureau 302
Toronto (Ontario) M5R 2A7
Téléphone : 416 966-2221
Télécopieur : 416 966-5485
Site Web : www.cdev.gc.ca

Administrateurs et dirigeants au 28 mars 2022

MINISTRE RESPONSABLE DE LA CDEV

L'honorable Chrystia Freeland
Vice-première ministre et ministre des Finances

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Steve Swaffield, BA, MA, MBA, CEng. ^{1), 2)}

Président du conseil de la CDEV
Président
CarbEx Consulting Inc.
Whistler (Colombie-Britannique)

Carole Malo, B. Comm., CFA ^{1), 2)}

Administratrice indépendante
Commission de l'énergie de l'Ontario,
hôpital Humber River et université York
Toronto (Ontario)

Jennifer Reynolds, IAS.A ^{1), 2)}

Chef de la direction
Women Corporate Directors Foundation
Toronto (Ontario)

Mary Ritchie, FCPA, FCA ^{1), 2)}

Chef de la direction
Richford Holdings Ltd.
Edmonton (Alberta)

Sandra Rosch, MBA, IAS.A

Vice-présidente exécutive et administratrice
Labrador Iron Ore Royalty Corporation
Toronto (Ontario)

Robert Wener, MBA, FCPA, FCA ^{1), 2)}

Président
Wener Advisory Group Ltd.
Ottawa (Ontario)

DIRIGEANTS (*)

Elizabeth Wademan, CFA, IAS.A

Présidente et chef de la direction

Andrew Stafl, CPA, CA

Chef des finances

Zoltan Ambrus, MBA, LL.B., CFA, IAS. A

Vice-président
Président et chef de la direction, CFUEC

Noreen Flaherty, BA, LL.B.

Conseillère juridique et secrétaire générale

Al Hamdani, MBA, CFA

Vice-président

COMITÉS DU CONSEIL

¹⁾ Comité d'audit

²⁾ Comité de gouvernance et des ressources humaines

* La présidente et chef de la direction a été nommée par décret pour un mandat de cinq ans à compter du 28 mars 2022.

L'HONORABLE CHRYSTIA FREELAND

VICE-PREMIÈRE MINISTRE ET MINISTRE DES FINANCES

Madame la Ministre,

L'année 2021 a été une année éprouvante pour La Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDEV ») et ses filiales. La pandémie de COVID-19 s'est poursuivie, ce qui ne nous a pas empêchés de gérer et de mettre en valeur nos actifs au fil de l'évolution de la situation.

Les plus grands défis ont dû être relevés par la Corporation Trans Mountain (« CTM ») et son projet d'agrandissement. Les travaux de construction ont ralenti au début de l'exercice, les entrepreneurs ayant redémarré leurs activités à un rythme modéré après une interruption pour raison de sécurité que la société avait amorcée à la fin de 2020. CTM n'a atteint son plein rythme qu'en milieu d'exercice et a ensuite été aux prises avec des températures extrêmes et des incendies. Après s'être remise des incendies, sa progression s'est accélérée pendant l'automne. La construction dans la région montagneuse et les basses terres continentales de la Colombie-Britannique a ensuite été considérablement réduite à la suite des pires inondations jamais vues depuis plus d'un siècle qui ont causé l'arrêt des travaux de construction sur plusieurs tronçons du projet. Les équipes et les entrepreneurs de CTM ont tout mis en œuvre afin d'aider les collectivités locales après ces deux catastrophes environnementales, et nous sommes très fiers des efforts fournis. En raison des défis susmentionnés et d'autres répercussions, y compris les améliorations de projet et les contraintes de calendrier, les coûts prévus du projet ont augmenté par rapport aux estimations précédentes. Malgré ces augmentations de coûts, nous soutenons toujours fortement l'achèvement du projet et nous prévoyons que l'investissement demeurera viable sur le plan commercial.

La CDEV a continué de collaborer avec le conseil et la direction de CTM afin de préserver l'excellence en matière d'exploitation du réseau pipeline Trans Mountain et assurer la mise en œuvre du projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain (le « PARTM »). J'ai assisté à toutes les réunions du conseil de CTM afin de prendre part aux questions de gouvernance importantes. En 2021, CTM a généré un bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement de 185 millions de dollars (181 millions de dollars selon son référentiel comptable, soit les PCGR des États-Unis). Depuis l'acquisition, le PARTM a dépensé 9,3 milliards de dollars, somme qui a été financée à même les emprunts du Compte du Canada, par l'intermédiaire de Financière TMP. Au cours des prochaines semaines, nous collaborerons avec CTM afin d'obtenir des sources de financement externes pour financer la poursuite de la construction du projet d'agrandissement jusqu'à son achèvement.

En 2021, les activités de construction du projet d'expansion ont été importantes sur tous les tronçons, ce qui fait que la construction du pipeline était achevée à 22 % en 2021, pour un pourcentage cumulatif de 44 % à la clôture de l'exercice. Au terminal maritime, la bande côtière a été modifiée, la construction du tunnel qui traverse la montagne de Burnaby avance bien et on peut apercevoir de nouveaux réservoirs qui prennent forme au terminal de Burnaby, y compris les remblais de sécurité. Les tronçons du pipeline à l'ouest d'Edmonton sont presque terminés. Le travail ardu à accomplir en 2022 se fera sur des terrains montagneux plus accidentés et comprendra des techniques de franchissement sans tranchée moins perturbatrices. L'équipe de direction de CTM, en collaboration avec les entrepreneurs, s'emploie vigoureusement à identifier les efficacités de construction et planifie terminer la construction avant la fin de 2023.

Notre filiale de prêt, la Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada (la « CFUEC »), a été très occupée en 2021, puisqu'elle a financé des prêts d'une valeur de 2,6 milliards de dollars à l'intention de cinq nouveaux emprunteurs. Deux emprunteurs ont déjà intégralement remboursé leur emprunt. Une facilité de prêt de 4 milliards de dollars consentie à Air Canada a été annulée par la société sans avoir été utilisée. Pour ces emprunteurs, le programme de Crédit d'urgence pour les grands employeurs a fourni des liquidités plus que nécessaires durant une période difficile sur le plan économique. Les sociétés ont trouvé d'autres sources de financement maintenant que les marchés des capitaux et les entreprises se sont redressés après avoir connu des creux au cours de la pandémie de COVID-19. La CFUEC a également mis en place un programme de facilité de financement des compagnies aériennes pour permettre aux transporteurs aériens canadiens de rembourser leurs clients pour les vols annulés en raison de la pandémie de COVID-19 en 2020. La CFUEC fournit encore du financement aux emprunteurs qui cherchent à se remettre des difficultés éprouvées dans le secteur du transport aérien et d'autres secteurs.

La Société de gestion Canada Hibernia (la « SGCH ») a dégagé un bénéfice net de 64 millions de dollars, le champ Hibernia ayant produit 99 000 barils de pétrole par jour en 2021. Ce chiffre était en baisse par rapport aux 118 000 barils de 2020, car la plateforme ne procède actuellement pas au forage de nouveaux puits et la production à partir des puits existants a diminué. Les produits nets tirés du pétrole brut ont augmenté de 32 % grâce à la remontée des prix du pétrole à l'échelle mondiale au cours du deuxième semestre de 2021. L'exploitant du projet n'a pas été touché par la pandémie de COVID-19 et a amélioré les protocoles de sécurité en vigueur.

La CDEV continue de recevoir et de gérer les paiements au titre de la participation au bénéfice net (la « PBN ») versés par les propriétaires d'Hibernia. Nous avons reçu 221 millions de dollars en 2021. Pour l'exercice, nous avons versé un dividende de 208 millions de dollars lié aux paiements reçus au titre de la PBN au cours de l'exercice. Nous constatons que les paiements au titre de la PBN fluctuent encore considérablement en fonction des prix du pétrole à l'échelle mondiale et qu'ils ont augmenté tout au long de l'année en raison de la hausse de ces prix.

En 2021, la CDEV a versé des dividendes totalisant 302 millions de dollars au gouvernement. Financière TMP, notre filiale, a emprunté 5,2 milliards de dollars de plus au cours de l'exercice par l'intermédiaire du Compte du Canada géré par EDC, pour financer le PARTM.

Le 28 mars 2022, après une nomination par décret, Elizabeth Wademan s'est jointe à la CDEV en tant que nouvelle présidente et chef de la direction.

Au nom du conseil d'administration,



Steve Swaffield

Président

La Corporation de développement des investissements du Canada

Le 28 mars 2022



NOTRE VISION : être la ressource principale du gouvernement du Canada en matière d'évaluation, de gestion et de dessaisissement à l'égard de ses actifs commerciaux.

NOTRE MISSION : agir dans l'intérêt supérieur du Canada, au nom de la ministre des Finances, pour mettre en œuvre d'excellentes appréciations et pratiques commerciales en matière d'évaluation, de gestion et de dessaisissement à l'égard des actifs du gouvernement.

- La CDEV a fourni à sa filiale, la Corporation Trans Mountain, le financement nécessaire pour qu'elle poursuive son projet d'agrandissement du pipeline. En 2021, CTM a consacré 5,0 milliards de dollars au développement du projet.
- La Corporation Trans Mountain a généré un bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement, établi selon les IFRS, de 185 millions de dollars en 2021.
- En 2021, la Société de gestion Canada Hibernia a généré un bénéfice net de 64 millions de dollars grâce aux produits nets tirés du pétrole brut de 151 millions de dollars provenant d'un volume de vente de 2,7 millions de barils.
- En 2021, la CDEV a reçu 240 millions de dollars au titre de la participation au bénéfice net.
- En 2021, la CDEV a versé des dividendes de 302 millions de dollars au gouvernement, dont 208 millions de dollars provenaient de la PBN.
- La Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada a administré le programme de Crédit d'urgence pour les grands employeurs du gouvernement du Canada et un nouveau programme de prêts pour remboursement de bons de voyage. En 2021, la CFUEC a financé de nouveaux prêts pour un montant de 2,6 milliards de dollars en trésorerie et reçu des remboursements de prêts en trésorerie d'un montant de 380 millions de dollars. La CFUEC a généré un excédent de 100 millions de dollars, compte non tenu des apports gouvernementaux.



Ci-dessus :

Construction du projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain au terminal maritime Westridge à Burnaby, en Colombie-Britannique

Page ci-contre, à gauche :

Remplacement de la grue à Hibernia

Page ci-contre, au centre :

Travailleurs sur le chantier du projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain au terminal maritime Westridge à Burnaby, en Colombie-Britannique

Page ci-contre, à droite :

Construction d'un réservoir au projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain au terminal maritime Westridge à Burnaby, en Colombie-Britannique

Conformité à la *Loi sur l'évaluation d'impact*

En vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact* de 2019, la CDEV est tenue de déterminer l'importance des effets environnementaux négatifs des projets qu'elle réalise sur le territoire domanial, ou dont elle autorise la réalisation. La CDEV s'engage à évaluer de tels projets, qui devraient faire l'objet d'une évaluation, et, par conséquent, à faire rapport au titre des activités qu'elle a exercées. Toutefois, la CDEV a déterminé qu'aucune des activités qu'elle a exercées en 2021 n'a conduit à une telle évaluation ou à une telle obligation de faire rapport conformément à la *Loi sur l'évaluation d'impact* de 2019.

Rapport sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

PRATIQUES LIÉES AUX CRITÈRES ESG DE LA CDEV

La société et les gouvernements du monde entier ont de plus en plus d'attentes à l'égard de la performance et des pratiques liées aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») des entreprises. Conformément à la mission de La Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDEV ») d'agir dans l'intérêt supérieur du Canada en mettant en œuvre un excellent jugement d'affaires et des pratiques commerciales en matière d'évaluation, de gestion et de dessaisissement d'actifs, nous avons commencé à évaluer les pratiques liées aux critères ESG des sociétés dans lesquelles nous détenons une participation. De plus, la CDEV travaille actuellement à l'établissement d'un processus d'information sur les risques financiers liés aux changements climatiques selon les normes du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (le « GIFCC »).

Les pages qui suivent décrivent les pratiques liées aux critères ESG actuelles de nos deux filiales les plus actives, soit Corporation Trans Mountain (« CTM ») et la Société de gestion Canada Hibernia (la « SGCH »). La Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada (la « CFUEC ») n'a été créée que récemment et est en train d'élaborer ses critères de présentation d'information en matière d'environnement et de responsabilité sociale. La CDEV a toujours accordé une grande importance à la gouvernance, qui est assurée par le conseil de la CDEV et les conseils de ses filiales.

Surveillance par la CDEV de ses filiales

Steve Swaffield, président du conseil de la CDEV, a participé à toutes les réunions du conseil de CTM afin de prendre part aux questions de gouvernance importantes. Les administrateurs de la CDEV participent de façon importante aux conseils des autres filiales de la CDEV. La direction de la CDEV participe aussi à l'observation des directions de CTM et de la SGCH dans le cadre de réunions et de discussions. Les autres filiales comptent des employés de la CDEV au sein de leurs équipes de direction.

APPROCHE DE CTM EN MATIÈRE DE CRITÈRES ESG

En 2022, CTM publiera son deuxième rapport ESG dans lequel elle présentera la performance de la société en matière de critères ESG pour les trois dernières années et décrira plus en détail les pratiques ci-dessous.

Environnement

CTM s'est dotée d'un programme d'intégrité solide et proactif qui inclut des inspections à l'intérieur des canalisations, des fouilles d'intégrité et un centre de contrôle qui assure une surveillance continue du fonctionnement des pipelines. En cas d'incident, CTM dispose de plans d'intervention d'urgence et de son propre matériel pour les interventions d'urgence sur les pipelines, les stations de pompage et le terminal maritime Westridge. Bien que les émissions de gaz à effet de serre (« GES ») associées à l'exploitation d'un pipeline soient relativement faibles, CTM s'est engagée à élaborer et à publier un plan de réduction des GES d'ici la fin de 2022 afin de soutenir l'objectif du gouvernement du Canada d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

Dans le cadre de l'exécution du projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain (le « PARTM »), CTM a recours à un éventail de pratiques et de technologies environnementales de pointe. CTM a évalué, et cherche à réduire au minimum les répercussions de ses activités de construction sur les sols, l'eau et l'air, ainsi qu'à prendre en considération les connaissances traditionnelles et les ressources patrimoniales. La construction du PARTM produira des émissions. Dans le cadre de son processus d'obtention des approbations réglementaires, CTM s'est engagée à compenser les émissions liées à la construction (découlant de la consommation de carburant pendant la construction et des activités de défrichement du terrain). CTM prévoit élaborer et publier un plan de compensation du projet d'agrandissement d'ici la fin de 2023.

APPROCHE DE CTM EN MATIÈRE DE CRITÈRES ESG (SUITE)

Environnement (suite)

CTM adopte une approche progressive pour identifier et gérer les risques liés aux changements climatiques. Dans son rapport ESG 2021, CTM fournit des informations sur les quatre axes thématiques du cadre du GIFCC : la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques ainsi que les mesures et les objectifs. Au début de 2022, CTM a continué d'améliorer sa compréhension et ses informations à fournir, en ajoutant officiellement les risques liés aux changements climatiques à son système de gestion des risques d'entreprise et en effectuant une analyse qualitative des scénarios.

Dans le cadre de ce processus, CTM a commencé à évaluer les risques liés aux changements climatiques, soit les risques physiques et les risques de transition (c.-à-d. les risques liés à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone).

Risques physiques : Les risques physiques, comme les incendies, les tempêtes hivernales, les inondations et l'élévation du niveau de la mer sont évalués et gérés conformément au programme d'intégrité des actifs de CTM. En 2021, CTM a réagi efficacement à trois événements météorologiques extrêmes : des feux de forêt, un froid extrême et de graves inondations. Pendant les inondations, l'exploitation du pipeline a été arrêtée durant trois semaines avant de redémarrer de façon sécuritaire le 5 décembre 2021, sans incident important en matière de sécurité ou d'environnement.

Risques liés à la transition : CTM évalue une série de risques de transition liés à la réglementation et au marché. Ces risques comprennent notamment les variations de la demande de pétrole, la faiblesse persistante des prix du pétrole, la réglementation sur le carbone, laquelle a une incidence sur les expéditeurs et sur l'accès aux raffineries. Pour les dix prochaines années, CTM a la capacité de s'adapter, car elle dispose notamment de plusieurs contrats d'achat ferme à long terme avec ses expéditeurs et d'une position stratégique unique en tant que seul réseau pipeline transportant du pétrole brut et des produits raffinés vers la côte ouest ayant accès à un terminal maritime.

Scénarios : Au début de 2022, CTM a tenu plusieurs ateliers pour discuter des incidences qualitatives de deux des scénarios élaborés par l'Agence internationale de l'énergie : Nouveaux engagements annoncés (*Announced Pledges Scenario, APS*) et Zéro émission nette à l'horizon 2050 (*Net Zero Emissions by 2050 Scenario, NZE*). CTM a axé ses discussions sur le scénario Zéro émission nette à l'horizon 2050, car il s'agit du plus ambitieux. CTM demeurera résiliente au cours des dix prochaines années, mais elle devra apporter des changements à ses activités après 2030 si la concrétisation de certaines hypothèses du scénario Zéro émission nette devenait de plus en plus probable.

Responsabilité sociale

CTM s'efforce de trouver des façons d'optimiser les opportunités pour les peuples autochtones. L'objectif de CTM est de s'assurer que les communautés autochtones seront dans une situation plus durable que lorsque nous avons entamé le dialogue avec elles, et de générer des retombées positives qui perdureront au-delà du projet d'agrandissement. Conformément à son mandat d'exercer ses activités de manière à respecter l'engagement du Canada à promouvoir la réconciliation avec les peuples autochtones, CTM mettra sur pied un conseil consultatif autochtone en 2022 et s'est par ailleurs engagée à élaborer et à publier un plan de réconciliation d'ici la fin de 2022.

Pour assurer la sécurité des activités d'exploitation et de construction, CTM suit des règles de sécurité strictes, a des attentes élevées envers ses entrepreneurs et travaille sans relâche à améliorer ses pratiques de sécurité. En 2021, CTM a complètement remanié son approche en matière de sécurité dans le cadre du projet d'agrandissement et s'est concentrée sur l'identification des dangers, la sensibilisation aux activités à risque élevé et la reconnaissance des comportements positifs en matière de sécurité.

Gouvernance

Le conseil d'administration de CTM compte 12 membres nommés par la CDEV, dont 11, notamment le président, sont considérés comme étant indépendants. Le conseil est chargé de la bonne gouvernance de la société et a la responsabilité globale de surveiller et de superviser les activités de gestion et les activités commerciales, tout en exerçant son jugement indépendant pour renforcer la gestion et la responsabilité. En 2021, CTM a examiné les leçons tirées de la cyberattaque de Colonial Pipeline et a offert des séances de sensibilisation à la cybersécurité à 537 personnes dans l'ensemble de la société.

L'APPROCHE DE LA SGCH EN MATIÈRE DE CRITÈRES ESG

Le champ pétrolifère Hibernia situé au large de Terre-Neuve-et-Labrador est une entreprise commune dans le cadre de laquelle la SGCH détient une participation minoritaire non exploitée de 8,5 % dans le champ principal Hibernia et de 5,7 % dans le prolongement sud du champ Hibernia. Les activités extracôtières d'Hibernia sont gérées par la Société d'exploitation et de développement d'Hibernia ltée (la « SEDH »). Des renseignements supplémentaires figurent à l'adresse www.hibernia.ca.

Environnement

Les principes de responsabilité environnementale et de gouvernance sont intégrés à l'échelle de l'organisation d'Hibernia et se reflètent dans les actions et initiatives de la SEDH. La SEDH applique des mesures afin de prévenir et de nettoyer les déversements de pétrole. La production, le stockage, le déchargement et les systèmes de transport ont été conçus de manière à réduire la probabilité d'un déversement, qu'il soit important ou limité, et un plan d'intervention en cas de déversement de pétrole a été incorporé aux procédures globales d'intervention d'urgence du projet.

La SGCH surveille la performance de la SEDH et élabore des stratégies de surveillance des émissions de GES qu'elle applique dans le cadre de ses projets d'immobilisations, du développement de technologies et de la poursuite des activités. La SEDH réduit le torchage du gaz naturel en réinjectant le gaz naturel produit dans le réservoir pour maintenir la pression du réservoir, une petite quantité de gaz naturel étant redirigée vers les principaux générateurs d'électricité de la plateforme afin de répondre aux besoins en énergie de la plateforme elle-même¹. La plateforme a aussi un programme de réduction des émissions fugitives, qui a réduit considérablement les émissions fugitives. La SEDH prépare également une prévision des émissions directes de la plateforme Hibernia, élabore ses plans de réduction des GES et aborde le coût provincial du carbone.

Le régime de tarification du carbone du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2019 et comporte deux principaux éléments :

- une taxe sur le carbone appliquée aux combustibles fossiles brûlés dans l'ensemble de l'économie, sauf si des exemptions sont prévues, au prix de 40 \$ par tonne d'équivalent CO₂ au 31 décembre 2021 ;
- un système fondé sur le rendement pour les industries extracôtières et côtières, qui établira des cibles de réduction des gaz à effet de serre pour les grandes installations industrielles et la production d'électricité à grande échelle.

L'incidence des régimes gouvernementaux de tarification du carbone est prise en compte dans les activités de planification commerciales et les hypothèses budgétaires d'Hibernia.

La plateforme Hibernia se trouve au bord d'une zone sujette aux tempêtes de vent dans l'Atlantique, où peuvent survenir des ouragans et se trouver des icebergs. La SEDH gère le risque lié à la saison des ouragans au moyen d'un service de suivi météorologique continu qui surveille les systèmes de tempête dans l'Atlantique Nord. Le risque que des icebergs flottants causent des dommages à la plateforme est atténué par la conception robuste de la plateforme et un système de surveillance et de gestion continues des icebergs.

La SGCH s'active à se rendre conforme aux principes et mesures de l'information financière présentés dans le cadre du GIFCC, en procédant, par exemple, à l'évaluation des risques physiques et des risques de transition et en assurant un suivi des émissions de GES de l'installation Hibernia (année de référence 2018).

Responsabilité sociale

La sécurité a fait et continue de faire partie intégrante de l'exercice des activités d'Hibernia. L'expérience acquise dans les autres champs pétrolifères extracôtières a été prise en compte dans la conception et le fonctionnement des installations de production d'Hibernia. La sécurité est au cœur de chacune des décisions prises par chaque membre du personnel qui travaille à Hibernia. Les accidents ne devraient pas se produire au travail, et des mesures sont prises pour les prévenir. L'objectif principal est que personne ne soit blessé. Chaque membre de l'équipe doit identifier les dangers et prendre les mesures appropriées pour s'assurer que toutes les sources de risques font l'objet d'une surveillance. Des vérifications et des inspections des sites de travail et des activités d'Hibernia sont régulièrement effectuées.²

Gouvernance

La direction de la SGCH participe à divers comités de la SEDH qui sont collectivement responsables de la surveillance de l'exploitation d'Hibernia. Elle prend notamment part à toutes les réunions du comité de direction de la SEDH et du comité de santé, sécurité, sûreté et environnement d'Hibernia.

¹ www.hibernia.ca

² www.hibernia.ca

PRATIQUES DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE DE LA CDEV

La CDEV (anciennement la « CDIC ») rend compte au Parlement, par l'intermédiaire de la ministre des Finances. En novembre 2007, le ministre a indiqué à la CDEV qu'elle « devrait dorénavant se concentrer sur la gestion continue de ses actifs actuels dans une perspective commerciale et prêter son concours au gouvernement dans la recherche de nouvelles orientations qui conviennent à ses capacités, tout en conservant la capacité de se dessaisir de ses actifs actuels et de tout autre placement de l'État, à la demande de la ministre des Finances ». Depuis 2007, la Corporation a mené à bien de nouveaux mandats, notamment l'acquisition et le dessaisissement d'actifs, en plus de conseiller le gouvernement relativement à d'autres participations.

Le conseil d'administration de la CDEV supervise et surveille la conduite des activités de la CDEV. Le conseil d'administration est actuellement composé du président du conseil Steve Swaffield et de cinq autres administrateurs. Les membres du conseil d'administration possèdent une expérience appréciable dans les secteurs public et privé, ainsi que des compétences et une expertise importantes, qu'ils mettent à profit dans l'exercice de leur fonction. Le président du conseil d'administration évalue l'efficacité du conseil d'administration et de ses comités conjointement avec tous les administrateurs. Actuellement, tous les membres du conseil d'administration sont indépendants de la direction de la CDEV. La présidente et chef de la direction de la CDEV, nommée par décret le 28 mars 2022, sera également membre du conseil de la CDEV. M^{me} Wademan siègera aussi à tous les conseils des filiales de la CDEV. Le taux de participation aux réunions du conseil est de près de 100 % et chaque administrateur consacre le temps nécessaire, hors des réunions du conseil d'administration, aux activités et à la gouvernance de la Corporation. La CDEV et toutes ses filiales possèdent chacune leur propre conseil d'administration qui se réunit régulièrement. Le conseil de la SGCH est formé d'administrateurs de la CDEV. Le conseil de CTM a été nommé par la CDEV et il est responsable de la supervision et de la gouvernance de CTM. Le conseil de CTM est présidé par William Downe et est formé du chef de la direction de CTM, du président du conseil de la CDEV, du sous-ministre du ministère des Finances et de huit autres administrateurs indépendants. Le conseil de la CFUEC a aussi été nommé par la CDEV et est responsable de la surveillance et de la gouvernance du programme de Crédit d'urgence pour les grands employeurs (le « CUGE » ou le « programme de CUGE ») et de l'équipe de direction de la CFUEC. Le conseil de la CFUEC est présidé par Sandra Rosch, administratrice de la CDEV, et réunit le chef de la direction de la CFUEC, des représentants de la CDEV et d'autres administrateurs indépendants externes.

Chaque année, le conseil d'administration passe en revue et approuve le plan d'entreprise de la Corporation et il suit de près sa mise en œuvre pendant la période visée, notamment en évaluant l'orientation stratégique à la lumière de l'évolution de la conjoncture, ainsi que les mandats confiés à la Corporation. Les risques sont recensés et gérés tout au long de l'exercice. Le conseil tient une retraite annuelle de réflexion au cours de laquelle les administrateurs examinent, entre autres, les objectifs de la Corporation d'un point de vue stratégique.

Pour l'aider à assurer la responsabilité de gérance qui lui incombe à l'égard de la CDEV, le conseil d'administration a formé les deux comités suivants : le comité de gouvernance et des ressources humaines et le comité d'audit. Le comité de gouvernance et des ressources humaines se penche sur les questions liées à la gouvernance de la Corporation y compris la nomination de nouveaux administrateurs et du chef de la direction, le cas échéant. Il passe en revue les pratiques de la CDEV en matière de gouvernance dans le but d'y apporter des améliorations continues et de répondre à de nouveaux besoins. De plus, il prête son concours à l'établissement de la composition et de la structure souhaitées du conseil d'administration et de ses comités ainsi que des conseils d'administration des filiales de la CDEV. Le comité appuie aussi le conseil d'administration pour les questions touchant les ressources humaines et les stratégies, politiques et pratiques de rémunération, y compris l'examen de la rémunération des cadres. Le comité d'audit suit de près l'intégrité des états financiers consolidés de la Corporation, assure le maintien de contrôles et de procédures comptables adéquats au sein de la Corporation et communique directement avec les auditeurs de la Corporation. Les plans de travail sont mis à jour annuellement pour chaque conseil et comité.

Le conseil d'administration entretient des relations de travail efficaces avec la direction de la CDEV. La répartition des responsabilités entre le conseil d'administration et la direction est examinée régulièrement. La direction de la CDEV a été assurée de façon provisoire par le président du conseil d'administration de la CDEV. Le conseil a terminé avec succès la recherche pour embaucher un président et chef de la direction nommé par décret, avec prise d'effet le 28 mars 2022. L'adoption d'une charte du conseil d'administration précise les rôles et responsabilités des membres, principalement pour ce qui est de la gérance du conseil d'administration. Le conseil examine et approuve les politiques de la société.

Pour assurer une communication efficace avec le gouvernement et le public, la Corporation s'appuie sur le plan d'entreprise, le résumé du plan d'entreprise et le rapport annuel qui sont approuvés par le conseil d'administration, ainsi que sur son site Web et une assemblée annuelle regroupant ses parties prenantes du public. Des réunions sont également tenues, au besoin, avec la ministre des Finances et d'autres représentants du gouvernement du Canada.

La rémunération versée aux administrateurs est établie par décret. Les membres du conseil d'administration reçoivent des honoraires annuels versés sous forme d'acompte pour leurs services, en plus d'une indemnité quotidienne pour leur temps de déplacement, la préparation et leur participation aux réunions et leurs autres responsabilités, le cas échéant. Les administrateurs ont également droit au remboursement de dépenses raisonnables qu'ils ont engagées. La CDEV continuera de surveiller attentivement l'évolution des lignes directrices données par le gouvernement en matière de gouvernance et les pratiques exemplaires en vigueur au sein du secteur public et, conséquemment, modifiera au besoin ses pratiques de gouvernance. À cette fin, la CDEV a mis en œuvre une directive relative aux frais de déplacement en 2015, et le conseil a approuvé une politique de vaccination obligatoire en octobre 2021 exigeant que tous les employés, entrepreneurs et administrateurs soient complètement vaccinés.

Les communications publiques de La Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDEV »), y compris le présent rapport annuel, peuvent comprendre des énoncés prospectifs qui renferment les attentes de la direction à l'égard des objectifs, des stratégies, des perspectives, des plans, des prévisions, des estimations et des intentions de la CDEV.

En raison de leur nature, les énoncés prospectifs reposent sur divers facteurs et hypothèses et comportent des risques et incertitudes, tant de nature générale que spécifique. Ainsi, les prédictions, prévisions, projections et autres éléments des énoncés prospectifs pourraient ne pas se réaliser. Les résultats réels pourraient différer sensiblement des attentes actuelles de la CDEV en raison d'un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'autres facteurs. La direction attire l'attention sur l'analyse de la continuité d'exploitation présentée ci-dessous dans la rubrique sur les états financiers et dans la note 2 des états financiers consolidés de 2021.

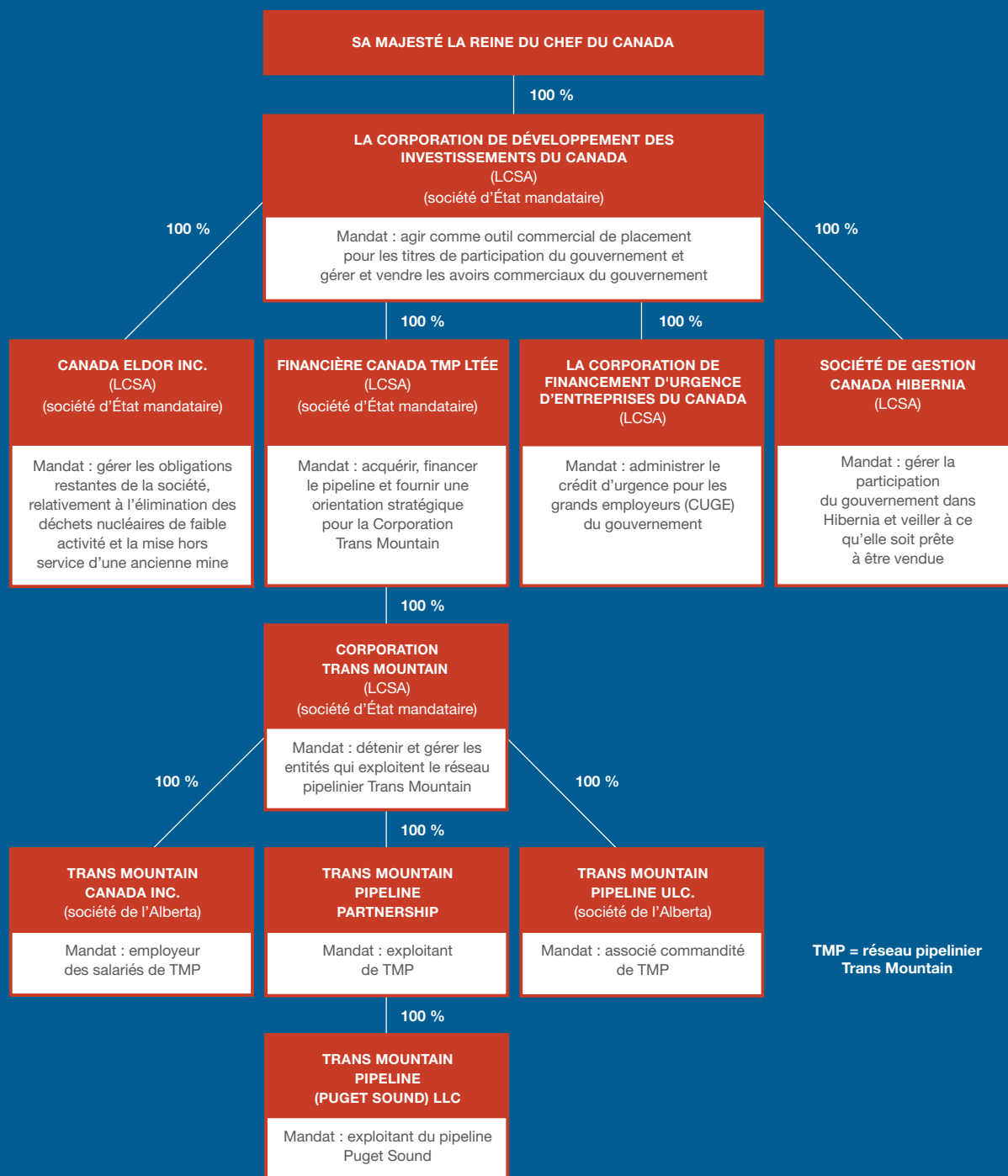
VUE D'ENSEMBLE DE LA CDEV

La CDEV est une société de la Couronne fédérale qui a été constituée en 1982 afin de fournir un organe commercial aux placements en titres de capitaux propres du gouvernement et de gérer le portefeuille commercial du gouvernement. La CDEV a pour principal objectif d'exercer ses activités dans l'intérêt du Canada, dans une perspective commerciale. Outre certaines activités qui lui sont propres, la Corporation a la responsabilité de quatre filiales entièrement détenues consolidées, soit la Société de gestion Canada Hibernia (la « SGCH »), Canada Eldor Inc. (« CEI »), Financière Canada TMP Ltée (« Financière TMP ») et sa filiale, la Corporation Trans Mountain (« CTM »). La SGCH détient et gère les participations du gouvernement fédéral dans le projet de développement Hibernia (le « projet Hibernia »). CEI n'exerce aucune activité, mais elle est responsable de la prise en charge des obligations découlant principalement d'un accord d'achat et de vente conclu avec Cameco Inc. en 1988. Financière TMP a pour principale responsabilité de fournir du financement à CTM. CTM a pour mandat d'exploiter le pipeline Trans Mountain existant et de mener à terme le projet d'agrandissement du réseau Trans Mountain (le « PARTM ») dans les délais prévus et de façon commercialement viable. Depuis septembre 2019, la CDEV reçoit de la part des propriétaires du projet Hibernia des versements au titre de la participation au bénéfice net (la « PBN ») après avoir conclu un protocole d'entente avec Ressources naturelles du Canada.

Le 11 mai 2020, la CDEV a constitué une nouvelle filiale, la Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada (la « CFUEC »), pour la mise en œuvre d'un nouveau programme du gouvernement, le Crédit d'urgence pour les grands employeurs (le « CUGE »), conçu pour fournir un financement intermédiaire aux plus grands employeurs du Canada. Les résultats financiers de la CFUEC n'ont pas été inclus dans les résultats consolidés de la CDEV, comme il est expliqué à la note 4 c) des états financiers consolidés. Pour obtenir le rapport annuel de la CFUEC pour la période close le 31 décembre 2021, consulter l'information à l'adresse www.ceefc-cfuec.ca.

Depuis la création de la CDEV en 1982, nous avons assuré efficacement la gestion et le dessaisissement des placements de la Couronne dans des titres de participation. Les actifs vendus au nom de la Couronne par la CDEV jusqu'en 2017 comprenaient Canadair Limitée, De Havilland Aviation du Canada Limitée, Téléglobe Canada, Fishery Products International Limited, Corporation de développement du Canada, Nordion International Inc., Télésat Canada, des actions de la Corporation Cameco, des participations dans Chrysler et des actions ordinaires et privilégiées de General Motors. En 2019, en qualité de mandataire du gouvernement, la CDEV a conclu la vente de Ridley Terminals Inc., une société d'État fédérale. Le total du produit en trésorerie de toutes ces activités de dessaisissement versé à la Couronne jusqu'en 2021 a atteint environ 8,5 milliards de dollars. De plus, la SGCH a versé 2,4 milliards de dollars en dividendes cumulatifs découlant des activités. La CDEV a reçu 338 millions de dollars au titre de la PBN depuis septembre 2019, compte non tenu des montants reçus de la SGCH.

L'équipe de gestion de la CDEV, à Toronto, est dirigée par intérim par le président du Conseil d'administration (le « Conseil »); toutefois, un nouveau président et chef de la direction nommé par décret a été désigné pour une période de cinq ans commençant le 28 mars 2022. La direction travaille en étroite collaboration avec des conseillers externes, des spécialistes de la passation des marchés et le Conseil d'administration en vue d'assurer la bonne marche de la CDEV et de ses filiales. Les membres de l'équipe de gestion de la SGCH, à Calgary, possèdent une expérience de l'industrie pétrolière. Cette équipe fournit une expertise dans les secteurs des opérations techniques, de la commercialisation, du transport et des finances. CTM est dotée d'une structure corporative et compte plus de 400 employés encadrés par une équipe de direction expérimentée. La CFUEC est dirigée par un président et chef de la direction. Les employés de la CDEV offrent des services de gestion à la CFUEC dans le cadre d'un accord de services, ainsi que des services de conseillers juridiques et financiers externes.



RENDEMENT DE LA CORPORATION

Principaux objectifs du plan d'entreprise de 2021 :

- Surveiller, superviser et soutenir, sur le plan stratégique, les activités de CTM et la progression de son projet d'agrandissement.
- Par l'intermédiaire de Financière TMP, fournir du financement à CTM pour l'aider dans l'exécution de son projet d'agrandissement.
- Gérer notre participation dans le champ pétrolifère Hibernia par l'entremise de notre filiale SGCH et nous assurer que cet actif est disponible à la vente au moment opportun.
- Continuer de superviser la gestion des obligations de CEI.
- Continuer de gérer les responsabilités liées à l'attribution de la PBN à la CDEV, y compris les fonctions d'audit et la réception de tout produit tiré de la PBN des propriétaires d'Hibernia.
- Continuer de gérer les autres enjeux qui pourraient survenir et demeurer prêts à assurer la gestion, dans une perspective commerciale, des autres intérêts au sein du portefeuille du Canada qui pourraient nous être confiés aux fins de des-saisissement.
- Continuer de gérer le programme de CUGE par l'intermédiaire de la CFUEC.
- Rester en mesure d'assumer efficacement toutes les tâches qui nous sont assignées.

RENDEMENT

Conjointement avec nos filiales, nous poursuivons la gestion de nos placements et de nos obligations, comme il est décrit ci-après :

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

En 2021, la CDEV a continué de gérer le programme de CUGE par l'intermédiaire de sa filiale CFUEC.

En 2021, la CDEV a poursuivi son mandat pour CTM, qui consiste notamment en ce qui suit : poursuivre le projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain pour protéger les investissements du gouvernement, assurer le respect des lois et règles applicables, et agir conformément à l'engagement pris par le Canada de promouvoir la réconciliation avec les peuples autochtones. La CDEV a travaillé avec des experts externes pour évaluer le projet d'agrandissement et fournir l'assurance que les activités liées au projet protègent et bonifient les intérêts des Canadiens. Notre filiale aux fins du financement a modifié sa convention de crédit avec Exportation et développement Canada (« EDC ») pour veiller à la disponibilité continue des fonds pour le projet d'agrandissement du réseau de CTM.

À la clôture de la vente de Ridley Terminals Inc. en décembre 2019, la CDEV a versé à Transport Canada le montant restant de 50 millions de dollars détenu au nom du gouvernement au deuxième trimestre de 2021.

La CDEV, en tant qu'entité responsable de l'administration de la PBN et de la PABN, a calculé les produits nets tirés de la PBN et de la PABN perçus pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Le calcul de ces montants est présenté dans le tableau suivant :

Total de la PBN/PABN perçues par la CDEV en 2021	240 203 916 \$
Déduire : montant des remboursements des trop-perçus auprès des propriétaires du projet	(48 137 612)
PBN/PABN de 2021, montant brut	192 066 304 \$
Déduire : charges administratives engagées	(480 682)
PBN/PABN de 2021, montant net	191 585 622 \$

La CDEV a versé des dividendes totalisant 302 millions de dollars en 2021. Ces dividendes étaient financés par les dividendes de 86 millions de dollars reçus de la SGCH et les paiements de 216 millions de dollars reçus au titre de la PBN, dont une tranche de 8 millions de dollars était liée à la PBN payée par la SGCH. La CDEV a maintenu des niveaux adéquats de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme pour rester prête à entreprendre des activités futures et à financer les éventualités potentielles.

CORPORATION TRANS MOUNTAIN

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, CTM a généré des produits de 446 millions de dollars et un bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (« BAIIA ») de 185 millions de dollars, comparativement à des produits de 440 millions de dollars et à un BAIIA ajusté de 201 millions de dollars pour l'exercice précédent. Fait à noter, selon les PCGR des États-Unis que CTM continue de suivre, les produits et le BAIIA se sont établis respectivement à 443 millions de dollars et à 181 millions de dollars, contre 428 millions de dollars et 188 millions de dollars pour l'exercice précédent. Pour obtenir des précisions à ce sujet, se reporter à la note 30 des états financiers consolidés.

Les dépenses d'investissement pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont augmenté de façon importante par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison de l'activité de construction relative au PARTM. CTM a dépensé environ 5,0 milliards de dollars pour le PARTM, compte non tenu des coûts de financement, en plus d'un montant de 4,3 milliards de dollars engagé jusqu'en décembre 2020 sous la propriété de la CDEV. Au 31 décembre 2021, le projet dans son ensemble, y compris les coûts initiaux liés à l'obtention des permis et des approbations réglementaires, à l'achat anticipé de matériaux, ainsi que les coûts de possession, est achevé à environ 55 %. La construction est complétée à environ 44 %, des dépenses d'investissement de 10,5 milliards de dollars ont été engagées et des coûts de possession de 1,2 milliard de dollars ont été inscrits à l'actif depuis le lancement du projet. CTM s'attend à connaître un pic de construction pour le PARTM en 2022, avec des milliers de personnes travaillant sur des centaines de sites en Alberta et en Colombie-Britannique.

Le rendement global du réseau de pipelines a été touché au quatrième trimestre de 2021 par les pluies abondantes et les conditions météorologiques extrêmes, qui ont entraîné des inondations généralisées en Colombie-Britannique et dans l'État de Washington. Par mesure de précaution, le pipeline a été fermé le 14 novembre 2021 et les activités ont repris en toute sécurité à une capacité réduite le 5 décembre. La canalisation principale a fonctionné à capacité réduite jusqu'au 14 janvier 2022, date à laquelle la capacité maximale a été rétablie. La grande majorité des coûts liés aux activités d'intervention en cas d'inondation de Trans Mountain devraient être recouvrables auprès des expéditeurs, des assurances ou de tiers. En février 2022, CTM a publié une estimation révisée des coûts du projet de 18,1 milliards de dollars et de 21,4 milliards de dollars, y compris les coûts de financement, l'achèvement des installations mécaniques étant prévu pour la fin de 2023.

Pour obtenir plus de précisions, veuillez consulter le rapport financier et le rapport de gestion CTM pour 2021 à l'adresse www.transmountain.com.

FINANCIÈRE CANADA TMP LTÉE

Financière Canada TMP Ltée est la société mère de CTM et de ses entités. Financière TMP fournit du financement à CTM pour financer ses dépenses d'investissement liées au projet d'agrandissement selon un ratio de 45 % de capitaux propres et de 55 % d'emprunts. Pour financer ces avances, Financière TMP emprunte au Compte du Canada géré par EDC, une société d'État fédérale. Certaines obligations financières de CTM sont remplies par Financière TMP pour CTM par l'intermédiaire d'une facilité de crédit inutilisée auprès du Compte du Canada. Le 1^{er} janvier 2020, la limite de la facilité de construction a été portée à 4 milliards de dollars conformément à la convention de crédit modifiée du 30 juillet 2019. Le 31 décembre 2021, la limite de la facilité de construction a été augmentée à 11,6 milliards de dollars. À la fin de l'exercice, l'encours aux termes de cette facilité s'élevait à 9,6 milliards de dollars. Des sources de financement supplémentaires seront nécessaires pour permettre à Financière TMP de continuer à financer le PARTM, et Financière TMP poursuit des discussions à ce sujet avec le ministère des Finances. En février 2022, CTM et la CDEV ont entrepris un processus visant à obtenir, auprès de sources externes, les fonds pour financer les coûts de construction en 2022 jusqu'à l'achèvement du projet. En 2021, les charges d'intérêts brutes sur le prêt s'élevaient à 542 millions de dollars, dont une tranche de 381 millions de dollars a été inscrite à l'actif et ajoutée au coût en capital du projet et sera amortie sur la durée de vie utile du pipeline.

SOCIÉTÉ DE GESTION CANADA HIBERNIA

Le bénéfice après impôt de la SGCH de 64 millions de dollars dégagé en 2021 était beaucoup plus élevé que celui de 21 millions de dollars inscrit en 2020.

Les produits nets tirés du pétrole brut (qui correspondent aux ventes de pétrole brut déduction faite des redevances et de la PBN) ont augmenté de 32 %, ou 37 millions de dollars, passant de 114 millions de dollars en 2020 à 151 millions de dollars en 2021. (Après consolidation, les produits nets tirés du pétrole brut se chiffraient à 166 millions de dollars en 2021 (121 millions de dollars en 2020) en raison de l'élimination des paiements versés à la CDEV au titre de la PBN.) L'augmentation de 80 millions de dollars, ou 51 %, des ventes de pétrole brut résulte d'une hausse de 66 % du prix du pétrole réalisé moyen, en partie compensée par une baisse de 9 % des volumes de ventes. En 2021, la production brute d'Hibernia s'est établie en moyenne à 99 000 barils par jour, ce qui est inférieur aux 118 000 barils par jour produits en 2020, en raison des baisses naturelles de production étant donné qu'aucun nouveau puits n'a été foré depuis juin 2020.

La SGCH vend son pétrole en fonction du cours de référence du pétrole brut Brent daté, en dollars américains. Le cours moyen du pétrole brut Brent daté a augmenté de 70 %, passant de 41,68 \$ US le baril en 2020 à 70,77 \$ US le baril en moyenne en 2021. En dollars canadiens, le prix réalisé moyen du pétrole a augmenté de 66 % en 2021, à 86,74 \$ le baril, comparativement à 52,39 \$ le baril en 2020, en raison d'un différentiel plus favorable par rapport au prix du Brent daté du fait principalement de l'accroissement de la demande, en partie contrebalancée par la robustesse du dollar canadien, qui a eu une incidence défavorable sur les prix réalisés au Canada.

En 2021, les dépenses d'investissement se sont chiffrées à 8 millions de dollars. Les activités de production ont été maintenues, toutefois aucun nouveau forage n'a été entrepris en 2021.

CANADA ELDOR INC.

Aucun changement important n'a été apporté à la gestion des passifs de CEI. CEI continue de payer pour les coûts liés au démantèlement d'un ancien site minier en Saskatchewan et pour les coûts d'un régime de retraite de certains anciens salariés. En 2021, le passif au titre de la remise en état des lieux a diminué de 0,7 million de dollars en raison du règlement d'obligations de 0,9 million de dollars, contrebalancé par une augmentation de l'estimation des provisions de 0,2 million de dollars.

Un plan a été mis en œuvre dans le but de permettre le transfert des biens miniers restants au Programme de contrôle institutionnel d'ici les trois prochaines années. CEI détient un montant totalisant 13 millions de dollars sous forme de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et de fonds dans un compte du Trésor qui lui permet d'acquitter ses passifs estimés totalisant 7 millions de dollars.

CORPORATION DE FINANCEMENT D'URGENCE D'ENTREPRISES DU CANADA

Depuis mars 2020, la direction de la CDEV a aidé à la mise en œuvre du programme de CUGE pour le compte du gouvernement par l'intermédiaire de la CFUEC, y compris en retenant les services de conseillers financiers et juridiques. Le 20 mai 2020, la CFUEC et la CDEV ont reçu une lettre de mandat et une liste de conditions du ministre des Finances détaillant l'objectif du CUGE, soit aider à protéger les emplois canadiens, aider les entreprises canadiennes à surmonter le ralentissement économique actuel et éviter les faillites d'entreprises autrement viables, dans la mesure du possible.

La CFUEC est financée au moyen d'actions privilégiées émises directement au gouvernement en plus de tout produit d'intérêts reçu. Le 18 juin 2020, la CFUEC a conclu une entente de financement avec Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Finances, afin de fournir un financement à la CFUEC par souscription d'actions privilégiées de la CFUEC pour l'administration et la mise en œuvre du programme. En 2020 et 2021, la CFUEC a reçu 3,1 milliards de dollars grâce à l'émission de 3,09 millions d'actions privilégiées de catégorie A dans le cadre de la convention de financement.

En 2021, la CFUEC a pris de nouveaux engagements de prêts de 7,1 milliards de dollars et a avancé 2,6 milliards de dollars au titre du produit de l'emprunt. Les engagements de prêts impayés au 31 décembre 2021 se chiffraient à 2,8 milliards de dollars, après annulations et remboursements. Comme il est indiqué à la note 4 c) des états financiers consolidés, la CFUEC n'a pas été consolidée dans les états financiers de la CDEV puisque cette dernière n'est pas réputée détenir le contrôle de la CFUEC selon les critères établis aux termes d'IFRS 10. Les principaux résultats financiers de la CFUEC sont présentés ci-dessous :

(En millions de dollars)	2020	2021	Total jusqu'au 31 décembre 2021
Engagements de prêt	320	7 108	7 428
Prêts financés	110	2 588	2 698
Placements en titres de capitaux propres ¹⁾	-	500	500
Remboursement du capital du prêt	-	380	380
Actions privilégiées émises	200	2 890	3 090

1) Dans le cadre de l'entente de financement avec Air Canada, la CFUEC a acheté des actions avec droit de vote de catégorie B d'Air Canada d'une valeur de 500 millions de dollars. Au cours de l'exercice, des facilités de prêt à Air Canada ont été négociées pour 4 milliards de dollars, mais ont été ensuite annulées en novembre sans avoir été utilisées.

La CFUEC prépare ses états financiers conformément aux normes comptables du secteur public. Les coûts engagés par la CDEV en lien avec la mise en œuvre du programme de CUGE ont été recouvrés auprès de la CFUEC. Pour obtenir des précisions sur les résultats financiers et les résultats d'exploitation de la CFUEC, se reporter au rapport annuel de la CFUEC, à l'adresse www.ceefc-cfuec.ca.

SOMMAIRE DES MESURES DE L'EXPLOITATION DE 2021

En millions de dollars (à moins d'indication contraire)	Prévisions pour 2021	Chiffres réels de 2021	Chiffres réels de 2020	Variation réelle d'un exercice à l'autre**	Explication des variations d'un exercice à l'autre ou par rapport au plan
Débit CTM (en milliers de b/j)	315	299	312	(4) %	Diminution du débit par suite de la fermeture du pipeline en novembre en raison des inondations.
BAIIA de CTM (IFRS)	216	185	201	(8) %	Augmentation des charges par rapport à 2020 attribuable à la hausse des coûts énergétiques et aux coûts additionnels liés à l'intervention en raison des inondations. La baisse de débit a été compensée par une hausse des tarifs, ce qui a entraîné une augmentation globale des produits.
Dépenses d'investissement du PARTM, compte non tenu des intérêts incorporés au coût de l'actif (IFRS)	5 158	5 034	3 022	67 %	Augmentation importante des activités de construction en 2021; coûts supplémentaires liés au report de certains coûts de 2020 et aux coûts engagés plus élevés que prévu.
Produits nets tirés du pétrole brut (déduction faite de tous les paiements par la SGCH au titre de la participation au bénéfice net)	130	151	114	32 %	Les produits réels générés en 2021 ont été touchés par la hausse de 66 % des prix du pétrole, compensée par la baisse de 9 % des volumes de ventes et par l'augmentation de 99 % des coûts liés aux redevances.
Volume des ventes de pétrole (en millions de barils)	3,10	2,71	2,96	(9) %	Volume de ventes en baisse du fait de la diminution de la production causée par la suspension des nouveaux forages.
Prix réalisé de vente du pétrole (en \$ US par baril)	45,00	69,44	39,30	77 %	Redressement des cours du pétrole mondiaux en 2021 en raison de facteurs de marché.
Dépenses d'investissement liées au pétrole	11	7,5	14	(47) %	Diminution attribuable à la suspension des activités de nouveau forage.
Honoraires et charges administratives (p. ex., CTM, CFUEC)*	9	13	9	44 %	Les coûts réels de 2021 ont augmenté en raison des activités d'analyse accrues de la part des consultants.

* Comprennent les honoraires, les salaires et les charges sociales ainsi que d'autres charges.

** Les pourcentages pourraient être différents puisque les chiffres ont été arrondis.

ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT COMMERCIAL EXTERNE

La gestion continue de nos actifs et de nos participations reposera sur la conjoncture du marché et le contexte économique en général, ainsi que sur des facteurs propres à l'entreprise ou au placement sous-jacent. Des changements importants ont été relevés depuis mars 2020, en raison de l'évolution de la conjoncture économique provoquée par la COVID-19, de la fluctuation des prix du pétrole à l'échelle mondiale et des impacts environnementaux, tels que les inondations, sur l'exploitation et la construction du réseau de pipelines Trans Mountain et du projet d'agrandissement connexe.

La conjoncture du marché et le contexte économique du secteur du pétrole et des produits pétroliers n'ont pas d'incidence marquée sur les activités de CTM puisque les produits tirés du transport proviennent de droits fixés par un organisme de réglementation et que l'on s'attend à ce que les volumes des expéditeurs soient assez constants et limités à court terme par la capacité pipelinière. Selon les prévisions, ces volumes ne devraient pas varier de façon importante en fonction des conditions économiques. Les charges d'exploitation de CTM ne connaissent pas de fortes variations liées à la conjoncture du marché ou au contexte économique. La majeure partie des coûts sont recouvrés au moyen des droits actuels et futurs. Le contexte commercial externe pour la construction du PARTM est imprévisible et présente un certain nombre de difficultés potentielles pouvant avoir une incidence importante sur le calendrier d'exécution et le coût du projet, notamment les restrictions liées à la COVID-19, l'obtention des permis et des approbations réglementaires en temps opportun, et les difficultés de terrain que le projet d'agrandissement doit surmonter. Le calendrier de mise en valeur et l'estimation des coûts plus détaillés élaborés par la direction de CTM répondent à certaines de ces répercussions et l'avancement des travaux de construction en 2021 amenuise les incertitudes liées à l'achèvement des activités de construction. Les emprunts portent intérêt à taux fixe et ne sont pas touchés par le contexte économique pouvant faire fluctuer les taux d'intérêt.

La SGCH tire sa trésorerie exclusivement des activités et des actifs de production du projet Hibernia, qui comprennent l'utilisation des installations et la production pétrolière d'Hibernia. Les flux de trésorerie fluctuent selon les volumes de production de pétrole, le cours du brut (y compris les primes ou escomptes sur le pétrole brut d'Hibernia), les cours de change du dollar américain par rapport au dollar canadien, les redevances et les coûts liés à la participation au bénéfice net, les charges d'exploitation et les frais de transport, les taux d'impôt et les niveaux de dépenses d'investissement. La SGCH est également partie à des contrats d'exploitation, des accords de redevances et à d'autres ententes, et tout changement apporté à la réglementation de l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers et d'autres organismes de réglementation a une incidence sur la SGCH.

La CDEV a reçu des montants provenant de la participation au bénéfice net dans Hibernia. Ils varieront de façon importante en fonction des prix du pétrole, des niveaux de production et des dépenses d'investissement liées au projet. CEI sera touchée par les changements continus apportés aux exigences réglementaires de la Commission canadienne de sûreté nucléaire et du gouvernement de la Saskatchewan et aux droits devant leur être acquittés.

Les fluctuations des conditions climatiques pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les résultats financiers futurs de la SGCH et de CTM. La Corporation continue de surveiller les événements mondiaux importants et leur incidence sur ses activités, notamment l'incidence économique de la crise sanitaire mondiale de COVID-19. Pour plus de détails sur les activités de la Corporation en matière d'environnement, de responsabilité sociale et de gouvernance, se reporter à la section pertinente du rapport annuel.

RISQUES ET ÉVENTUALITÉS

Étant donné la nature des activités de CTM, l'éclosion de COVID-19 ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les résultats financiers de CTM, toutefois, la pandémie de COVID-19 a augmenté certains risques liés au calendrier du PARTM. Par ailleurs, le développement du PARTM a soulevé plusieurs enjeux d'ordre juridique et réglementaire. Malgré l'incidence de la pandémie sur la demande de pétrole brut et sur les prix du pétrole brut, le pipeline Trans Mountain a fonctionné à capacité maximale tout au long de 2020 et jusqu'au quatrième trimestre de 2021, lorsque les inondations sans précédent de novembre 2021 en Colombie-Britannique ont entraîné la fermeture, durant 21 jours, du pipeline en exploitation et ont eu des répercussions sur la construction du projet d'agrandissement dans plusieurs régions.

Les fluctuations importantes des prix du pétrole brut à l'échelle mondiale en 2020 se sont stabilisées en 2021, ce qui a eu une incidence plus positive sur les résultats financiers de la SGCH pour le deuxième semestre de 2021.

Les risques inhérents à l'exploitation d'un oléoduc comprennent, notamment, les risques opérationnels propres au secteur comme les risques liés à la protection et à la sécurité des travailleurs et les autres risques liés à la sécurité, l'intégrité physique du pipeline et des installations, et la gestion environnementale. CTM a mis en œuvre un processus de gestion des risques opérationnels qui est conforme aux normes et aux exigences rigoureuses de la Régie de l'énergie du Canada. Les risques liés au développement du PARTM sont exposés dans les notes afférentes aux états financiers. Un projet aussi important comporte des risques inhérents qui pourraient avoir une incidence sur les rendements financiers et sur le calendrier des flux de trésorerie futurs.

Financière TMP a emprunté plus de 14 milliards de dollars, ce qui crée un risque financier pour la CDEV. Comme les prêts ont été consentis par le gouvernement, ce risque est considéré comme faible. Fait à noter, le risque de refinancement demeure présent, car TMP Finance a besoin d'un financement supplémentaire alors que le PARTM amorce une période de construction très occupée. La réalisation du PARTM nécessitera des dépenses d'investissement importantes et CTM devra s'assurer de la disponibilité continue du financement pour mener à bien le PARTM. La CDEV a entrepris la recherche du financement externe nécessaire et qu'elle s'attend à obtenir en temps opportun et à des conditions satisfaisantes pour CTM.

Comme tout projet pétrolier de mise en valeur, la participation de la SGCH dans le projet Hibernia est exposée à des risques liés à la géologie, au forage et à la production. L'exploitant du projet respecte des normes élevées pour tout ce qui touche la sécurité et l'efficacité des activités et la protection de l'environnement. La SGCH suit des pratiques axées sur la gestion prudente des risques en collaboration avec l'exploitant et souscrit une assurance suffisante qu'elle considère comme économiquement viable.

La fluctuation du cours du pétrole brut, attribuable à des événements économiques et à la conjoncture à l'échelle mondiale, est un autre facteur de risque important pour le bénéfice et les flux de trésorerie de la SGCH. Une variation de 1,00 \$ du prix du baril de pétrole aurait une incidence sur son bénéfice avant impôt d'environ 1,7 million de dollars (2,2 millions de dollars en 2020). La SGCH n'a pas recours à des activités de couverture sur le pétrole brut. En raison des coûts de production relativement peu élevés, la SGCH peut aisément honorer ses obligations.

La valeur actualisée de la part des frais de démantèlement et d'abandon des puits et installations d'Hibernia de 119 millions de dollars revenant à la SGCH fait l'objet d'estimations qui se fondent sur les réglementations et les procédures connues et les coûts actuels d'un démantèlement, lesquels devraient être engagés pour la plupart en 2049. Ces frais pourraient varier sensiblement d'ici le démantèlement en raison de changements de réglementation, de percées technologiques et de l'inflation, notamment. La SGCH a mis de côté des fonds totalisant 173 millions de dollars (102 millions de dollars déposés dans le compte du Trésor et 71 millions de dollars en placements à faible risque) pour être en mesure de régler les frais de démantèlement et d'abandon.

Les produits de la SGCH sont touchés par les fluctuations du cours de change étant donné que les ventes de pétrole brut de la SGCH sont libellées en dollars américains. En 2021, le cours de change moyen du dollar américain par rapport au dollar canadien a légèrement diminué à 1,25, comparativement à 1,34 en 2020, ce qui a eu une incidence négative d'un exercice à l'autre sur les ventes de pétroles réalisées en dollars canadiens de la SGCH.

La SGCH est exposée à des risques de crédit liés aux ventes de fret relativement importants. La SGCH fait affaire essentiellement avec des acheteurs ayant un historique de crédit bien établi et utilise des outils d'atténuation du risque de crédit au besoin. CTM est exposée à un risque de crédit lié à ses clients. Les modalités des tarifs de TMPL lui permettent d'exiger des clients potentiels qu'ils fournissent une garantie financière raisonnable, ce qui réduit de beaucoup l'exposition de CTM au risque de crédit. Il existe un certain risque de concentration dans la mesure où deux clients représentent environ 34 % des produits consolidés, mais ces clients ont une notation de crédit de première qualité.

La valeur actualisée des frais de démantèlement et d'abandon du pipeline de CTM de 479 millions de dollars a été estimée d'après le coût actuel prévu pour abandonner ce pipeline à la fin de sa durée de vie économique dans 97 ans. Cette estimation peut fluctuer grandement, tout comme l'établissement de la durée de vie économique de l'actif. CTM détient des placements soumis à restrictions déposés dans une fiducie créée expressément pour financer les activités d'abandon futures.

Alors que la CFUEC est soumise à un risque de crédit important en raison de pertes de crédit potentielles sur les prêts qu'elle émet aux emprunteurs, l'exposition maximale de la CDEV correspond à son investissement en actions ordinaires dans la CFUEC de 1 000 dollars, comme il est indiqué à la note 4 c).

CEI est assujettie à des responsabilités en raison de ses obligations découlant de l'accord d'achat et de vente conclu en 1988 avec Cameco. La provision de 6 millions de dollars constituée au titre de la remise en état du site minier est fondée sur une estimation des travaux de remise en état et de suivi sur une période de quatre ans. Les coûts qui seront réellement engagés pourraient être considérablement différents en raison de la fluctuation de l'inflation, de révisions d'estimations de coûts dans un milieu nordique éprouvant et de modifications apportées aux exigences réglementaires. CEI dispose de 13 millions de dollars d'actif total pour régler ses obligations de 7 millions de dollars.

Les activités de la CDEV sont exposées à d'autres risques, y compris ceux liés à une petite équipe de gestion, les risques de réputation et les risques liés à la technologie de l'information. La direction évalue périodiquement ces risques dans le cadre des activités qu'elle entreprend pour remplir les mandats qui lui sont confiés.

La direction et notre conseiller juridique ont analysé les éventualités présentées dans nos états financiers. La direction est d'avis que l'issue probable de ces éventualités sera favorable pour la CDEV et ses filiales.

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

Les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, avec chiffres comparatifs de 2020, ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») et sur la base de la continuité d'exploitation. Comme il est précisé à la note 2 des états financiers consolidés, il existe un doute important quant à la capacité de la Corporation de poursuivre son exploitation. Des efforts sont déployés pour résoudre le problème de la continuité de l'exploitation au moyen de négociations avec les prêteurs et avec le gouvernement afin d'obtenir le financement nécessaire pour permettre à la Corporation d'assurer le service de sa dette existante et financer les dépenses d'investissement futures pour achever le PARTM.

CTM prépare ses états financiers conformément aux PCGR des États-Unis. Pour consulter les états financiers de CTM pour 2021, visitez le www.transmountain.com. Les PCGR des États-Unis constituent la méthode comptable généralement utilisée par les sociétés canadiennes à tarifs réglementés comparables à CTM. La note 30 présente les résultats financiers de CTM selon les PCGR des États-Unis, les ajustements apportés aux états financiers pour convertir ces résultats en IFRS ainsi que les résultats financiers de CTM en IFRS, après consolidation avec ceux de la CDEV. Les principales différences de traitement comptable concernent les éléments suivants :

- Aux termes des PCGR des États-Unis, CTM comptabilise ses produits progressivement au fil du temps en fonction des produits dont CTM a besoin pour l'exercice, alors qu'aux termes des IFRS, les produits sont comptabilisés en fonction du volume expédié. L'ajustement au titre des IFRS découlant de différences temporaires liées à la comptabilisation des produits a entraîné une baisse des produits de 29 millions de dollars en 2021. Un autre ajustement au titre des IFRS, de 32 millions de dollars, visait à augmenter les produits pour rendre compte des montants reçus au titre des contrats d'achat ferme 50 et des surcharges liées au projet d'optimisation du réseau.
- Aux termes des PCGR des États-Unis, CTM comptabilise une provision pour fonds utilisés pendant la construction selon laquelle des montants réglementés au titre du rendement du capital investi et de la charge d'intérêts sur la dette sont ajoutés au coût total d'un actif en construction. Le rendement en capital est ajouté au résultat et les intérêts sur la dette inscrits à l'actif sont portés en diminution de la charge d'intérêts. Aux termes des IFRS, aucune provision pour fonds utilisés pendant la construction n'est ajoutée à la valeur de l'actif ou au résultat, et seuls les intérêts sur la dette réellement engagés peuvent être inscrits à l'actif. Les ajustements au titre de la provision pour les fonds utilisés pendant la construction et les intérêts pour 2021 ont entraîné une augmentation des charges financières nettes de 284 millions de dollars avant incorporation des intérêts au coût de l'actif par Financière TMP.
- Les IFRS exigent la comptabilisation d'une provision pour obligations de démantèlement. Aux termes des PCGR des États-Unis, la comptabilisation d'une telle provision n'est pas requise en raison de la grande incertitude entourant le moment et l'envergure des sorties de trésorerie.

Les produits consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 se sont établis à 612 millions de dollars, comparativement à 562 millions de dollars pour l'exercice précédent. Cette hausse est surtout attribuable à l'augmentation des produits nets tirés du pétrole brut et des produits tirés du transport. Les produits nets tirés du pétrole brut ont augmenté de 45 millions de dollars au cours de l'exercice considéré, en raison principalement d'une hausse de 66 % des prix du pétrole réalisés moyens, en partie compensée par une baisse de 9 % des volumes de ventes et un accroissement des paiements au titre des redevances. Les produits tirés du transport de CTM ont augmenté de 5 millions de dollars en raison d'une hausse des tarifs par rapport à l'exercice précédent, à partir de mai 2021, lorsque les nouveaux tarifs sont entrés en vigueur, contrebalancée par une diminution des volumes attribuable à la fermeture du pipeline en raison des inondations à la fin de 2021.

Pour l'exercice, le total des charges, exception faite des charges financières, s'est élevé à 441 millions de dollars, comparativement à 437 millions de dollars à l'exercice précédent. Cette augmentation est attribuable à l'accroissement de 11 millions de dollars des charges d'exploitation du pipeline et à une hausse de 8 millions de dollars des salaires et des avantages du personnel, contrebalancés par une baisse de 14 millions de dollars de la charge d'épuisement et d'amortissement. En outre, une perte de 9 millions de dollars à la décomptabilisation des coûts liés au projet inscrits à l'actif a été comptabilisée pour l'exercice précédent, contre un profit de 1 million de dollars pour l'exercice considéré. La baisse des charges d'épuisement et d'amortissement s'explique surtout par une diminution des volumes de production amortis pour épuisement et par une réduction du taux moyen d'amortissement pour épuisement des immobilisations corporelles de la SGCH, en partie contrebalancée par une augmentation de 3 millions de dollars liée aux variations des stocks. L'augmentation des charges d'exploitation du pipeline de CTM est principalement attribuable à une hausse des coûts énergétiques ainsi qu'aux coûts d'intervention en raison des inondations. Une augmentation de 8 millions de dollars des salaires et avantages du personnel pour l'exercice de CTM découlait de l'accroissement des charges attribuable à l'augmentation de la main-d'œuvre pour préparer CTM à un actif plus important après le PARTM ainsi qu'aux obligations commerciales connexes. En 2021, les honoraires ont augmenté de 4 millions de dollars principalement du fait d'une hausse des honoraires de consultation pour des projets relatifs à la CDEV.

Nous avons comptabilisé une charge d'intérêts de 165 millions de dollars pour l'exercice, semblable à celle de 165 millions de dollars en 2020, car une augmentation des charges d'intérêts brutes à 542 millions de dollars attribuable à l'augmentation des soldes des prêts a été compensée par une augmentation des intérêts inscrits à l'actif, de 381 millions de dollars (respectivement 339 millions de dollars et 178 millions de dollars en 2020).

Nous avons enregistré un profit avant impôt sur le résultat de 7 millions de dollars en 2021, comparativement à une perte de 34 millions de dollars pour l'exercice précédent, en raison d'une hausse de 51 millions de dollars des produits, en partie contrebalancée par une augmentation de 4 millions de dollars des charges et un accroissement de 4 millions de dollars des charges financières.

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021 (SUITE)

La charge d'impôt pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 a augmenté de 24 millions de dollars, du fait essentiellement de la hausse du résultat avant impôt de CTM et de la SGCH. Le taux d'imposition effectif moyen de la Corporation est touché par les charges non déductibles de ses entités non assujetties à l'impôt, essentiellement les frais d'intérêts liés aux prêts, engagés par Financière TMP.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie au 31 décembre 2021 ont diminué pour s'établir à 331 millions de dollars, comparativement à 346 millions de dollars au 31 décembre 2020. Les dépenses d'investissement de 5,0 milliards de dollars liées au PARTM ont été contrebalancées par l'augmentation de la trésorerie provenant des emprunts au Compte du Canada de 5,2 milliards de dollars au cours de la période. Les flux de trésorerie d'exploitation de 82 millions de dollars pour la période, générés en majeure partie par la SGCH et CTM ainsi que par la PBN reçue, déduction faite des remboursements, de 177 millions de dollars, ont été contrebalancés par les dividendes versés de 302 millions de dollars et par le paiement des obligations locatives de 59 millions de dollars. Se reporter au tableau des flux de trésorerie.

Les débiteurs, de 106 millions de dollars au 31 décembre 2021, ont diminué de 9 millions de dollars surtout du fait d'une baisse de 13 millions de dollars pour SGCH attribuable à une réduction des montants à recevoir au titre des ventes à la clôture de l'exercice, en raison du moment des ventes de fret.

Les immobilisations corporelles se sont accrues de 5,3 milliards de dollars, du fait des dépenses d'investissement de 5,3 milliards de dollars liées principalement au PARTM, déduction faite de la charge d'épuisement et d'amortissement de 104 millions de dollars.

Les actifs au titre de droits d'utilisation ont augmenté de 29 millions de dollars, en raison principalement des entrées et modifications pour CTM de 97 millions de dollars, essentiellement liées au matériel de campement pour les camps de travailleurs œuvrant à la construction du PARTM, ce qui a été contrebalancé par un amortissement de 64 millions de dollars.

Le total des obligations locatives à court terme et à long terme a augmenté de 41 millions de dollars pour s'établir à 138 millions de dollars au 31 décembre 2021, en raison principalement des entrées de 99 millions de dollars pour CTM essentiellement liées au matériel de campement et aux intérêts de 7 millions de dollars, déduction faite des paiements de 63 millions de dollars.

Les fournisseurs et autres créiteurs ont augmenté de 348 millions de dollars principalement en raison d'une hausse des créiteurs et charges à payer de CTM du fait de l'augmentation des dépenses d'investissement à payer. Les autres passifs courants de CTM ont reculé de 57 millions de dollars, en raison surtout d'une diminution des primes au quai Westridge, car les remboursements ont excédé les montants perçus.

Le total des emprunts a augmenté de 5,2 milliards de dollars, en raison d'une hausse des prélèvements sur la facilité de crédit de construction pour financer les coûts de construction liés au projet d'agrandissement de CTM.

La diminution de 25 millions de dollars de la provision non courante s'explique principalement par une baisse de 31 millions de dollars des obligations de démantèlement liées aux installations pétrolières, attribuable essentiellement à une réduction des coûts estimatifs d'abandon en partie contrebalancée par une augmentation de 8 millions de dollars de l'obligation de démantèlement liée au pipeline due à la désactualisation.

L'obligation au titre des prestations définies de 75 millions de dollars a diminué de 25 millions de dollars par rapport à la clôture de l'exercice précédent, en raison principalement d'un profit à la réévaluation de 35 millions de dollars attribuable à la hausse des taux d'actualisation, plus des apports de 10 millions de dollars, ce qui a été contrebalancé par un coût net des prestations de 15 millions de dollars. De la variation totale, une tranche de 5 millions de dollars est reflétée dans les actifs des régimes de retraite présentés dans les montants différés et autres actifs.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La responsabilité des états financiers consolidés ci-joints de La Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDEV »), dont la publication a été autorisée par le conseil d'administration le 28 mars 2022, incombe à la direction de la Corporation. Cette dernière a dressé ses états financiers consolidés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Les états financiers des filiales de la Corporation ont été consolidés avec ceux de la Corporation, sauf pour la Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada étant donné qu'elle ne répond pas à la définition d'une entité contrôlée. Lorsque plusieurs méthodes comptables existent, la Corporation choisit celle qui lui semble la plus appropriée dans les circonstances. Les états financiers ne sont pas précis puisqu'ils contiennent certains montants fondés sur nos meilleures estimations et notre jugement. La Corporation a préparé les informations financières présentées ailleurs dans le présent rapport annuel en s'assurant qu'elles concordent avec les informations contenues dans les états financiers consolidés.

La CDEV a mis en place des systèmes de contrôle interne à l'égard de ses processus comptables et administratifs afin d'obtenir l'assurance raisonnable que les informations financières consolidées sont fiables, qu'elles constituent un fondement approprié pour l'établissement des états financiers consolidés et que les actifs de la CDEV sont comptabilisés de façon appropriée et font l'objet d'une protection suffisante.

Le conseil d'administration s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des états financiers consolidés contenus dans le présent rapport principalement par le truchement de son comité d'audit, qui passe en revue les états financiers consolidés annuels de la CDEV et communique ses observations au conseil d'administration à des fins d'examen et d'approbation. Le comité d'audit rencontre aussi les auditeurs conjoints de la Corporation afin de discuter des questions liées à l'audit et à l'information financière. La taille de la CDEV et un décret dispensent la Corporation d'audits internes, mais elle en fait périodiquement, à la demande du conseil d'administration.

Les présents états financiers consolidés ont été audités par les auditeurs conjoints de la Corporation, la vérificatrice générale du Canada et PricewaterhouseCoopers, dont le rapport est présenté séparément.

À titre de chef des finances de la CDEV, j'ai examiné les présents états financiers consolidés. À ma connaissance, et avec la diligence raisonnable dont j'ai fait preuve, je crois qu'ils donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la CDEV au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.



Andrew Stafli, CPA, CA
Chef des finances
La Corporation de développement
des investissements du Canada

Le 28 mars 2022

États financiers consolidés de La Corporation de développement des investissements du Canada

Exercice clos le 31 décembre 2021





RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

À la ministre des Finances

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de La Corporation de développement des investissements du Canada et de ses filiales (la « Corporation »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2021, et l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Corporation au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Corporation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers consolidés qui décrit des événements ou des situations indiquant l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Corporation à poursuivre son exploitation. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Corporation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Corporation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Corporation.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la

collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Corporation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Corporation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Corporation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Corporation pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de La Corporation de développement des investissements du Canada et de ses filiales en propriété exclusive dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, les statuts et les règlements administratifs de La Corporation de développement des investissements du Canada et de ses filiales en propriété exclusive ainsi que les instructions données en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* décrites à la note 1 des états financiers consolidés.

À notre avis, les opérations de La Corporation de développement des investissements du Canada et de ses filiales en propriété exclusive dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des IFRS ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

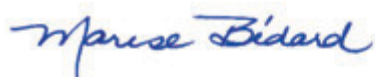
Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité de La Corporation de développement des investissements du Canada et de ses filiales en propriété exclusive aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de La Corporation de développement des investissements du Canada et de ses filiales en propriété exclusive à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale
du Canada,



Marise Bédard, CPA, CA
Directrice principale

Ottawa, Canada
Le 28 mars 2022



Comptables professionnels agréés,
experts-comptables autorisés

État consolidé de la situation financière

Aux 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens)

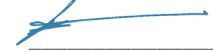
	2021	2020
		(note 32)
Actifs		
Actifs courants :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 6)	330 545 \$	345 577 \$
Clients et autres débiteurs (note 29)	105 549	114 248
Impôt à recevoir (note 20)	-	568
Autres actifs courants (note 8)	23 993	23 990
Placements détenus au titre d'obligations futures (note 7)	2 006	2 214
	462 093	486 597
Actifs non courants :		
Immobilisations corporelles (note 11)	14 515 029	9 169 790
Goodwill (note 14)	1 015 862	1 015 862
Placements détenus au titre d'obligations futures (note 7)	146 519	138 731
Trésorerie soumise à restrictions (note 9)	81 261	84 237
Placements soumis à restrictions (note 10)	96 263	93 986
Actifs au titre de droits d'utilisation (note 12)	124 582	95 527
Autres actifs (note 13)	292 942	286 524
	16 272 458	10 884 657
	16 734 551 \$	11 371 254 \$
Passifs et capitaux propres		
Passifs courants :		
Fournisseurs et autres créditeurs (note 21)	906 235 \$	557 910 \$
Partie courante des obligations locatives (note 12)	66 803	23 111
Impôt à payer	1 276	-
Partie courante de la provision au titre des obligations de démantèlement (note 16 a) et b))	1 285	-
Partie courante de la provision au titre de la remise en état d'un site (note 16 c))	1 879	2 074
Partie courante de la provision au titre de la participation au bénéfice net (la « PBN ») (note 16 d))	-	39 000
Autres passifs courants (note 15)	90 334	147 272
	1 067 812	769 367
Passifs non courants :		
Emprunts (note 18)	14 246 000	9 055 000
Impôt sur le résultat différé (note 20)	540 619	514 564
Provision au titre des obligations de démantèlement (note 16 a) et b))	596 552	621 214
Obligations locatives (note 12)	71 637	74 672
Provision au titre de la remise en état d'un site (note 16 c))	4 208	4 732
Obligation au titre des prestations définies (note 17)	75 405	100 650
Autres passifs non courants (note 19)	56 449	53 466
	15 590 870	10 424 298
Capitaux propres :		
Capital social (note 22)	1	1
Surplus d'apport	603 294	603 294
Réserve au titre de la PBN (note 22)	19 455	11 832
Déficit accumulé	(549 733)	(414 353)
Cumul des autres éléments du résultat global	2 852	(23 185)
	75 869	177 589
	16 734 551 \$	11 371 254 \$

Continuité de l'exploitation (note 2)

Engagements (note 26)

Éventualités (note 27)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Au nom du Conseil : , administrateur , administrateur

État consolidé du résultat global

Exercice clos le 31 décembre
(en milliers de dollars canadiens)

	2021	2020
Produits :		
Produits tirés du transport (note 25)	379 991 \$	374 759 \$
Produits nets tirés du pétrole brut (note 24)	165 656	120 581
Revenus locatifs (note 25)	63 619	63 647
Autres produits	3 180	2 733
	612 446	561 720
Autres produits :		
Frais d'utilisation des installations et frais de traitement	1 145	1 914
Profits de change	3 171	4 094
	616 762	567 728
Charges :		
Épuisement et amortissement (notes 11 et 12)	140 084	153 868
Charges d'exploitation du pipeline (note 25)	173 886	162 719
Exploitation, transport et commercialisation du pétrole brut (note 24)	23 903	23 172
Salaires et avantages du personnel	86 285	77 909
Honoraires professionnels	10 747	6 962
(Profit) perte à la décomptabilisation d'immobilisations corporelles (note 11)	(327)	8 603
Pertes de change	3 348	3 883
Révision d'estimations relativement à la provision au titre de la remise en état d'un site (note 16)	180	(290)
Autres charges administratives	2 627	175
	440 733	437 001
Charges financières (produits financiers) :		
Charge d'intérêts (note 18)	165 164	165 348
Produits d'intérêts	(7 233)	(8 250)
Désactualisation des provisions (note 16)	10 957	7 781
	168 888	164 879
Bénéfice net (perte nette) avant impôt sur le résultat	7 141	(34 152)
Impôt sur le résultat (note 20) :		
Exigible	31 135	14 721
Différé	17 386	9 515
	48 521	24 236
Perte nette	(41 380)	(58 388)
Autres éléments du résultat global :		
<i>Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net</i>		
Écart de conversion	(378)	(6 255)
<i>Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net</i>		
Réévaluations des obligations au titre des prestations définies (note 17)	26 415	(6 338)
Total des autres éléments du résultat global	26 037	(12 593)
Résultat global	(15 343) \$	(70 981) \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé des variations des capitaux propres

Exercice clos le 31 décembre
(en milliers de dollars canadiens)

	2021	2020
Capital social		
Solde à l'ouverture et à la clôture de l'exercice	1 \$	1 \$
Surplus d'apport		
Solde à l'ouverture et à la clôture de l'exercice	603 294	603 294
Réserve au titre de la participation au bénéfice net		
Solde à l'ouverture de l'exercice	11 832	(34 174)
Provision au titre de la PBN – ajout pour la période (note 16 d))	(5 218)	(4 000)
PBN reçue	220 841	104 635
Dividendes	(208 000)	(54 629)
Solde à la clôture de l'exercice	19 455	11 832
Déficit accumulé		
Solde à l'ouverture de l'exercice	(414 353)	(286 965)
Perte nette	(41 380)	(58 388)
Dividendes	(94 000)	(69 000)
Solde à la clôture de l'exercice	(549 733)	(414 353)
Cumul des autres éléments du résultat global		
Solde à l'ouverture de l'exercice	(23 185)	(10 592)
Autres éléments du résultat global	26 037	(12 593)
Solde à la clôture de l'exercice	2 852	(23 185)
Total des capitaux propres	75 869 \$	177 589 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre
(en milliers de dollars canadiens)

	2021	2020
		(note 32)
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes		
Activités d'exploitation :		
Perte nette	(41 380) \$	(58 388) \$
Ajustements pour tenir compte de ce qui suit :		
Épuisement et amortissement	140 084	153 868
(Profit) perte à la décomptabilisation d'immobilisations corporelles	(327)	8 603
Charge d'impôt sur le résultat	48 521	24 236
Produit d'intérêts	(7 233)	(8 250)
Désactualisation des provisions	10 957	7 781
Variation nette des prestations définies	4 907	2 302
Charge d'intérêts liée aux contrats de location	1 707	1 756
Variation de la provision au titre de la remise en état d'un site	180	(290)
Paieement au titre des obligations locatives, portion en intérêts (note 12)	(1 707)	(4 024)
Intérêts reçus	7 233	8 250
Provisions réglées	(938)	(4 056)
Impôt sur le résultat payé	(29 298)	(12 849)
	132 706	118 939
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 23)	(50 486)	(85 268)
Total des entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	82 220	33 671
Activités de financement :		
Produit des emprunts	5 191 000	3 000 000
Dividendes payés	(302 000)	(123 629)
PBN reçue (note 22)	220 841	104 635
Remboursements versés au titre de la PBN	(44 218)	-
Paieement au titre des obligations locatives, portion en capital (note 12)	(58 892)	(23 200)
Total des entrées de trésorerie liées aux activités de financement	5 006 731	2 957 806
Activités d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 23)	(5 088 845)	(3 212 009)
Retrait du compte du Trésor	3 000	-
Dépenses liées aux logiciels à usage interne	(1 012)	(12 064)
Acquisition de placements soumis à restrictions	(10 237)	(16 278)
(Vente) acquisition de placements détenus au titre d'obligations futures	(10 580)	21 999
Apport en capital à une filiale non consolidée	-	(1)
Variation de la trésorerie soumise à restrictions	2 976	(12 722)
Total des sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement	(5 104 698)	(3 231 075)
Incidence des fluctuations des cours de change sur la trésorerie	715	(2 287)
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(15 032)	(241 885)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	345 577	587 462
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	330 545 \$	345 577 \$

Le total des intérêts et des commissions d'attente payés en 2021 sur les emprunts se chiffrait à 542 620 \$ (339 952 \$ en 2020).

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

La Corporation se compose de sa société mère, La Corporation de développement des investissements du Canada (la « Corporation » ou la « CDEV »), et de ses filiales entièrement détenues, soit Canada Eldor Inc. (« CEI »), la Société de gestion Canada Hibernia (la « SGCH »), Financière Canada TMP Ltée (« Financière TMP ») et la Corporation Trans Mountain (la « CTM »). La filiale Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada (la « CFUEC ») n'est pas consolidée.

Société mère

La Corporation de développement des investissements du Canada a été constituée en 1982 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et elle est la propriété exclusive de Sa Majesté la Reine du chef du Canada. La Corporation est une société d'État mandataire inscrite à la partie II de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et elle n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. En novembre 2007, le ministre des Finances a informé la CDEV qu'elle « devra dorénavant se forger un avenir axé sur la gestion continue de ses actifs actuels dans une perspective commerciale et prêter son concours au gouvernement du Canada dans la recherche de nouvelles orientations qui conviennent aux capacités de la CDEV, tout en conservant la capacité de se dessaisir de ses actifs actuels et de tout autre placement de l'État, à la demande du ministre des Finances ».

En juillet 2015, la CDEV a reçu une instruction (C.P. 2015-1107), en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, pour harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques en matière de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes du Conseil du Trésor, d'une manière qui est conforme à ses obligations légales. En octobre 2015, la CDEV avait harmonisé ses politiques, lignes directrices et pratiques et continuera de rendre compte de l'état de la mise en œuvre de cette instruction dans son plan d'entreprise.

En août 2019, le gouvernement du Canada a transféré à la CDEV ses activités de gestion des accords de participation au bénéfice net (la « PBN ») et de participation accessoire au bénéfice net (la « PABN ») dans le cadre du projet de développement Hibernia, lesquelles relevaient auparavant de Ressources naturelles Canada. Se reporter à la note 4 v) pour de plus amples renseignements.

Le 10 mai 2020, un décret (P.C. 2020-305) donnant instruction à la CDEV, en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, de constituer une filiale, et de prendre les mesures nécessaires pour faciliter l'administration par la filiale d'un programme de soutien au crédit pour les grandes entreprises canadiennes en réponse à l'urgence relative à la COVID-19, conformément à toute instruction pouvant être donnée à cette filiale. Le 11 mai 2020, la CFUEC a été constituée conformément au décret en question. La CFUEC a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, pour administrer, approuver et financer les transactions conformément aux modalités approuvées par le ministre des Finances relativement au programme de Crédit d'urgence pour les grands employeurs (le « programme de CUGE » ou le « CUGE »), qui a été conçu pour fournir un financement intermédiaire aux plus grands employeurs du Canada en réponse à l'urgence sanitaire de la COVID-19. La CFUEC est assujettie à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, mais n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Le siège social de la CDEV est situé au 79, rue Wellington Ouest, bureau 3000, case 270, Centre TD, Toronto (Ontario) M5K 1N2. L'établissement principal de la Corporation est situé au 1240, rue Bay, bureau 302, Toronto (Ontario) M5R 2A7.

Filiales

i. La Corporation Trans Mountain et Financière Canada TMP Ltée ont été constituées en 2018 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Les sociétés sont assujetties à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et sont mandataires de Sa Majesté la Reine du chef du Canada. CTM est également assujettie à la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

CTM possède et exploite le réseau pipelinier Trans Mountain (le « réseau TMPL »), le pipeline de Puget Sound (le « pipeline Puget ») ainsi que certains droits, conceptions, immobilisations corporelles et contrats de construction liés à l'agrandissement du réseau TMPL, appelé projet d'agrandissement du réseau pipelinier Trans Mountain (le « PARTM »).

Le réseau TMPL est en exploitation depuis 1953 et transporte du pétrole brut et du pétrole raffiné d'Edmonton, en Alberta, vers Burnaby, en Colombie-Britannique. Le pipeline Puget rejoint le réseau TMPL à la frontière internationale près de Sumas, en Colombie-Britannique, et achemine les produits vers des raffineries dans l'État de Washington.

Les activités de CTM sont réglementées par la Régie de l'énergie du Canada (la « Régie »), auparavant connue sous le nom d'Office national de l'énergie (l'« ONE »). La Régie est l'organisme ayant l'autorité législative sur des questions comme la construction et l'exploitation d'installations, les tarifs et la tarification, ainsi que les méthodes comptables en ce qui a trait aux pipelines canadiens qui traversent une frontière provinciale ou internationale. Les activités de Puget sont réglementées par deux organismes américains, soit la Federal Energy Regulatory Commission et le Department of Transportation Office of Pipeline Safety.

Financière TMP est la société mère de CTM. Elle fournit à CTM du financement sous forme d'emprunts et de capitaux propres, lesquels sont financés au moyen d'emprunts auprès de Sa Majesté la Reine du chef du Canada, lesquels sont administrés par Exportation et développement Canada (« EDC »). Se reporter à la note 18 pour de plus amples renseignements sur les emprunts.

ii. CEI a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Elle est assujettie à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, est mandataire de Sa Majesté la Reine du chef du Canada et n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. En 1988, CEI a vendu la quasi-totalité de ses actifs et de ses activités à la Corporation Cameco (« Cameco ») en contrepartie d'une partie du capital social de cette dernière et d'un billet à ordre. Suite à la vente des actions de Cameco et à la reprise d'une partie de l'encours de la dette de CEI par le gouvernement en 1995, le produit net en trésorerie tiré de la vente définitive des actions de Cameco est le seul actif important que détient CEI. Les obligations résiduelles de CEI se composent des obligations au titre de la remise en état d'un site et des obligations au titre des prestations de retraite définies.

iii. La SGCH a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et a été acquise par la CDEV en mars 1993. La SGCH est assujettie à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

La SGCH a été constituée dans le seul but de détenir et de gérer sa participation dans le projet de développement Hibernia (le « projet Hibernia »), un projet de mise en valeur et de production de pétrole situé au large des côtes de Terre-Neuve-et-Labrador. Le projet Hibernia comprend le champ pétrolifère original du projet Hibernia, dans lequel la SGCH détient une participation directe de 8,5 %, et le secteur unitaire du prolongement sud d'Hibernia (le « secteur unitaire du PSH »), dans lequel la SGCH détient présentement une participation directe de 5,67 %. La participation directe détenue par la SGCH dans le secteur unitaire du PSH est assujettie à des ajustements conformément aux dispositions applicables de l'entente du secteur unitaire du PSH. Par suite de la mise en œuvre par l'exploitant de la première réévaluation dans le secteur unitaire du PSH, la participation directe de la SGCH a augmenté, passant de 5,63 % à 5,67 %, avec prise d'effet le 1^{er} mars 2021.

Le projet Hibernia revêt une importance stratégique pour la SGCH, puisqu'il constitue l'unique activité générant la totalité des produits tirés du pétrole brut.

Un compte est maintenu au nom des propriétaires de participations directes dans le projet de développement Hibernia et le secteur unitaire du PSH par son exploitant, respectivement Société d'exploitation et de développement d'Hibernia Ltée (la « SEDH ») et ExxonMobil Canada Properties, agissant à titre de mandataire (un « compte conjoint »). Toutes les dépenses conjointes liées au projet sont imputées au compte conjoint, lequel est détenu et financé par les participants selon leurs participations directes.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

2. CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

Les états financiers consolidés ont été établis sur la base de la continuité de l'exploitation conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Le principe de la continuité de l'exploitation suppose que la Corporation poursuivra ses activités pendant au moins un an après la date de l'état consolidé de la situation financière et prévoit la réalisation des actifs et le règlement des passifs à mesure qu'ils deviennent exigibles dans le cours normal des activités.

À l'heure actuelle, la Corporation dépend entièrement du gouvernement du Canada pour la totalité du financement des coûts importants associés à la construction en cours du PARTM. La capacité de la Corporation à poursuivre ses activités sur la base de la continuité de l'exploitation dépend de sa capacité à assurer le service de sa dette existante et à financer les coûts de construction restants du PARTM. Le 18 février 2022, la vice-première ministre et ministre des Finances a réaffirmé l'engagement du gouvernement du Canada à achever le PARTM. Toutefois, la ministre a fait savoir que la Corporation devra désormais obtenir du financement externe pour financer les coûts restants du projet. La Corporation a rapidement entrepris la recherche du financement externe nécessaire. La Corporation s'attend à obtenir du financement externe en temps opportun et à des conditions satisfaisantes pour elle. Toutefois, rien ne garantit que ce financement externe sera obtenu. Les facteurs susmentionnés créent une incertitude significative qui jette un doute important sur la capacité de la Corporation à poursuivre ses activités.

Les présents états financiers consolidés ne comprennent pas les ajustements de la valeur comptable des actifs et des passifs, des produits et des charges ou la classification de l'état consolidé de la situation financière qui pourrait être nécessaire si la Corporation n'était pas en mesure d'obtenir les fonds nécessaires pour assurer le service de sa dette existante et financer les coûts de construction restants du PARTM. Ces ajustements pourraient être importants.

3. BASE D'ÉTABLISSEMENT

a) Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été établis conformément aux IFRS présentées dans la Partie I du *Manuel de CPA Canada*.

Le conseil d'administration a approuvé la publication des états financiers consolidés le 28 mars 2022.

b) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique.

c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

À moins d'indication contraire, les montants sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle des activités de la Corporation, à l'exception du pipeline Puget, dont la monnaie fonctionnelle est le dollar américain.

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables énoncées ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme par la Corporation et par ses filiales pour tous les exercices présentés dans les présents états financiers consolidés, à moins d'indication contraire au point a) ci-après.

a) Changements de méthodes comptables

Certaines normes, modifications de normes et interprétations comptables publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») et présentées dans le *Manuel de CPA Canada*, sont entrées en vigueur pour la première fois au cours de l'exercice à l'étude et ont été adoptées en date du 1^{er} janvier 2021 conformément aux dispositions transitoires applicables. L'application de ces modifications n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Corporation.

b) Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les actifs, les passifs, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de la société mère et de toutes ses filiales, après élimination des opérations et des soldes intragroupe. Les filiales sont définies comme étant des sociétés contrôlées par la CDEV. Celle-ci contrôle une entité lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle exerce sur celle-ci.

c) Entités structurées non consolidées

Une entité structurée est créée dans un but précis. Elle est conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité, par exemple, lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'arrangements contractuels.

Les entités structurées ne sont pas consolidées lorsque la substance de la relation entre la Corporation et les entités structurées indique que les entités structurées ne sont pas contrôlées par la Corporation.

La CFUEC est considérée comme étant une entité structurée non consolidée. La CFUEC n'a pas été consolidée dans les états financiers de la CDEV puisque cette dernière n'est pas réputée détenir le contrôle de la CFUEC selon les critères établis par IFRS 10 (se reporter à la note 4 y), Utilisation d'estimations et recours au jugement).

d) Participations directes indivises

Les activités du projet Hibernia sont réalisées conjointement avec d'autres parties, et la Corporation a déterminé que ces relations représentent des participations directes indivises. La SGCH tient compte de ces participations directes indivises en comptabilisant sa quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges du projet Hibernia dans ses états financiers.

Le projet Hibernia est un projet de prospection, de mise en valeur et de production de pétrole dans le champ pétrolifère extracôtier d'Hibernia, situé à l'est de St. John's, à T.-N.-L., Canada. Les activités du projet Hibernia sont exercées conjointement, essentiellement par la SEDH, en tant qu'exploitante et mandataire au titre du compte conjoint du projet de développement Hibernia. L'établissement principal de la SEDH est situé à St. John's, à T.-N.-L., Canada.

La SGCH détient une participation directe indivise de 8,5 % dans le champ pétrolifère original du projet Hibernia et une participation directe indivise actuelle de 5,67 % dans le projet de mise en valeur du secteur unitaire du PSH. La SGCH comptabilise sa quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges du projet Hibernia dans ses états financiers.

La SGCH détient aussi une participation de 8,5 % dans la SEDH, et elle considère que la SEDH est une entreprise associée. Une entreprise associée est une entité sur laquelle la Corporation exerce une influence notable, et qui n'est ni une filiale ni une participation dans une coentreprise. Étant donné que la totalité des actifs, des passifs, des produits et des charges du projet Hibernia est détenue proportionnellement par ses propriétaires, la SEDH n'a aucune propriété véritable dans les biens conjoints et n'a aucun actif, passif, produit ou charge qui lui est propre. En conséquence, la Corporation ne comptabilise aucun montant dans ses états financiers consolidés à l'égard de sa participation dans la SEDH.

e) Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Les actifs nets acquis et les passifs repris sont comptabilisés à la juste valeur. Tout excédent du prix d'achat sur la juste valeur des actifs nets acquis est comptabilisé en tant que goodwill. Les résultats d'exploitation de l'entreprise acquise sont pris en compte dans les états financiers consolidés de la Corporation à compter de la date d'acquisition. Les coûts liés à l'acquisition sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés et sont pris en compte dans les honoraires.

f) Goodwill

Le goodwill représente l'excédent de la contrepartie payée par rapport aux actifs identifiables nets acquis et aux passifs repris. Le goodwill n'est pas amorti, mais il fait l'objet d'un test de dépréciation annuellement, ou plus souvent si des événements ou situations indiquent qu'il pourrait avoir subi une perte de valeur. Le goodwill est comptabilisé au coût diminué des pertes de valeur accumulées et est attribué aux unités génératrices de trésorerie aux fins du test de dépréciation (se reporter à la note 14 pour un complément d'information).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

g) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds détenus dans des comptes bancaires et les placements à court terme, lesquels sont considérés comme étant très liquides et sont assortis d'une échéance initiale d'au plus trois mois.

h) Trésorerie soumise à restrictions

La trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à des restrictions portant sur le retrait ou l'utilisation des fonds sont présentés dans la trésorerie soumise à restrictions à l'état consolidé de la situation financière. La trésorerie soumise à restrictions se compose des fonds détenus afin de garantir des lettres de crédit (se reporter à la note 9).

i) Placements détenus au titre d'obligations futures

Les placements détenus au titre d'obligations futures de la Corporation comprennent les soldes en équivalents de trésorerie et les placements et ils sont détenus principalement aux fins de financement des obligations d'abandon futures. Bien qu'une partie des placements sous-jacents soit de courte durée et très liquide, les fonds ne sont pas pris en compte dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie puisqu'ils ne sont pas détenus afin de satisfaire à des engagements en trésorerie à court terme. L'utilisation des placements n'est assortie d'aucune restriction d'origine externe.

j) Placements soumis à restrictions

Les placements soumis à restrictions sont des placements à long terme détenus dans la fiducie de remise en état du réseau pipelinier Trans Mountain (la « fiducie de remise en état »), qui serviront à satisfaire aux exigences de la Régie en matière de coûts d'abandon futurs. CTM consolide les actifs de la fiducie de remise en état. La Régie établit des droits aux termes de l'Initiative de consultation relative aux questions foncières, les sommes ainsi perçues étant investies dans la fiducie de remise en état. Les actifs soumis à restrictions sont évalués à la juste valeur et un ajustement correspondant est comptabilisé dans les produits différés.

k) Stocks

Les stocks de pétrole brut sont des actifs détenus en vue de la vente dans le cours normal des activités, et ils sont évalués au plus faible du coût de production et de la valeur de réalisation nette. Le coût de production comprend les charges d'exploitation et les frais de transport ainsi que la charge d'épuisement et l'amortissement. Le pétrole brut extrait en deçà ou au-delà de la participation directe de la SGCH dans la production entraîne des surplus ou des déficits de production. Le montant net des déficits de production est comptabilisé dans les stocks au moindre du coût de production ou de la valeur de réalisation nette, tandis que le montant net des surplus de production est comptabilisé dans les fournisseurs et autres créditeurs à la juste valeur. La SGCH utilise la méthode du premier entré, premier sorti pour comptabiliser les stocks.

Le coût des stocks liés au pipeline, qui se composent des matériaux et des fournitures destinés à l'usage de CTM, est déterminé selon le coût moyen pondéré. Les stocks font l'objet d'évaluations périodiques pour détérioration physique et obsolescence.

I) Immobilisations corporelles

1. Comptabilisation et évaluation

Les éléments d'immobilisations corporelles, y compris les actifs de mise en valeur et de production du pétrole et les actifs liés au pipeline, sont évalués au coût d'acquisition diminué de l'épuisement et de l'amortissement cumulés et du cumul des pertes de valeur.

Les charges liées à la construction, à l'expansion, aux rénovations majeures et aux améliorations sont inscrites à l'actif. Les coûts de la maintenance et des réparations sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les charges liées au développement de projet sont inscrites à l'actif si on s'attend à ce qu'elles génèrent des avantages futurs.

Le montant des profits et des pertes résultant de la sortie ou de la décomptabilisation d'un élément d'immobilisation corporelle est déterminé par la comparaison du produit, le cas échéant, de la sortie ou de la décomptabilisation avec la valeur comptable de l'immobilisation corporelle, et il est comptabilisé en résultat net.

2. Coûts ultérieurs

Les coûts engagés après la détermination de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale et les coûts de remplacement de parties d'immobilisations corporelles ne sont comptabilisés à titre de participations dans des biens pétroliers que lorsqu'ils donnent lieu à un accroissement des avantages économiques futurs associés à l'actif auquel ils se rapportent. Toutes les autres charges sont comptabilisées en résultat net à mesure qu'elles sont engagées. Ces participations dans des biens pétroliers inscrites à l'actif représentent les coûts engagés dans le cadre de la mise en valeur des réserves prouvées ou probables et de la mise en production ou de l'accroissement de la production de ces réserves, et elles sont cumulées en fonction du champ ou du secteur géotechnique concerné. La valeur comptable de toute composante remplacée ou vendue est décomptabilisée. Les coûts d'entretien courant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés en résultat net lorsqu'ils sont engagés.

3. Épuisement et amortissement

La valeur comptable nette des immobilisations corporelles liées au pétrole brut est amortie pour épuisement selon le mode des unités de production en fonction du ratio de production au cours de la période par rapport aux réserves prouvées et probables connexes, compte tenu des coûts de mise en valeur futurs estimés nécessaires à la mise en production de ces réserves. Les coûts de mise en valeur futurs sont estimés compte tenu du degré de mise en valeur requis pour la mise en production des réserves. Les estimations des réserves sont revues au moins une fois l'an par des ingénieurs de réserves indépendants.

Les réserves prouvées et probables sont estimées à partir des informations contenues dans les rapports d'ingénieurs de réserves indépendants et elles représentent la quantité estimée de pétrole brut dont la présence a été démontrée, selon un degré de certitude précis, par des données géologiques, géophysiques et techniques, et pouvant être récupérées au cours des prochaines années à partir de gisements connus considérés comme productibles à l'échelle commerciale.

L'épuisement et l'amortissement des actifs de mise en valeur du pétrole et installations de production sont calculés selon le mode des unités de production. La Corporation a estimé que la durée d'utilité des installations de production extracôtières, qui comprennent la plateforme gravitaire, les installations en surface, le système de chargement extracôtier et les actifs connexes, y compris les actifs sous-marins, correspond à la durée de vie des réserves dans les secteurs où elles sont en service, sauf pour les travaux de révision et de remise en état d'envergure pouvant être nécessaires pour prolonger la durée d'utilité de ces installations. Par conséquent, la Corporation incorpore le coût de ces actifs à leur principale composante connexe aux fins de l'épuisement selon le mode des unités de production.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

l) Immobilisations corporelles (suite)

Les actifs liés aux pipelines sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité, comme suit :

	Durée d'utilité (en années)
Pipelines	30 – 64
Réservoirs et matériel des stations de pompage	5 – 51
Autres	5 – 40

Les modes d'amortissement, durées d'utilité et valeurs résiduelles sont examinés à chaque date de clôture. L'épuisement et l'amortissement des actifs en construction commencent seulement lorsque la construction est achevée et que l'actif est mis en service.

m) Logiciels à usage interne

La Corporation a des immobilisations incorporelles liées à des logiciels à usage interne qui sont inclus au poste « Autres actifs » dans l'état consolidé de la situation financière. Les projets liés aux logiciels à usage interne sont comptabilisés au coût réduit de l'amortissement et des pertes de valeurs cumulés. La Corporation incorpore au coût de l'actif les coûts engagés au cours de l'étape de l'élaboration des projets liés aux logiciels à usage interne, y compris les coûts de personnel directement liés au projet. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité de l'actif à partir du moment où il est prêt à être utilisé, et il est comptabilisé au poste « Autres actifs ».

La durée de vie utile des logiciels est estimée à cinq ans, compte tenu de l'obsolescence technique prévue de ces actifs.

n) Contrats de location

À titre de preneur

Pour tous les contrats de location, le preneur doit comptabiliser un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date de début du contrat de location, sauf dans le cas des contrats de location à court terme (c.-à-d. les contrats de location dont la durée initiale est de 12 mois ou moins) et des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur. À titre de mesure de simplification, les paiements de loyers associés à ces types de contrats de location sont comptabilisés en charges ou, s'il y a lieu, sont inscrits à l'actif à mesure qu'ils sont effectués, selon l'activité dans le cadre de laquelle le bien loué est utilisé. Les biens de faible valeur comprennent le matériel informatique et le matériel de bureau.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont initialement évalués au coût, qui se compose du montant de l'obligation locative, diminué de tout avantage incitatif à la location reçu et augmenté du montant des paiements de loyers versés jusqu'à la date de début inclusivement, ainsi que des coûts directs initiaux engagés et des coûts estimés que la Corporation devra engager pour le démantèlement, l'enlèvement ou la remise en état du bien sous-jacent lorsqu'elle est tenue de le faire en vertu des dispositions du contrat.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont ultérieurement amortis selon la méthode linéaire sur la durée la plus courte entre la durée d'utilité du bien et la durée du contrat de location. La durée d'utilité estimée des actifs au titre de droits d'utilisation est déterminée de la même manière que celle des immobilisations corporelles. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont soumis à un test de dépréciation conformément aux dispositions d'IAS 36 *Dépréciation d'actifs*.

Les obligations locatives sont initialement évaluées à la valeur actualisée des paiements contractuels qui n'ont pas encore été versés à la date de début, laquelle est calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, s'il n'est pas possible de déterminer facilement ce taux, à l'aide du taux d'emprunt marginal de la Corporation. Le taux d'emprunt de la Corporation est le taux qu'elle aurait à payer pour obtenir les fonds nécessaires pour se procurer un bien de valeur similaire, dans des conditions et un environnement économique similaires.

L'obligation locative est ultérieurement évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les obligations locatives augmentent en raison des intérêts imputés à un taux constant sur le solde impayé et sont réduites du montant des paiements de loyers versés. L'obligation est réévaluée si la durée du contrat de location change du fait d'un changement dans l'appréciation par la Corporation du degré de certitude raisonnable qu'elle a d'exercer une option d'achat, de prolongation ou de résiliation, s'il y a un changement dans l'estimation des sommes devant être payées au titre d'une garantie de valeur résiduelle ou s'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs en raison d'une variation d'un indice ou d'un taux.

À titre de bailleur

Les contrats au titre desquels la Corporation est le bailleur et conserve la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif sont classés comme contrats de location simple. Les paiements versés aux termes d'un contrat de location simple sont comptabilisés dans les revenus locatifs à l'état consolidé du résultat global.

o) Instruments financiers

Les instruments financiers comprennent les actifs financiers (trésorerie et équivalents de trésorerie, trésorerie soumise à restrictions, placements soumis à restrictions, placements détenus au titre d'obligations futures et clients et autres débiteurs) et les passifs financiers (fournisseurs et autres créditeurs et emprunts).

Les instruments financiers sont initialement comptabilisés à la date à laquelle la Corporation devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les instruments financiers sont initialement évalués à la juste valeur et ultérieurement, selon leur classement. Le classement est généralement fondé sur le modèle économique selon lequel un actif financier est géré et sur les caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels. Si le modèle d'affaires de la Corporation changeait, le classement des instruments financiers serait réévalué.

Les catégories aux fins de l'évaluation des actifs et passifs financiers de la Corporation sont présentées dans le tableau suivant :

Instrument financier	Classement
Actifs financiers	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût amorti
Placements à court terme	Coût amorti
Clients et autres créditeurs	Coût amorti
Trésorerie soumise à restrictions	Coût amorti
Placements soumis à restrictions	Juste valeur par le biais du résultat net
Placements détenus au titre d'obligations futures	Coût amorti
Passifs financiers	
Fournisseurs et autres créditeurs	Coût amorti
Emprunts	Coût amorti

La Corporation évalue ses actifs financiers au coût amorti si les deux critères suivants sont réunis : i) la détention de l'actif s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de percevoir des flux de trésorerie contractuels; et ii) les conditions contractuelles donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. La valeur comptable des instruments financiers évalués au coût amorti est déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition d'instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont constatés immédiatement en résultat net. Les coûts de transaction liés aux autres instruments financiers sont pris en compte dans l'évaluation initiale de l'instrument financier.

La Corporation décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou qu'elle transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier dans le cadre d'une transaction au cours de laquelle la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés. Tout droit créé ou maintenu par la Corporation sur les actifs financiers transférés est comptabilisé séparément dans les actifs ou les passifs. La Corporation décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, qu'elles sont annulées ou qu'elles arrivent à expiration.

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

p) Dépréciation

i. Actifs financiers

La Corporation évalue sa provision pour pertes de crédit attendues liées à ses actifs financiers, à un montant équivalant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie, lorsque le risque de crédit lié à l'actif financier a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale. Si le risque de crédit lié à l'actif financier n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, la Corporation évalue la provision pour pertes à l'égard de cet instrument financier à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir. La Corporation a recours à une combinaison d'informations passées, actuelles et prospectives afin de déterminer le montant approprié de la provision pour pertes.

Une approche simplifiée est utilisée pour évaluer la provision pour perte liée aux clients et autres débiteurs de la Corporation. Les pertes de crédit attendues à l'égard de ces actifs financiers sont estimées au moyen d'une matrice fondée sur l'historique de pertes de crédit de la Corporation, ajustée en fonction de facteurs propres aux créanciers, de la conjoncture économique en général et d'une évaluation des tendances actuelles et prévues des conditions à la date de clôture, y compris la valeur temps de l'argent, le cas échéant. Le montant des pertes de crédit attendues est revu à chaque date de clôture pour refléter les variations du risque de crédit survenues depuis la comptabilisation initiale de l'instrument financier respectif.

Une perte de valeur est reprise si cette reprise est objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur. Dans le cas des actifs financiers évalués au coût amorti, la reprise est comptabilisée en résultat net.

ii. Actifs non financiers

Goodwill

Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation au 31 décembre de chaque année, au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT »), le cas échéant, et lorsque les circonstances indiquent que sa valeur comptable pourrait être dépréciée.

Pour évaluer la dépréciation du goodwill, la Corporation détermine la valeur recouvrable de chaque UGT (ou groupe d'UGT) à laquelle se rapporte le goodwill. Si la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est constatée. Les pertes de valeur du goodwill ne peuvent être reprises ultérieurement.

Autres actifs non financiers

La Corporation passe en revue la valeur comptable de ses actifs non financiers chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe un indice de dépréciation. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Pour les besoins du test de dépréciation, les actifs sont regroupés dans une UGT. Une UGT est le plus petit groupe d'actifs qui génère, par son utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Les actifs de mise en valeur et de production sont regroupés en UGT aux fins des tests de dépréciation. Lorsque des parties importantes d'un élément d'immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des composantes distinctes dans les UGT. La Corporation a déterminé que ses actifs de mise en valeur et de production constituent une UGT et que ses actifs liés aux pipelines en constituent une autre.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est égale à la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de vente. La juste valeur diminuée des coûts de vente s'entend du montant qui serait obtenu pour la vente d'un actif ou d'une UGT lors de transactions dans des conditions de concurrence normale entre des parties compétentes agissant en toute liberté, diminué des coûts de vente.

La Corporation calcule la juste valeur diminuée des coûts de vente de son UGT du pétrole en fonction des flux de trésorerie futurs après impôt qui découleraient de la production des réserves prouvées et probables, diminués des coûts de vente estimatifs. Les flux de trésorerie futurs après impôt estimatifs sont actualisés à un taux qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif. La valeur recouvrable de l'UGT du pipeline est calculée au moyen d'une approche par le résultat, en fonction des flux de trésorerie actualisés dans différentes situations attendues pour le développement de ses actifs.

Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont comptabilisés à leur valeur actualisée par l'application d'un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif. La valeur d'utilité est calculée par référence à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de la production des réserves prouvées et probables.

Une perte de valeur est comptabilisée en résultat net si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable estimée. La valeur recouvrable s'entend du plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de vente d'un actif et de sa valeur d'utilité.

Les pertes de valeur comptabilisées au cours d'exercices antérieurs font l'objet d'une évaluation chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe des indices que la perte a diminué ou disparu. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement d'estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que si la valeur comptable de l'actif n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite de l'épuisement et de l'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

q) Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires en monnaie étrangère sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change en vigueur à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les écarts attribuables à la reconversion sont comptabilisés en résultat net, sauf s'ils découlent de la consolidation d'un établissement à l'étranger au titre duquel des écarts de conversion sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

r) Provisions et éventualités

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la Corporation a une obligation actuelle, juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation. Le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus à un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'obligation. Aucune provision n'est comptabilisée au titre de pertes d'exploitation futures.

La Corporation constate une provision pour démantèlement à l'égard des obligations de démantèlement, de mise hors service et de remise en état liées au projet Hibernia et au réseau de pipelines. Le montant constaté correspond à la valeur actualisée des dépenses futures estimatives nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle, déterminée conformément aux conditions et exigences locales.

Les coûts de démantèlement sont fondés sur les meilleures estimations de la direction, compte tenu de la réglementation en vigueur et de la technologie. Le taux d'actualisation entrant dans le calcul de la provision pour démantèlement est un taux sans risque fondé sur l'horizon temporel applicable des flux de trésorerie sous-jacents. Lorsqu'une provision pour démantèlement est constatée, un montant correspondant est porté en augmentation de l'immobilisation corporelle connexe et est ultérieurement amorti dans les coûts de cette immobilisation corporelle.

Après l'évaluation initiale, la provision est ajustée à la clôture de chaque période pour tenir compte de l'écoulement du temps et des variations des flux de trésorerie futurs estimés qui sous-tendent l'obligation. L'augmentation de la provision en raison de l'écoulement du temps est comptabilisée à titre de désactualisation des obligations de démantèlement dans les charges financières, alors que les augmentations ou les diminutions résultant de la variation des flux de trésorerie futurs estimés sont inscrites à l'actif en tant qu'immobilisations corporelles à l'état de la situation financière. Les coûts réels engagés au moment de l'extinction des obligations de démantèlement sont imputés à la provision dans la mesure où celle-ci a été constituée.

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

r) Provisions et éventualités (suite)

Les dépenses environnementales sont inscrites à l'actif ou passées en charges, selon le cas. Certaines dépenses environnementales nécessaires à l'obtention d'emprises, d'approbations réglementaires ou de permis dans le cadre de la construction sont inscrites à l'actif. Les coûts environnementaux qui sont liés à une condition existante associée aux activités passées et qui ne contribuent pas aux produits actuels ou futurs sont comptabilisés et passés en charges. En règle générale, les passifs environnementaux ne sont pas ramenés à leur valeur actualisée nette et sont comptabilisés en tant que passifs environnementaux lorsque des évaluations environnementales ou des mesures de remise en état sont probables et que les coûts peuvent être estimés au prix d'un effort raisonnable. La comptabilisation de ces montants coïncide généralement avec la finalisation d'une étude de faisabilité ou avec un engagement envers un plan d'action officiel. Les créances sont comptabilisées au titre des recouvrements d'assurance connexes attendus lorsque ces recouvrements sont réputés être pratiquement certains. Les passifs environnementaux repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés à leur juste valeur estimative, le cas échéant.

La Corporation examine régulièrement les questions et réclamations environnementales qui pourraient avoir une incidence sur ses actifs ou ses activités. Ces examens l'aident à relever les questions environnementales et à estimer les coûts et les calendriers des efforts de restauration. Les passifs environnementaux sont aussi régulièrement ajustés pour refléter les changements d'estimations. Dans le cadre de ses estimations des passifs environnementaux, la Corporation tient compte de l'incidence importante du respect des lois environnementales, des poursuites en instance et des recours en responsabilité potentiels de tiers. Souvent, à mesure qu'évoluent l'évaluation et les mesures de restauration, des informations additionnelles deviennent disponibles, ce qui nécessite la révision des coûts estimatifs. Ces révisions sont prises en compte dans le résultat de la période au cours de laquelle elles peuvent être déterminées de façon raisonnable.

Les passifs éventuels sont des obligations potentielles dont l'existence ne sera confirmée que par des événements futurs qui ne sont pas totalement sous le contrôle de la Corporation ou des obligations actuelles au titre desquelles il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire ou le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante. Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans les états financiers consolidés, mais ils sont présentés, sauf si la probabilité d'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques est faible.

s) Obligation au titre des prestations définies

L'obligation au titre des prestations définies comprend les prestations de retraite et les autres avantages postérieurs à l'emploi offerts aux employés actifs et retraités de CTM ainsi que les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi de CEI. Pour un complément d'information sur ces régimes, se reporter à la note 17.

L'obligation nette de la Corporation à l'égard des régimes à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs des régimes. L'obligation au titre des prestations définies est calculée chaque année par des actuaires indépendants selon la méthode de répartition des prestations. Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies, qui comprend les écarts actuariels, le rendement des actifs des régimes (hormis les intérêts) et l'incidence du plafonnement de l'actif (le cas échéant, hormis les intérêts), sont comptabilisées immédiatement dans les autres éléments du résultat global.

Le coût financier net est obtenu par application du taux d'actualisation au solde net de l'obligation au titre des prestations définies et à la juste valeur des actifs des régimes. Le coût est pris en compte dans la charge au titre des prestations à l'état du résultat net. Les variations de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies découlant de modifications ou de compressions des régimes sont comptabilisées immédiatement en résultat net en tant que coûts des services passés.

t) Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. Elle est comptabilisée en résultat net, sauf dans la mesure où elle se rapporte à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres, auquel cas elle est comptabilisée dans les capitaux propres.

L'impôt sur le résultat exigible est l'impôt qui devrait vraisemblablement être payé au titre du bénéfice avant impôt de l'exercice, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

L'impôt sur le résultat différé est comptabilisé eu égard aux différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et leur valeur fiscale. Aucun impôt différé n'est comptabilisé lors de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans le cadre d'une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises. L'impôt sur le résultat différé est évalué selon les taux d'impôt qui devraient s'appliquer aux différences temporaires lorsque celles-ci s'inverseront, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs et les passifs d'impôt différé peuvent être compensés si la Corporation a un droit juridiquement exécutoire de compenser de tels montants, et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention soit de régler les passifs et actifs d'impôt sur le résultat exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément. Un actif d'impôt différé est comptabilisé dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces différences temporaires pourront être imputées. Les actifs d'impôt différé sont examinés à la date de clôture et réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

u) Produits tirés de contrats conclus avec des clients

Ventes de pétrole brut :

Nature des contrats conclus avec des clients

La SGCH tire des produits de la vente de pétrole brut à des clients dans le cours normal de ses activités. Elle a recours à un agent de commercialisation pour obtenir ses contrats de vente de pétrole brut et elle participe à un groupe de commercialisation au sein duquel les participants (dont l'agent de commercialisation) mettent en commun leur pétrole brut pour faciliter les ventes de cargaisons complètes de pétrole brut aux clients. Les contrats que conclut la SGCH avec des clients sont des contrats à court terme distincts, un contrat correspondant habituellement à une cargaison.

Les modalités de paiement varient d'un contrat à l'autre, mais le paiement est généralement requis dans les 30 jours suivant la date du connaissance relatif à une cargaison. Le client fait son paiement à l'agent de commercialisation et, deux jours ouvrables plus tard, l'agent de commercialisation verse à la SGCH sa quote-part de la contrepartie associée à la cargaison, déduction faite des frais de commercialisation, conformément aux modalités de l'accord de commercialisation.

Comptabilisation des produits

Les produits sont comptabilisés lorsque le contrôle du pétrole brut est transféré au client, ce qui a généralement lieu lorsque le titre de propriété passe de la SGCH au client, aux points de livraison prévus au contrat. Chaque vente représente une obligation de prestation que la SGCH remplit habituellement lors de la livraison du pétrole brut, ce qui se produit à un moment précis. Le pétrole brut peut être considéré comme ayant été livré lorsqu'il est chargé à bord d'un navire ou lorsqu'il atteint le point de destination du client, selon les modalités de livraison. Les modalités de livraison et le lieu de transfert du titre de propriété sont indiqués dans chaque contrat.

Les produits sont évalués au prix de transaction, lequel correspond au montant de contrepartie auquel la SGCH estime avoir droit. La contrepartie précisée dans un contrat conclu par la SGCH avec un client comprend un élément de contrepartie variable. La contrepartie variable reflète les prix de vente variables fondés sur les prix de référence du pétrole brut à des dates futures; ainsi, le prix de transaction n'est pas connu au moment de la signature du contrat.

La SGCH verse à l'agent de commercialisation des frais de commercialisation fixes par baril de pétrole brut vendu et comptabilise ces coûts en charges à mesure qu'ils sont engagés.

La PBN et la PABN payées par la SGCH sont éliminées au moment de la consolidation avec la société mère, qui est devenue responsable de la gestion des accords de PBN. Les redevances et la PBN sont payées et versées par la SGCH. Les redevances et la PBN sont évaluées conformément aux modalités des diverses ententes et reflètent les participations fédérales et provinciales dans les ressources du projet Hibernia.

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

u) Produits tirés de contrats conclus avec des clients (suite)

Services liés au pipeline :

Nature des contrats conclus avec des clients

CTM fournit des services de transport de pétrole brut et de pétrole raffiné. Les tarifs réglementés liés au réseau TMPL et au pipeline Puget sont conçus de façon à procurer des produits suffisants pour recouvrir les coûts des services de transport fournis aux expéditeurs, y compris un rendement sur le capital investi. Le réseau TMPL et le pipeline Puget sont des pipelines d'évacuation communs qui fournissent généralement des services non garantis.

Comptabilisation des produits

Des services de transport interruptibles (« opération au comptant ») non garantis sont fournis sur le réseau TMPL et le pipeline Puget lorsqu'il est déterminé que ces réseaux disposent d'une capacité suffisante. Les expéditeurs paient un tarif unitaire pour les quantités réelles de produits livrés au moyen du réseau de transport.

CTM est bailleur aux termes de contrats à long terme visant une capacité dans des réservoirs d'entreposage. Bien que la Régie ne réglemente pas économiquement ces contrats de location de réservoirs comme elle le fait avec les services de transport, les tarifs de location visent à couvrir les coûts de fonctionnement des réservoirs et à procurer un rendement du capital investi.

Les contrats de service avec des clients se composent principalement de contrats de services de transport. Pour la majeure partie des contrats, en règle générale : i) la promesse est de fournir (ou de se tenir prêt à fournir) une gamme de services intégrés distincts durant une certaine période de temps, ce qui constitue une seule obligation de prestation; ii) le prix de transaction comprend une contrepartie fixe ou variable, dont le montant peut être déterminé au moment de la conclusion du contrat ou à chaque fin de mois en fonction du droit de facturer, à la fin du mois, la valeur des services fournis au client au cours du mois; et iii) le prix de transaction est comptabilisé dans les produits au cours de la période de service précisée dans le contrat (qui peut être un jour, y compris chaque jour d'une série de services quotidiens promis, un mois, une année ou tout autre intervalle de temps, y compris une période de compensation des insuffisances) à mesure que les services sont rendus selon une méthode fondée sur le temps (l'écoulement du temps) ou sur les unités (les unités de service transférées) dans le but de mesurer le transfert du contrôle des services et les progrès vers l'exécution des obligations de prestation en fonction de la nature du service promis (garanti ou non garanti) et des modalités du contrat (contrat avec ou sans droits de compensation).

Les services garantis (également appelés « services non interruptibles ») sont des services dont la disponibilité en tout temps est promise au client pendant la ou les périodes couvertes par le contrat, sauf quelques exceptions. Les contrats de services garantis comportent généralement des dispositions d'achat ferme ou de volume minimal, qui précisent les quantités minimales de services qu'un client paiera, même s'il choisit de ne pas les recevoir ou de ne pas les utiliser au cours de la période de service précisée. Le prix de transaction est comptabilisé dans les produits au cours de la période de service précisée à mesure que les unités de service promises sont transférées au client.

Les services non garantis (également appelés « services interruptibles ») s'opposent aux services garantis en ce sens qu'ils sont fournis à un client selon leur disponibilité. En règle générale, il n'y a aucune obligation d'exécuter ces services avant qu'une demande de service périodique d'un client soit acceptée. Dans le cas de la majorité des contrats de service non garantis, le client ne paiera que les quantités réelles de services qu'il choisit de recevoir ou d'utiliser, et le prix de transaction est habituellement comptabilisé dans les produits des activités ordinaires lorsque ces unités de service sont transférées au client pendant la période de service précisée (habituellement une journée ou un mois).

La surcharge de la fiducie de remise en état perçue des expéditeurs est comptabilisée dans les produits différés (se reporter à la note 19). L'utilisation des fonds étant réservée au règlement des coûts d'abandon futurs, les surcharges différées perçues sont conservées dans la fiducie de remise en état en tant que trésorerie soumise à restrictions et placements soumis à restrictions, et elles seront comptabilisées en tant que produits lorsque les fonds de la fiducie de remise en état sont utilisés aux fins d'activités d'abandon futures.

Contrats d'achat ferme 50

Pour l'essentiel, CTM fournit des services de transport non garantis. En 2010, la Régie l'a toutefois autorisée à conclure des contrats d'achat ferme d'une durée de 10 ans exécutoires à partir de 2012 avec 5 expéditeurs, ce qui permet à ces derniers de disposer de capacités fixes par jour moyennant une prime fixe par baril en plus des taux tarifaires unitaires standards. En règle générale, CTM promet de transporter le volume minimal auquel elle s'est engagée auprès de l'expéditeur et de se tenir prête à le faire à tout moment. L'expéditeur est tenu de payer le montant de la prime fixe, peu importe s'il achemine ou non des quantités dans le pipeline. Les produits liés à ces contrats sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle le service est fourni. Ces contrats, qui doivent prendre fin après une durée de 10 ans, ont été renouvelés avec quatre expéditeurs pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} février 2022.

v) Participation au bénéfice net

Le 20 août 2019, le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire d'une lettre du ministre des Finances, a demandé le transfert de la responsabilité du Canada à l'égard des accords de PBN du projet de développement Hibernia, pour la faire passer du ministre des Ressources naturelles (« Ressources naturelles Canada ») à la Corporation. À cette fin, la Corporation et Ressources naturelles Canada ont conclu un protocole d'entente le 23 août 2019.

Aux termes des accords de PBN, le gouvernement du Canada, désormais la Corporation, a droit de recevoir une PBN de chacun des propriétaires de Hibernia (les « propriétaires du projet »), y compris la SGCH, filiale de la Corporation. Le versement au titre de la PBN est fondé sur un pourcentage des ventes nettes de pétrole brut (ventes de pétrole brut ajustées pour tenir compte des frais de transport, charges d'exploitation et dépenses d'investissement), jusqu'à concurrence de 10 %.

Le gouvernement du Canada a chargé la CDEV de lui verser tous les dividendes déclarés qui sont tirés de l'accord de PBN. Les montants reçus aux termes des accords de PBN sont comptabilisés comme des apports en capital lorsque la Corporation reçoit les sommes versées par les propriétaires du projet.

w) Autres passifs

Frais de réacheminement

Dans certains cas, les expéditeurs peuvent réacheminer les volumes du quai vers un autre point de livraison moyennant des frais de réacheminement. Ces frais ne sont pas considérés comme des produits, puisqu'ils ne sont perçus pour le compte des expéditeurs qu'aux fins de planification et qu'ils ne représentent pas une contrepartie pour services rendus. Les frais de réacheminement perçus sont comptabilisés en tant que passif lors de la perception, puisqu'ils sont entièrement remboursés aux expéditeurs dans des périodes ultérieures par le biais de réductions des droits de service.

Primes au quai

Afin de faciliter la gestion de la capacité des quais du réseau pipelinier Trans Mountain, la Régie prévoit la vente aux enchères de la capacité au plus offrant chaque mois. Les fonds recueillis dans le cadre de ce processus au cours d'une année donnée doivent être remboursés aux expéditeurs au moyen d'une réduction des droits de service pour tous les expéditeurs. Les montants perçus sont comptabilisés en tant que passif lors de la perception, et le passif est réduit dans des périodes ultérieures à mesure que les crédits excédentaires pour droits sont accordés. Le moment de ces réductions des droits peut varier selon l'entente de droits qui est convenue avec les expéditeurs et approuvée chaque année par la Régie, mais le délai habituel est généralement d'un an ou plus.

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

x) Charges financières et produits financiers

Les charges financières comprennent la désactualisation des obligations de démantèlement et de la provision au titre de la remise en état d'un site ainsi que la charge d'intérêts sur les emprunts et les obligations locatives.

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif admissible sont inscrits à l'actif jusqu'à l'achèvement de la quasi-totalité des activités nécessaires pour préparer cet actif en vue de son utilisation ou de sa vente prévue. La dette de la Corporation est considérée comme représentant des fonds empruntés de façon générale, et le montant des coûts d'emprunt pouvant être incorporé est calculé par l'application d'un taux de capitalisation aux dépenses cumulées au titre de ces actifs ou, dans le cas de la Corporation, aux travaux de construction en cours. Les montants incorporés au coût de l'actif sont limités chaque période aux coûts d'emprunt réellement engagés. Les coûts d'emprunt incorporés au coût de l'actif sont classés dans les activités d'investissement dans le tableau consolidé des flux de trésorerie.

Les autres charges financières sont passées en charges dans la période au cours de laquelle elles sont engagées et sont comptabilisées en tant que charges financières. Les produits d'intérêts sont comptabilisés en résultat net à mesure qu'ils sont gagnés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

y) Utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement en temps opportun d'états financiers consolidés de la Corporation conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur les montants présentés au titre des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de façon significative de ces estimations.

L'évolution de la pandémie de COVID-19 a nécessité certaines réévaluations des jugements et estimations importants utilisés pour préparer les états financiers consolidés. En 2021, l'économie mondiale a montré des signes de reprise suivant les répercussions de la pandémie et la demande de pétrole brut a augmenté grâce à l'effet combiné de l'assouplissement des restrictions et de la distribution de vaccins dans les pays développés. En 2021, les prix du pétrole ont rebondi après une baisse et une volatilité sans précédent en 2020. Les événements liés à la pandémie, tels que de nouveaux confinements ou la prolongation de ceux-ci, de nouvelles éclosions et de nouveaux variants, ainsi que le succès des programmes de vaccination en cours, ont encore une incidence sur la demande en énergie, les prix de l'énergie et les volatilités connexes. Pour établir les estimations, les hypothèses et les jugements nécessaires aux fins de la préparation des présents états financiers consolidés, la Corporation a tenu compte des répercussions de la COVID-19 et des situations que la pandémie a engendrées, et elle continue de surveiller l'évolution de l'environnement commercial et des marchés pétroliers. Malgré les reprises récentes de la demande mondiale de pétrole brut et des prix actuels et prévus du pétrole brut, les répercussions économiques mondiales de la COVID-19 et la durée estimée de la pandémie sont en évolution constante.

Principales sources d'incertitude à l'égard des estimations :**Réserves**

Les montants comptabilisés au titre de l'épuisement et de l'amortissement et les montants utilisés pour le calcul des pertes de valeur reposent sur des estimations des réserves de pétrole. Les estimations des réserves, notamment l'estimation des prix futurs du pétrole, des cours de change, des coûts d'exploitation et des dépenses d'investissement, des redevances et de la participation au bénéfice net, des ajustements au titre des participations directes du secteur unitaire du PSH, des taux d'actualisation et des flux de trésorerie connexes futurs, de même que l'interprétation de données et de modèles géologiques et géophysiques complexes, sont, en raison de leur nature même, assujetties à l'incertitude relative à la mesure.

Dans le cadre de l'entente du secteur unitaire du PSH datée du 16 février 2010, une participation directe du secteur unitaire du PSH pourrait changer par suite d'une révision du facteur de répartition parcellaire. Ces facteurs de répartition parcellaire font l'objet d'ajustements périodiques, d'une première réévaluation et d'une réévaluation finale. Les premier et deuxième ajustements périodiques ont eu lieu en 2015 et en 2017, respectivement, et aucun autre ajustement périodique n'est prévu. Les dépenses d'investissement historiques ont été ajustées au moment de chaque ajustement périodique. Par ailleurs, les réévaluations se traduisent par un ajustement des dépenses d'investissement et autres coûts historiques, ainsi que par un ajustement de la production historique qui sera réglé de façon prospective. La première réévaluation a pris effet le 1^{er} mars 2021. La réévaluation finale devrait être achevée en 2025, sous réserve d'un examen annuel. Les estimations du recouvrement définitif des réserves et leur incidence sur la réévaluation éventuelle des facteurs de répartition parcellaire entrent dans l'estimation de la participation directe de la Corporation dans les réserves du secteur unitaire du PSH.

Contrats de location

La direction exerce son jugement pour déterminer qui est le preneur dans les contrats de location du projet Hibernia aux fins de la comptabilisation des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives. La Corporation a fait preuve de jugement pour démontrer que, bien que l'exploitant, la SEDH, soit l'unique propriétaire des contrats de location du projet Hibernia, il le fait implicitement ou explicitement pour le compte des propriétaires de participations directes. Par conséquent, la Corporation comptabilise sa quote-part des baux du projet Hibernia conclus par l'exploitant, puisqu'elle est considérée comme partageant la responsabilité des obligations locatives.

Pour évaluer la valeur actualisée des obligations locatives, la Corporation fait appel au jugement pour estimer le taux d'emprunt marginal lorsque le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut être déterminé facilement. Les facteurs comprennent les taux d'emprunt du gouvernement du Canada, les écarts de risque de crédit applicables à la Corporation ou à ses filiales et la durée du contrat de location. Se reporter à la note 12 pour de plus amples renseignements sur les contrats de location.

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

y) Utilisation d'estimations et recours au jugement (suite)

Obligations de démantèlement

Une provision est constituée pour les coûts de démantèlement qui seront engagés essentiellement lorsque certaines des immobilisations corporelles à long terme de la Corporation seront mises hors service. Des hypothèses, qui reposent sur des facteurs économiques du moment jugés raisonnables par la direction, ont été posées pour estimer l'obligation future à cet égard. Cependant, les coûts et les échéanciers réels liés au démantèlement sont incertains et ces estimations peuvent être révisées en raison de nombreux facteurs, dont des changements dans les obligations juridiques, des percées technologiques, l'inflation et les échéanciers des activités prévues de démantèlement et de remise en état, lesquels comprennent les plans de forage et de mise en œuvre. Cette situation pourrait avoir une incidence significative sur le résultat global pour la durée de vie économique résiduelle des actifs en raison de changements qui pourront être apportés à l'estimation des coûts et aux échéanciers à mesure que de nouvelles informations seront disponibles. De plus, la Corporation détermine le taux d'actualisation approprié chaque date de clôture. Ce taux d'actualisation sans risque est utilisé pour déterminer la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures estimées qui seront nécessaires à l'extinction de l'obligation, et il pourrait changer en fonction de nombreux facteurs liés au marché.

Il existe des incertitudes quant aux coûts futurs que la Corporation aura à engager pour s'acquitter de ses obligations au titre de la remise en état d'un site, notamment l'estimation des coûts futurs, y compris l'inflation, le calendrier de la remise en état et d'autres variables connexes. La Corporation a constitué une provision au titre des obligations de démantèlement associées aux coûts futurs d'enlèvement et de remise en état. Pour déterminer la juste valeur de la provision, des hypothèses sont posées et des estimations sont établies à l'égard des taux d'actualisation, du coût attendu d'abandon du pipeline et du moment prévu de ces coûts. Toutefois, le moment réel ainsi que la nature et l'étendue des activités d'abandon qui seront éventuellement nécessaires aux fins de conformité à la réglementation à la fin de la vie du pipeline sont incertains, et les estimations peuvent varier considérablement à mesure que de nouvelles informations sont mises en lumière. Se reporter à la note 16 pour de plus amples renseignements sur les obligations de démantèlement.

Impôt sur le résultat

Les interprétations, règlements et lois en matière d'impôt des territoires où CTM et la SGCH exercent leurs activités sont appelés à évoluer et, par conséquent, l'impôt sur le résultat est assujéti à l'incertitude relative à la mesure. La direction évalue les actifs d'impôt différé à la date de clôture afin d'en déterminer la probabilité de réalisation à même le bénéfice imposable futur. De plus amples renseignements sur la charge d'impôt sur le résultat et le rapprochement du taux d'impôt effectif sont présentés à la note 20.

Regroupements d'entreprises

La comptabilisation des regroupements d'entreprises requiert l'exercice d'un jugement considérable et est assujéti à des estimations et hypothèses importantes à la date d'acquisition. La direction a recours à des techniques d'évaluation pour déterminer la juste valeur de certains actifs acquis et passifs repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

Dépréciation du goodwill

Pour évaluer la dépréciation, la direction estime la valeur recouvrable de chaque actif ou unité génératrice de trésorerie en fonction des flux de trésorerie actualisés futurs attendus. L'incertitude relative aux estimations s'applique aux hypothèses quant aux résultats d'exploitation futurs et à la détermination du taux d'actualisation approprié. Les principales hypothèses entrant dans le calcul de la valeur recouvrable de l'UGT, y compris une analyse de sensibilité, sont présentées à la note 14.

Obligation au titre des prestations définies

Le coût de l'obligation au titre des prestations définies est déterminé au moyen d'évaluations actuarielles intégrant diverses hypothèses pouvant différer des faits réels dans l'avenir, notamment le taux d'actualisation, les hausses salariales futures, les taux de mortalité et la croissance future des prestations de retraite. En raison des complexités liées à son évaluation ainsi que de sa nature à long terme, l'obligation au titre des prestations définies est extrêmement sensible aux changements apportés à ces hypothèses. Toutes les hypothèses sont revues chaque date de clôture. De plus amples renseignements sur les obligations au titre des prestations sont présentés à la note 17.

Jugements critiques réalisés lors de l'application des méthodes comptables :***Entité structurée non consolidée***

La CDEV détient un placement dans une entité structurée non consolidée, soit la CFUEC. La direction exerce son jugement pour déterminer si la Corporation exerce un contrôle sur la CFUEC, sa filiale en propriété exclusive, et si elle est par conséquent tenue de consolider les résultats financiers de la CFUEC.

La CDEV et le gouvernement du Canada ont tous deux des placements dans la CFUEC : la première détient des actions ordinaires à droit de vote et le second, un nombre important d'actions privilégiées. Les actions privilégiées ont été émises directement au gouvernement à la demande de la CFUEC aux termes d'une convention de financement conclue entre la CFUEC et le gouvernement.

La CDEV, du fait des actions ordinaires à droit de vote qu'elle détient, exerce un pouvoir sur certaines activités pertinentes de la CFUEC. Même si le gouvernement contrôle la CDEV et peut indirectement contrôler la CFUEC, il ne peut le faire de façon explicite directement du fait de ses actions privilégiées, de ses participations directes ou des conventions conclues avec la CFUEC. La CDEV n'est cependant pas exposée de manière significative aux rendements variables de la CFUEC.

Par conséquent, bien que la CDEV exerce un pouvoir sur certaines activités pertinentes de la CFUEC, elle n'est pas en mesure d'utiliser ce pouvoir pour influencer sur ses rendements. Ainsi, même si elle détient les actions ordinaires en circulation de la CFUEC, la CDEV n'est pas tenue de consolider ses activités puisque la Corporation n'est pas en mesure d'influencer sur les rendements de sa participation en actions ordinaires du fait du pouvoir qu'elle exerce sur l'entité. Au 31 décembre, la CFUEC avait des prêts d'une valeur nominale de 2 317 983 \$ et des actions privilégiées émises d'une valeur nominale de 3 090 000 \$ (respectivement, 110 000 \$ et 200 000 \$ au 31 décembre 2020). Le risque de perte maximal est déterminé en prenant en compte la nature de la participation dans l'entité structurée non consolidée. Au 31 décembre 2021, le risque financier maximal auquel la CDEV était exposée en lien avec la CFUEC correspondait à la valeur comptable de son placement figurant à l'état consolidé de la situation financière, soit 1 \$.

Participations directes indivises

Les activités de la SGCH dans le cadre du projet Hibernia sont réalisées conjointement avec d'autres parties. Il est nécessaire de faire appel au jugement pour déterminer si le projet Hibernia constitue un partenariat aux termes d'IFRS 11 *Partenariats* (« IFRS 11 »), qui s'entend d'une entreprise sur laquelle deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint.

La Corporation a déterminé que le projet Hibernia n'est pas sous contrôle conjoint puisque les décisions ne requièrent pas le consentement unanime des parties et qu'aucun groupe de parties n'exerce un contrôle unilatéral sur les activités pertinentes. Les activités conjointes dont le contrôle peut être atteint par plusieurs combinaisons de parties n'entrent pas dans le champ d'application d'IFRS 11. La Corporation est d'avis que les relations du projet Hibernia représentent des participations directes indivises et ne forment pas un partenariat aux termes d'IFRS 11. La Corporation comptabilise sa quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges du projet Hibernia dans ses états financiers. La comptabilisation des participations directes indivises de la SGCH est actuellement la même que celles-ci soient classées ou non en tant que partenariat aux termes d'IFRS 11.

Réserve au titre de la PBN

La direction a exercé un jugement important pour déterminer le traitement comptable approprié pour les versements au titre de la PBN et de la PABN reçus. Compte tenu de la nature de la transaction, la direction a déterminé que les versements devaient être constatés directement en capitaux propres plutôt qu'en résultat net, étant donné que la CDEV est tenue, selon le protocole d'entente, d'administrer le programme au nom du gouvernement, et s'attend à verser ultimement au gouvernement tous les paiements au titre de la PBN et de la PABN reçus des propriétaires du projet Hibernia. Ces transactions n'ont donc pas de substance commerciale pour la CDEV, puisqu'elles ne devraient pas entraîner d'avantages ou de pertes financières nets pour la CDEV.

5. PRISES DE POSITION EN COMPTABILITÉ PUBLIÉES MAIS NON ENCORE ENTRÉES EN VIGUEUR

Certaines nouvelles normes comptables, modifications et interprétations s'appliqueront aux exercices futurs et n'ont pas été appliquées pour la préparation des présents états financiers consolidés. Celles qui pourraient être pertinentes pour la Corporation sont présentées ci-dessous. Cette dernière n'a pas l'intention d'adopter ces prises de position de façon anticipée.

i) Modifications d'IAS 16 *Immobilisations corporelles – Produit antérieur à l'utilisation prévue*

Les modifications interdisent à une entité de porter le produit de la vente d'éléments produits en diminution du coût des immobilisations corporelles pendant la préparation d'un actif en vue de son utilisation prévue. Le produit de la vente et les coûts connexes devraient plutôt être comptabilisés en résultat net. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. La CDEV ne s'attend pas à ce que les modifications aient une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

ii) Modifications d'IAS 37 *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels – Contrats déficitaires*

Les modifications précisent les coûts à inclure lorsque l'entité établit le coût d'exécution du contrat pour déterminer s'il s'agit d'un contrat déficitaire. Les modifications précisent que les coûts directement liés à l'exécution d'un contrat comprennent à la fois les coûts marginaux d'exécution du contrat et l'imputation des autres coûts directement liés à l'exécution des contrats. Avant d'établir une provision séparée pour un contrat déficitaire, l'entité comptabilise toute perte de valeur survenue sur les actifs utilisés pour l'exécution de ce contrat. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022 pour les contrats existants à la date de première application des modifications. La CDEV ne s'attend pas à ce que les modifications aient une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

iii) Modification d'IFRS 9 *Instruments financiers*

La modification précise que, pour déterminer si un passif financier doit être décomptabilisé, l'entité doit inclure dans le test des 10 % que les honoraires payés ou reçus entre l'entité (l'emprunteur) et le prêteur, y compris les honoraires payés ou reçus par l'entité ou le prêteur au nom de l'autre. La modification s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. La CDEV ne s'attend pas à ce que les modifications aient une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

iv) Modifications d'IAS 1 *Présentation des états financiers – Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants*

Les modifications précisent que le classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants est basé sur les droits qui existent à la date de clôture, précisent que le classement n'est pas modifié par les attentes à l'effet que l'entité exerce son droit de différer le règlement d'un passif, expliquent que des droits n'existent que si les clauses restrictives sont respectées à la date de clôture et précisent que le règlement s'entend du transfert à la contrepartie de trésorerie, d'instruments de capitaux propres, d'autres actifs ou de services. Les modifications sont appliquées de manière rétrospective pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. La CDEV n'a pas déterminé quelle sera l'incidence, le cas échéant, des modifications sur ses états financiers consolidés.

v) Modifications d'IAS 1 *Présentation des états financiers – Informations à fournir sur les méthodes comptables*

Les modifications visent à aider les préparateurs à déterminer les méthodes comptables à présenter dans leurs états financiers, en portant des jugements sur l'importance relative. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. La CDEV n'a pas déterminé quelle sera l'incidence, le cas échéant, des modifications sur ses états financiers consolidés.

vi) Modifications d'IAS 8 *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs – Définition d'estimations comptables*

Les modifications introduisent la définition d'une estimation comptable et clarifient la différence entre les changements d'estimations comptables et les changements de méthodes comptables. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. La CDEV ne s'attend pas à ce que les modifications aient une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

vii) Modifications d'IAS 12 *Impôts sur le résultat – Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction*

En mai 2021, l'IASB a publié des modifications à IAS 12 qui exigent que les sociétés comptabilisent de l'impôt différé au titre des transactions pour lesquelles, lors de la comptabilisation initiale, les montants des différences temporaires imposables et déductibles sont les mêmes. Elles s'appliqueront généralement à des transactions telles que les contrats de location pour les preneurs et les obligations relatives au démantèlement et exigeront la comptabilisation d'actifs et de passifs d'impôt différé supplémentaires. En ce qui concerne les contrats de location et les passifs relatifs au démantèlement, les actifs et les passifs d'impôt différé connexes devront être comptabilisés à compter de l'ouverture de la première période comparative présentée, et l'incidence cumulative sera comptabilisée à titre d'ajustement des résultats non distribués (ou d'autres composantes des capitaux propres, selon le cas) à cette date. Pour toutes les autres transactions, les modifications s'appliquent aux transactions conclues après l'ouverture de la première période présentée. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. La CDEV n'a pas déterminé quelle sera l'incidence, le cas échéant, des modifications sur ses états financiers consolidés.

6. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie se compose des soldes bancaires. Les équivalents de trésorerie comprennent les placements à court terme très liquides, y compris les acceptations bancaires et les CPG. Les produits d'intérêts provenant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ont été gagnés à des taux d'intérêt annuels variant de 0,05 % à 0,8 % en 2021 (0,2 % à 2,45 % en 2020). Le tableau qui suit présente le détail de ces éléments :

	2021	2020
Trésorerie	278 593 \$	(note 32) 274 914 \$
Équivalents de trésorerie	51 952	70 663
Trésorerie et équivalents de trésorerie	330 545 \$	345 577 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

7. PLACEMENTS DÉTENUS AU TITRE D'OBLIGATIONS FUTURES

La Corporation a déposé des sommes en trésorerie dans un compte du Trésor du gouvernement du Canada, établi en vertu du paragraphe 129 (1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. La Corporation a mis de côté des fonds dans le compte du Trésor du gouvernement du Canada ainsi que des investissements afin de pourvoir aux obligations futures comme suit :

	2021	2020
Solde dans un compte du Trésor à l'ouverture de l'exercice	114 352 \$	(note 32) 113 761 \$
Intérêts attribués	129	591
Retraits	(3 000)	-
Solde dans un compte du Trésor à la clôture de l'exercice	111 481	114 352
Placements	37 044	26 593
	148 525 \$	140 945 \$
Partie courante	2 006 \$	2 214 \$
Partie non courante	146 519	138 731
	148 525 \$	140 945 \$

Au 31 décembre 2021, le solde des placements détenus au titre d'obligations futures était constitué des équivalents de trésorerie ainsi que des placements liés au fonds pour abandon futur, au fonds lié aux risques et à la remise en état des lieux. Sont incluses dans ce solde des sommes en dépôt dans un compte du Trésor équivalent à 9 302 \$ pour CEI et à 102 179 \$ pour la SGCH (12 290 \$ et 102 062 \$, respectivement, en 2020) et des placements de 37 044 \$ détenus par la SGCH (26 593 \$ en 2020).

CEI a déposé des sommes en trésorerie dans un compte du Trésor en prévision d'obligations découlant de la vente d'actifs et d'autres passifs futurs éventuels liés à la remise en état d'un site. La partie courante déposée dans un compte du Trésor a été affectée par CEI aux passifs courants liés à la remise en état d'un site et à l'obligation au titre des prestations définies.

La SGCH a déposé des sommes dans un compte du Trésor et investi dans des placements en prévision des obligations au titre de l'abandon futur de l'installation du champ Hibernia et pour fournir des garanties contre des risques futurs. La SGCH a réduit une partie de sa couverture d'assurance de responsabilité civile en raison du fonds lié aux risques. Les placements comprennent des dépôts à terme échéant 365 jours après la date de prise d'effet, les produits d'intérêts étant gagnés à des taux d'intérêt allant de 0,51 % à 0,80 % pour l'exercice (de 0,76 % à 2,27 % en 2020). La SGCH détient également des liquidités de 33 841 \$ dans des comptes d'épargne, incluses dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie dans l'état de la situation financière au 31 décembre 2021 (33 870 \$ en 2020), qui ont été désignées à l'interne comme faisant partie du fonds pour abandon futur et fonds lié au risque tel qu'il est décrit à la note 16 a).

Les fonds détenus dans un compte du Trésor portent intérêt à un taux correspondant à 90 % du taux d'adjudication des bons du Trésor à trois mois. Le taux d'intérêt annuel moyen s'est établi à 0,11 % pour l'exercice (0,53 % en 2020). Les intérêts sont conservés dans le compte du Trésor. L'accès à ces fonds ne comporte aucune restriction.

8. AUTRES ACTIFS COURANTS

	2021	2020
Charges payées d'avance	12 109 \$	9 682 \$
Stocks		
Pétrole brut	4 350	4 177
Pipeline – pièces de rechange	6 802	7 108
Autres	732	3 023
	23 993 \$	23 990 \$

La charge d'épuisement de 1 025 \$ avait trait aux stocks de pétrole brut au cours de l'exercice (1 890 \$ en 2020).

9. TRÉSORERIE SOUMISE À RESTRICTIONS

	2021	2020
Trésorerie soumise à restrictions – détenue par CTM au titre des coûts d'abandon futurs	3 234 \$	554 \$
Trésorerie soumise à restrictions – lettres de crédit de CTM	68 327	73 983
Trésorerie soumise à restrictions – détenue par CTM à titre de garantie	1 200	1 200
Trésorerie soumise à restrictions – lettres de crédit de la SGCH	8 500	8 500
	81 261 \$	84 237 \$

Le solde de la trésorerie soumise à restrictions tient compte de montants respectifs de 8 500 \$ et de 69 527 \$ donnés en garantie des lettres de crédit associées au projet Hibernia et à CTM (8 500 \$ et 75 183 \$ en 2020).

CTM a émis une lettre de crédit de 26 747 \$ (28 746 \$ en 2020) en soutien au régime à prestations définies; les lettres de crédit restantes sont liées aux services publics et aux autorités gouvernementales.

Avant d'accorder l'autorisation d'exploitation et les autres autorisations associées au projet Hibernia, l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers (Canada-Newfoundland and Labrador Offshore Petroleum Board) (l'« OCTLHE ») exige une preuve de responsabilité financière, aux termes de la *Loi sur la sûreté et la sécurité en matière énergétique*. La SGCH a fourni à l'OCTLHE une lettre de crédit de 8 500 \$ venant à échéance le 30 octobre 2023, ce qui correspond à sa quote-part de la preuve exigée aux 31 décembre 2021 et 2020 relativement à l'autorisation d'exploitation associée au projet Hibernia. La lettre de crédit est garantie par un même montant de trésorerie détenue en main tierce. L'OCTLHE a, en certaines circonstances, un droit de créance sur la trésorerie détenue en main tierce, mais la SGCH conserve les intérêts gagnés sur ce compte.

10. PLACEMENTS SOUMIS À RESTRICTIONS

Les placements soumis à restrictions de 96 263 \$ (93 986 \$ en 2020) détenus par CTM sont des placements à long terme dans des obligations de gouvernements canadiens et d'organismes fédéraux qui sont détenus en fiducie. L'utilisation des placements soumis à restrictions est réservée au règlement des coûts d'abandon futurs du pipeline aux termes des directives de la Régie. L'intérêt gagné est conservé dans la fiducie, et la Corporation n'y a pas accès jusqu'à ce qu'elle effectue des activités d'abandon qui ont été approuvées.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Travaux de construction en cours	Pipeline	Actifs de mise en valeur du pétrole et installations de production	Total
Coût				
Solde au 31 décembre 2019	2 481 918 \$	3 530 639 \$	582 624 \$	6 595 181 \$
Entrées	3 260 567	-	14 042	3 274 609
Transferts	(82 886)	82 886	-	-
Ajustements de démantèlement	-	(524)	2 649	2 125
Décomptabilisation	-	(2 467)	(7 140)	(9 607)
Variation des cours de change	(10)	(5 838)	-	(5 848)
Solde au 31 décembre 2020	5 659 589 \$	3 604 696 \$	592 175 \$	9 856 460 \$
Entrées	5 501 760	-	7 503	5 509 263
Transferts	(51 498)	51 498	-	-
Ajustements de démantèlement	-	-	(34 121)	(34 121)
Décomptabilisation	-	(22 193)	(1 089)	(23 282)
Variation des cours de change	7	(1 249)	-	(1 242)
Solde au 31 décembre 2021	11 109 858 \$	3 632 752 \$	564 468 \$	15 307 078 \$
Épuisement et amortissement cumulé				
Solde au 31 décembre 2019	- \$	138 811 \$	402 305 \$	541 116 \$
Épuisement et amortissement	-	101 452	45 836	147 288
Décomptabilisation	-	-	(1 004)	(1 004)
Variation des cours de change	-	(730)	-	(730)
Solde au 31 décembre 2020	- \$	239 533 \$	447 137 \$	686 670 \$
Épuisement et amortissement	-	103 889	25 092	128 981
Décomptabilisation	-	(21 965)	(1 644)	(23 609)
Variation des cours de change	-	7	-	7
Solde au 31 décembre 2021	- \$	321 464 \$	470 585 \$	792 049 \$
Valeurs comptables				
31 décembre 2020	5 659 589 \$	3 365 163 \$	145 038 \$	9 169 790 \$
31 décembre 2021	11 109 858 \$	3 311 288 \$	93 883 \$	14 515 029 \$

Au 31 décembre 2021, les coûts qui se rapportent aux actifs de mise en valeur du pétrole et installations de production sujets au calcul de l'épuisement et de l'amortissement incluent des coûts de mise en valeur futurs de 389 100 \$ (395 100 \$ en 2020) et excluent le coût du matériel en cours de construction de néant (3 104 \$ en 2020). Les actifs de mise en valeur du pétrole et installations de production comprenaient des coûts inscrits à l'actif de 97 227 \$ au 31 décembre 2021 (131 348 \$ en 2020) liés aux obligations de démantèlement, lesquels seront amortis sur la durée de vie utile de l'actif. Les immobilisations corporelles décomptabilisées en 2021 étaient liées à des cessions d'équipement de forage désuet. Les immobilisations corporelles décomptabilisées en 2020 se rapportaient à un projet de mise en valeur sous-marin qui a été annulé et qui, après examen, ne présentait aucun avantage économique futur.

Pour des renseignements sur les ajustements de démantèlement, se reporter à la note 16, Provisions.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, des intérêts de 380 777 \$ ont été capitalisés au coût des immobilisations corporelles se rapportant aux travaux de construction en cours liés au pipeline (178 423 \$ en 2020).

Au 31 décembre 2021 et 2020, une évaluation des indices de dépréciation des UGT de la Corporation a été effectuée. Les indices de dépréciation comprennent (sans toutefois s'y limiter) des changements importants ayant un effet négatif sur la Corporation, qui ont eu lieu au cours de l'exercice ou surviendront dans un proche avenir dans le marché ou l'environnement économique où la Corporation exerce ses activités.

i. Au 30 septembre 2021, en raison des facteurs importants qui pourraient avoir une incidence significative sur le PARTM, comprennent, sans toutefois s'y limiter, un arrêt de sécurité volontaire, la COVID-19, des feux de forêt en Colombie-Britannique, des problèmes touchant le marché de la main d'œuvre et des changements d'entrepreneurs, la direction a soumis le goodwill et les immobilisations corporelles à un test de dépréciation, lequel ne s'est traduit par aucune perte de valeur. La COVID-19 et la situation du marché du pétrole brut n'ont pas eu d'incidence significative sur les produits tirés du transport. Cependant, si la COVID-19 demeure une urgence sanitaire mondiale, ou si persistent les perturbations environnementales, telles que les incendies et les inondations en 2021, cela pourrait avoir une incidence sur le calendrier de construction du projet d'agrandissement du pipeline et, dans les périodes à venir, la Corporation examinera si ces facteurs constituent des indices de dépréciation. Se reporter également à la note 14, Goodwill.

ii. Aucun indice de dépréciation des actifs de mise en valeur du pétrole et installations de production n'a été relevé au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020 et, par conséquent, aucun test de dépréciation n'a été effectué.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

12. ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION ET CONTRATS DE LOCATION

La Corporation loue certains actifs, notamment des immeubles de bureaux, des terrains et du matériel.

La catégorie « matériel » comprend la quote-part de la Corporation attribuable à sa participation directe dans trois navires de soutien loués par la SEDH au nom des propriétaires du projet Hibernia. Les contrats de location sont assortis de paiements mensuels fixes et sont en vigueur jusqu'en 2027. Les contrats de location visant du matériel comprennent également du matériel de camp de construction, une sous-station électrique, des véhicules et du matériel de bureau.

La catégorie « terrains » comprend la location d'un espace au terminal portuaire de Westridge, qui se compose d'une superficie de terres et d'une surface d'eau, ainsi que de terrains destinés à des stations de pompage et à des constructions temporaires. La durée des contrats de location connexes s'étend jusqu'en 2105.

La catégorie « bâtiments » comprend les paiements mensuels fixes au titre de la location qui sont effectués à l'égard de locaux d'immeubles de bureaux de la Corporation situés en Alberta, en Colombie-Britannique et en Ontario. La durée des contrats de location s'étend jusqu'en 2025.

Certains contrats comportent des options de renouvellement. La Corporation n'a pas la certitude raisonnable qu'elle exercera ces options, et l'exercice de celles-ci dépendra de l'évolution du marché et des besoins de la Corporation au moment où ces options pourront être exercées. Certains contrats de location sont assujettis à des variations annuelles de l'indice des prix à la consommation (l'« IPC »), l'obligation locative étant réévaluée lorsque l'IPC varie. De plus, certains contrats de location immobiliers comportent des paiements variables au titre de la location qui sont liés aux coûts d'exploitation.

La Corporation n'est pas exposée à un risque potentiel de sorties de trésorerie additionnelles importantes qui ne sont pas déjà reflétées dans le montant présenté des obligations locatives, mis à part certaines pénalités pour résiliation que la Corporation n'a pas la certitude raisonnable de devoir verser au 31 décembre 2021.

État de la situation financière :

Le tableau qui suit présente les actifs au titre de droits d'utilisation :

	Matériel et véhicules	Terrains et bâtiments	Total
1 ^{er} janvier 2020	22 619 \$	67 670 \$	90 289 \$
Entrées	2 373	26 326	28 699
Modifications de contrats de location	351	48	399
Amortissement	(4 066)	(19 766)	(23 832)
Change	(28)	-	(28)
31 décembre 2020	21 249 \$	74 278 \$	95 527 \$
Entrées	87 642	14 959	102 601
Modifications de contrats de location	364	(35)	329
Avantages incitatifs	-	(5 970)	(5 970)
Amortissement	(47 462)	(20 436)	(67 898)
Change	(7)	-	(7)
31 décembre 2021	61 786 \$	62 796 \$	124 582 \$

Les obligations locatives se présentent comme suit :

	2021	2020
Obligations locatives, solde d'ouverture	97 783 \$	91 920 \$
Entrées	99 228	28 700
Modifications de contrats de location	329	398
Charge d'intérêts	7 244	4 024
Paielements au titre de la location	(66 136)	(27 224)
Fluctuations des cours de change	(8)	(35)
Obligations locatives, solde de clôture	138 440 \$	97 783 \$
Partie courante	66 803 \$	23 111 \$
Partie non courante	71 637	74 672
	138 440 \$	97 783 \$

Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré appliqué aux obligations locatives au 31 décembre 2021 est de 4,20 % (4,29 % en 2020).

Analyse des échéances des flux de trésorerie non actualisés contractuels :

	2022	De 2023 à 2026	Par la suite	Total
Obligations locatives	68 555 \$	35 603 \$	110 814 \$	214 972 \$

État du résultat global et tableau des flux de trésorerie :

	2021	2020
État du résultat global :		
Intérêts sur les obligations locatives	7 244 \$	4 024 \$
Moins : les intérêts inscrits à l'actif	(5 537)	(2 268)
Intérêts sur les obligations locatives, montant net	1 707 \$	1 756 \$
Tableau des flux de trésorerie :		
Total des sorties de fonds au titre des contrats de location	(66 136) \$	(27 224) \$

Bailleur

Les contrats de location simple dont la Corporation est le bailleur se rapportent à des réservoirs de stockage appartenant à la Corporation et des logements situés le long de l'emprise du pipeline ou à proximité de stations de pompage. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, les produits locatifs tirés des contrats de location simple de réservoirs de stockage comptabilisés dans les « Produits locatifs » se sont établis à 63 619 \$ (63 600 \$ en 2020), et ils comprennent les paiements au titre de la location variables décrits ci-dessus, et les produits locatifs liés à l'exploitation de logements aux termes de contrats de location simple comptabilisés dans les « Autres produits » ont totalisé 234 \$ (228 \$ en 2020).

Les produits locatifs minimums futurs non actualisés au titre des contrats de location simple aux termes d'engagements contractuels se présentent comme suit :

2022	50 350 \$
2023	48 489
2024	42 028
2025	40 286
2026	38 573
Par la suite	338 782
Total	558 508 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

13. AUTRES ACTIFS

	2021	2020
Avances versées au titre de la construction	150 146 \$	169 650 \$
Paiements qui seront recouverts par l'intermédiaire des droits	84 967	57 339
Logiciels à usage interne	17 894	20 161
Projets recouvrables	33 409	37 780
Autres	6 526	1 594
	292 942 \$	286 524 \$

Les paiements qui seront recouverts au moyen des droits représentent des droits de 84 967 \$ (57 210 \$ en 2020) prélevés sur les chargements de produits pétroliers en vrac (« DCPV »), qui procurent à la Société d'intervention maritime de l'ouest du Canada (la « SIMEC ») les fonds dont elle a besoin pour ses interventions en cas de déversements pétroliers et qui sont perçus auprès des expéditeurs en fonction du volume de matières premières transitant par la zone d'intervention maritime de la SIMEC. Les DCPV liés au PARTM seront perçus auprès des expéditeurs après la mise en service du PARTM. Les DCPV sont comptabilisés dans les autres actifs courants si le montant payé à la SIMEC est supérieur au montant perçu auprès des expéditeurs et dans les autres passifs courants si le montant perçu des expéditeurs est supérieur aux DCPV à payer. Des actifs des régimes de 6 280 \$ (1 324 \$ en 2020) sont inclus dans le poste « Autres » ci-dessus.

La dotation aux amortissements imputée au poste « Autres actifs » est liée aux logiciels à usage interne, et s'établit à 3 280 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (1 778 \$ en 2020).

14. GOODWILL

a) Les variations de la valeur comptable nette du goodwill sont présentées dans le tableau suivant :

Solde au 1 ^{er} janvier 2020	1 015 781 \$
Incidence des fluctuations du change	81
Solde au 31 décembre 2020	1 015 862
Incidence des fluctuations du change	-
Solde au 31 décembre 2021	1 015 862 \$

b) Test de dépréciation

Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill a été affecté à l'UGT de CTM. La direction a soumis le goodwill à un test de dépréciation au 31 décembre 2021, lequel ne s'est pas traduit par une perte de valeur. La valeur recouvrable de cette UGT est fondée sur la juste valeur de l'unité d'exploitation, laquelle est estimée à l'aide d'une méthode par le résultat en fonction des flux de trésorerie actualisés. L'estimation de la juste valeur requiert l'utilisation de données d'entrée non observables importantes indiquant une évaluation au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs, y compris des hypothèses liées au taux d'actualisation, au calendrier et au coût d'achèvement du PARTM, et à la mesure dans laquelle les flux de trésorerie seront réinvestis à la fin des contrats du PARTM initiaux. Aux fins de l'établissement de la juste valeur, l'estimation des flux de trésorerie actualisés comprenait des scénarios établis par pondération probabiliste envisageant diverses dates de mise en service du PARTM. Les flux de trésorerie actualisés ont été estimés à l'aide d'un taux d'actualisation de 7,25 % (8,1 % en 2020) qui rend compte de la valeur temporelle de l'argent, en fonction des risques liés aux actifs de la Corporation qui n'ont par ailleurs pas été intégrés aux estimations des flux de trésorerie.

Pour estimer la valeur recouvrable de l'UGT, nous avons tenu compte de sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Fait à noter, bien qu'IAS 36 exige que l'on tienne compte du plus élevé de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de vente, nous avons pris en compte la juste valeur diminuée des coûts de vente dans notre analyse étant donné que l'actif principal de CTM, soit le PARTM, était en construction et que le parachèvement du projet nécessitait des dépenses en immobilisations importantes à la date d'évaluation.

Malgré les changements dans la conjoncture économique en raison de l'incidence de la pandémie de COVID-19, ni les activités en cours de CTM ni les travaux de construction du PARTM n'ont subi d'incidence significative à ce jour. Les flux de trésorerie utilisés pour établir la valeur recouvrable ont été projetés sur une période de vingt ans à compter de la mise en service de l'agrandissement du pipeline, la valeur finale étant appliquée par la suite. L'estimation du coût du projet approuvé total du PARTM est de 21,4 milliards de dollars, tel que présenté par CTM, et le projet devrait être mis en service d'ici la fin de 2023 (en 2020, l'estimation du coût du projet approuvé total était de 12,6 milliards de dollars et la mise en service était prévue d'ici la fin de 2022).

Analyse de sensibilité

Les variations de ces principales hypothèses influeraient sur la juste valeur de l'unité d'exploitation de CTM, ce qui pourrait donner lieu à une perte de valeur. Une analyse de sensibilité des hypothèses clés a été effectuée, comme il est indiqué ci-dessous, aux fins de l'évaluation de base et de l'estimation de la date de mise en service en 2023. Les scénarios de sensibilité décrits ci-dessous ne donneraient pas lieu à une perte de valeur du goodwill de l'unité d'exploitation.

Incidence sur la juste valeur de l'unité d'exploitation de CTM	Hausse	Baisse
Variation du taux d'actualisation de 0,25 %	(1 000 000) \$	+ 1 000 000 \$
Augmentation de 2 500 000 \$ des dépenses d'investissement du PARTM	(800 000) \$	
Baisse de 10 % des flux de trésorerie réinjectés après 2042	(700 000) \$	

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

15. AUTRES PASSIFS COURANTS

	2021	2020
Primes au quai	76 556 \$	133 532 \$
Coûts environnementaux à payer	6 419	6 096
Obligation au titre des prestations définies (note 17)	1 540	1 497
Autres	5 819	6 147
	90 334 \$	147 272 \$

Se reporter à la note 4 w) pour une description des primes au quai.

16. PROVISIONS

La variation des provisions au titre des obligations de démantèlement et de la remise en état d'un site se présente comme suit :

	Obligations de démantèlement			Remise en état d'un site
	Pipeline	Puits et installations	Total	
Solde au 31 décembre 2019	465 751 \$	147 809 \$	613 560 \$	9 770 \$
Provisions additionnelles	-	-	-	114
Modifications des estimations	(524)	(21 084)	(21 608)	(222)
Obligations réglées	-	(1 273)	(1 273)	(2 783)
Variation du taux d'actualisation	-	23 733	23 733	(182)
Incidence des fluctuations du change	(870)	-	(870)	-
Désactualisation	6 075	1 597	7 672	109
Solde au 31 décembre 2020	470 432 \$	150 782 \$	621 214 \$	6 806 \$
Provisions additionnelles	-	-	-	1 288
Modifications des estimations	-	(19 363)	(19 363)	(1 050)
Obligations réglées	-	(27)	(27)	(911)
Variation du taux d'actualisation	-	(14 758)	(14 758)	(58)
Incidence des fluctuations du change	(174)	-	(174)	-
Désactualisation	8 274	2 671	10 945	12
Solde au 30 décembre 2021	478 532 \$	119 305 \$	597 837 \$	6 087 \$
Partie courante	- \$	1 285 \$	1 285 \$	1 879 \$
Partie non courante	478 532	118 020	596 552	4 208
	478 532 \$	119 305 \$	597 837 \$	6 087 \$

Analyse de sensibilité

Les variations du taux d'actualisation ou du taux d'inflation auraient les répercussions suivantes sur la provision au titre des obligations de démantèlement de la Corporation au 31 décembre 2021 :

	Hausse de un pour cent	Baisse de un pour cent
Taux d'actualisation	(316 666) \$	800 160 \$
Taux d'inflation	788 168 \$	(318 593) \$

a) Provision au titre des obligations de démantèlement des puits et des installations

La provision au titre des obligations de démantèlement a été constituée en fonction de la participation nette de la Corporation dans les puits et les installations, d'une estimation de la direction quant aux coûts liés à l'abandon et à la remise en état de ces puits et installations, ainsi que d'une estimation du moment où les coûts seront engagés. La Corporation estime que le passif futur non actualisé totalisait 175 439 \$ au 31 décembre 2021 (204 430 \$ en 2020). Les coûts estimés des obligations de démantèlement peuvent varier grandement en fonction de facteurs tels que les antécédents d'exploitation et les modifications des lois et règlements.

Ces obligations seront réglées en fonction du calendrier prévu d'abandon, qui s'échelonne actuellement jusqu'en 2049, en fonction de la durée d'utilité des actifs sous-jacents. La provision a été calculée au 31 décembre 2021 selon un taux d'inflation moyen de 1,59 % (1,12 % en 2020) et a été actualisée selon un taux sans risque moyen de 1,59 % (1,12 % en 2020).

b) Provision au titre des obligations de démantèlement des actifs liés aux pipelines

La provision au titre des obligations de démantèlement des actifs liés aux pipelines est fondée sur les estimations des coûts d'abandon établies par la direction. Au 31 décembre 2021, cette provision, actualisée à un taux sans risque de 1,68 % (1,21 % en 2020) était estimée à 478 532 \$ (470 432 \$ en 2020). Le montant non actualisé du passif de démantèlement est estimé à 2 400 000 \$ (1 500 000 \$ en 2020), compte tenu d'un taux d'inflation de 1,68 % (1,21 % en 2020) et d'une durée d'utilité résiduelle attendue de 97 ans.

La provision au titre des obligations de démantèlement reflète les flux de trésorerie actualisés qui devraient être affectés au démantèlement du réseau de pipelines de CTM. La durée d'utilité économique des actifs couverts par l'obligation de démantèlement est estimée à 97 ans. La durée d'utilité économique estimée sert à déterminer les flux de trésorerie non actualisés au moment du démantèlement et reflète le calendrier attendu des sorties de fonds au titre de la provision.

c) Provision au titre de la remise en état d'un site

Aux termes de l'accord d'achat et de vente conclu en 1988 entre CEI et Cameco, la responsabilité des obligations liées à la vente d'actifs à Cameco incombe à CEI. La provision au titre de la remise en état d'un site à la date de clôture est liée au démantèlement d'un ancien site minier. La responsabilité de la surveillance et de la gestion de ce site incombe à Cameco. CEI comptabilise ces coûts selon des estimations que lui fournit Cameco. Ces estimations sont fondées sur des variables et des hypothèses qui sont incertaines, notamment le temps nécessaire à l'achèvement des travaux et les coûts à engager au cours de cette période. Les coûts sont estimés sur une période se terminant en 2023 (2023 en 2020). L'estimation des coûts de remise en état futurs du site a été actualisée au taux de 0,95 % (0,24 % en 2020), et un taux d'inflation de 0,95 % (0,24 % en 2020) a été utilisé pour calculer la provision au 31 décembre 2021. L'estimation actuelle des coûts et du montant comptabilisé s'établissait à 6 087 \$ au 31 décembre 2021 (6 806 \$ en 2020).

d) Provision au titre de la participation au bénéfice net

Aux termes des modalités de l'accord de PBN du projet de développement Hibernia de 1990 et du protocole d'entente avec Ressources naturelles Canada, la Corporation doit assumer tout montant à payer aux propriétaires du projet Hibernia du fait de l'évaluation, de la réévaluation ou du calcul effectué par le gouvernement du Canada. La provision au titre de la PBN au 31 décembre 2020 est liée à un recalcul par la direction du montant à payer majoré des intérêts à payer aux propriétaires du projet Hibernia. La Corporation a réglé la provision de 39 000 \$ et a comptabilisé et payé un montant supplémentaire de 5 218 \$ lié à la provision au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

17. OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES

	2021	2020
CTM (voir le tableau détaillé plus loin)		
- Régime de retraite	51 742 \$	78 559 \$
- Autres avantages postérieurs à l'emploi	18 055	21 330
Avantages des retraités de CEI	868	934
Obligation au titre des prestations définies, montant net	70 665 \$	100 823 \$
Passifs courants ^{a)}	1 540 \$	1 497 \$
Passifs non courants ^{b)}	75 405	100 650
Actifs non courants ^{c)}	(6 280)	(1 324)
	70 665 \$	100 823 \$

a) Montants inclus dans les autres passifs courants à l'état consolidé de la situation financière (se reporter à la note 15).

b) Montants inclus dans l'obligation au titre des prestations définies à l'état consolidé de la situation financière.

c) Montants inclus dans les autres actifs à l'état consolidé de la situation financière.

Trans Mountain Canada Inc. (« TMCI »), une filiale de CTM, est le promoteur de régimes de retraite offerts aux employés actifs et retraités canadiens admissibles (les « anciens régimes » et les « régimes de TMCI »). Les anciens régimes n'acceptent plus de nouveaux participants. Les régimes comprennent des régimes de retraite à prestations définies agréés (l'ancien régime comporte une composante à cotisations définies et est inclus dans les informations suivantes) et des régimes complémentaires sans capitalisation (qui fournissent des prestations de retraite en sus du plafond prévu par la *Loi de l'impôt sur le revenu*). Des avantages postérieurs à l'emploi autres que des prestations de retraite sont également offerts aux employés retraités admissibles.

Les prestations de retraite aux termes des régimes à prestations définies sont fondées sur le nombre d'années de service valide et sur les revenus ouvrant droit à pension des employés. Les cotisations à la composante à prestations définies des régimes sont fondées sur des évaluations actuarielles indépendantes. La plus récente évaluation actuarielle des régimes de retraite à prestations définies aux fins de capitalisation a été réalisée au 31 décembre 2019. Les cotisations à la composante à prestations définies de l'ancien régime sont fondées sur les revenus ouvrant droit à pension.

Certains employés sont admissibles à recevoir des prestations supplémentaires aux termes des régimes à prestations définies. Les régimes complémentaires offrent des prestations de retraite en sus du plafond de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, mais en conformité avec la formule de calcul du régime. Le régime complémentaire de TMCI n'est pas capitalisé, alors que l'ancien régime complémentaire est garanti par une lettre de crédit.

D'autres avantages postérieurs à l'emploi sont offerts aux retraités actuels et futurs ainsi qu'à leurs personnes à charge, y compris, selon le cas, des prestations supplémentaires d'assurance médicale, d'assurance dentaire et d'assurance vie. Les prestations d'assurance médicale aux termes de ces régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi peuvent être assujetties à des franchises, à des dispositions de co-paiement, à des plafonds sur le montant en dollars et à d'autres restrictions sur les coûts engagés par l'employeur, et la Corporation se réserve le droit de modifier les prestations. Les avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas capitalisés, et leur coût annuel est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'exercice en fonction d'évaluations actuarielles indépendantes, compte tenu, entre autres facteurs, de l'augmentation du coût des soins de santé. La plus récente évaluation actuarielle aux fins comptables a été réalisée au 31 décembre 2021.

Aux termes de l'accord d'achat et de vente conclu en 1988 entre CEI et Cameco, la responsabilité liée aux obligations au titre des prestations définies pour certains retraités incombe à CEI. Ces prestations comprennent notamment une couverture d'assurance vie, d'assurance médicale et d'assurance dentaire.

	2021		2020	
	Retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi
Variation de l'obligation au titre des prestations définies				
Obligation au titre des prestations définies, à la clôture de l'exercice précédent	328 558 \$	21 330 \$	298 253 \$	19 550 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	11 828	570	9 730	510
Coût des services passés				
Charge d'intérêts	6 901	433	8 608	555
Paievements de prestations au moyen des actifs des régimes	(8 885)		(10 821)	
Paievements de prestations par l'employeur	(1 380)	(703)	(2 634)	(554)
Cotisations des participants	3 550		3 223	
Incidence des changements d'hypothèses démographiques		(3 034)		(150)
Incidence des changements d'hypothèses financières	(30 611)	(1 538)	20 864	1 688
Effet des hypothèses liées à l'expérience	4 958	997	1 335	(269)
Obligation au titre des prestations définies, à la clôture de l'exercice	314 919	18 055	328 558	21 330
Variation de la juste valeur des actifs des régimes				
Juste valeur des actifs des régimes, à la clôture de l'exercice précédent	254 861		235 219	
Produits d'intérêts	5 427		6 902	
Rendement des actifs des régimes (compte non tenu des produits d'intérêts)	2 022		13 291	
Cotisations de l'employeur	7 999		7 671	
Paievements directs de prestations par l'employeur	1 380	703	2 634	554
Cotisations des participants	3 550		3 223	
Paievements de prestations au moyen des actifs des régimes	(8 885)		(10 821)	
Paievements de prestations par l'employeur	(1 380)	(703)	(2 634)	(554)
Charges administratives payées découlant des actifs des régimes	(674)		(624)	
Juste valeur des actifs des régimes, à la clôture de l'exercice	264 300	-	254 861	-
Variation du plafonnement de l'actif				
Plafonnement de l'actif, à la clôture de l'exercice précédent	4 862		5 796	
Charge d'intérêts	92		165	
Réévaluations :				
Variations du plafonnement de l'actif (compte non tenu des intérêts)	(3 831)		(1 099)	
Plafonnement de l'actif à la clôture de l'exercice	1 123	-	4 862	-
Situation de capitalisation présentée à l'état de la situation financière				
Obligation au titre des prestations définies	314 919	18 055	328 558	21 330
Juste valeur des actifs des régimes de retraite	264 300		254 861	
Situation de capitalisation	50 619	18 055	73 697	21 330
Incidence du plafonnement de l'actif découlant de la réévaluation	1 123	-	4 862	-
Passif net au titre des prestations définies, montant net, à la clôture de l'exercice	51 742 \$	18 055 \$	78 559 \$	21 330 \$
Se présente comme suit :				
Partie courante du passif au titre des prestations ^{a)}	665	775	562	835
Partie non courante du passif au titre des prestations ^{b)}	57 357	17 280	79 321	20 495
Partie non courante de l'actif au titre des prestations ^{c)}	(6 280)	-	(1 324)	-
Passif au titre des prestations définies, montant net	51 742 \$	18 055 \$	78 559 \$	21 330 \$

a) Montants pris en compte dans les autres passifs courants à l'état consolidé de la situation financière.

b) Montants pris en compte dans l'obligation au titre des prestations définies à l'état consolidé de la situation financière.

c) Montants pris en compte dans les autres actifs à l'état consolidé de la situation financière.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

17. OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES (SUITE)

Les composantes du coût des prestations définies comptabilisées en résultat net et dans les autres éléments du résultat global au titre des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi sont les suivantes :

	2021		2020	
	Retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi
Composantes du coût des prestations définies				
Coût des services				
Coût des services rendus au cours de l'exercice	11 828	570	9 730	510
Coût des services passés			-	
Total du coût des services	11 828	570	9 730	510
Coût financier net				
Charge d'intérêts sur l'obligation au titre des prestations définies	6 901	433	8 608	555
(Produits) d'intérêts sur les actifs des régimes	(5 427)		(6 902)	
Charge d'intérêts liée à l'incidence du plafonnement de l'actif	92		165	
Total du coût financier net	1 566	433	1 871	555
Charges administratives ou impôt (non prévus dans l'obligation au titre des prestations définies)	650		625	
Coût des prestations définies inclus dans le résultat net	14 044 \$	1 003 \$	12 226 \$	1 065 \$
Réévaluations (comptabilisées dans les autres éléments du résultat global)				
Effet des changements d'hypothèses démographiques		(3 034)		(150)
Effet des changements d'hypothèses financières	(30 611)	(1 538)	20 864	1 688
(Rendement) des actifs des régimes (compte non tenu des produits d'intérêts)	(1 998)		(13 292)	
Effet des ajustements liés à l'expérience	4 958	997	1 335	(269)
Variations du plafonnement de l'actif (compte non tenu des produits d'intérêts)	(3 831)		(1 099)	
Total des réévaluations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	(31 482)	(3 575)	7 808	1 269
Total du coût des prestations définies	(17 438) \$	(2 572) \$	20 034 \$	2 334 \$

Rapprochement du passif au titre des prestations définies

	2021		2020	
	Retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi
Passif au titre des prestations définies, montant net	78 559	21 330	68 830	19 550
Coût des prestations définies comptabilisé en résultat net	14 044	1 003	12 226	1 065
Total des réévaluations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	(31 482)	(3 575)	7 808	1 269
Flux de trésorerie				
a. Cotisations de l'employeur	(7 999)		(7 671)	
b. Paiements directs de prestations par l'employeur	(1 380)	(703)	(2 634)	(554)
Passif au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice	51 742 \$	18 055 \$	78 559 \$	21 330 \$

Obligation au titre des prestations définies par catégorie de participants – Autres avantages postérieurs à l'emploi

	2021	2020
Participants actifs	7 610 \$	9 132 \$
Participants retraités	10 445	12 198
Total	18 055 \$	21 330 \$

Actifs des régimes

Les politiques et stratégies de placement des actifs des régimes de retraite sont élaborées par le comité de retraite (le « comité »), à qui incombent les décisions en matière de placement et la surveillance de la gestion des régimes. Le comité s'efforce de gérer ces actifs d'une manière compatible avec l'objectif formulé lors de la création des régimes et l'échéance des obligations des régimes. Les objectifs du programme de gestion des placements consistent à i) égaliser ou dépasser les hypothèses actuarielles en matière de rendement des régimes à long terme et ii) procurer un rendement des actifs raisonnable, en fonction des lignes directrices établies en matière de tolérance au risque, et satisfaire aux besoins en liquidités des régimes, dans le but de pouvoir verser les prestations et régler les charges lorsqu'elles deviennent exigibles. Le comité reconnaît que, pour faire des placements judicieux, il se doit d'accepter des risques raisonnables de manière à accroître la probabilité d'atteindre les rendements des placements ciblés. Pour réduire le risque et la volatilité du portefeuille, le comité a adopté une stratégie passant par l'utilisation de multiples catégories d'actifs.

Aux 31 décembre 2021 et 2020, la pondération cible des anciens régimes était la suivante : 95 % en titres à revenu fixe et 5 % en titres de capitaux propres. La pondération cible des régimes de TMCI était de 40 % en titres à revenu fixe, 50 % en titres de capitaux propres et 10 % en titres immobiliers au 31 décembre 2021, comparativement à une pondération de 50 % en titres à revenu fixe et de 50 % en titres de capitaux propres au 31 décembre 2020.

Suivent des informations détaillées sur les actifs des régimes de retraite, par catégorie, ainsi qu'une description des méthodes d'évaluation utilisées pour les actifs évalués à la juste valeur.

- Les justes valeurs des actifs classés au niveau 1 sont fondées sur les cours du marché des instruments sur des marchés actifs. La trésorerie et les fonds communs de placement négociés en bourse sont classés à ce niveau. Ces placements sont évalués au cours de clôture sur le marché actif où chaque titre est coté.
- Les actifs inclus au niveau 3 sont des placements immobiliers, dont la juste valeur est déterminée selon une approche fondée sur le marché en fonction de données d'entrée non observables ou significatives pour l'évaluation de la juste valeur dans son ensemble. Le tableau ci-dessous présente la variation nette survenue dans le niveau 3 des justes valeurs :

	2021	2020
Solde d'ouverture	6 587 \$	- \$
Achats et ventes	16 285	6 556
Profits réalisés et latents	1 444	31
Solde de clôture	24 316 \$	6 587 \$

Le tableau suivant présente les justes valeurs des actifs des régimes de retraite qui sont comptabilisés à la juste valeur, par catégorie, et évalués à la juste valeur :

	2021	2020
Évalués au niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs		
Trésorerie	7 004 \$	6 834 \$
Fonds communs de placement	232 980	241 440
Évalués au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs		
Placements immobiliers	12 543	6 587
Placements hypothécaires	11 773	-
	264 300 \$	254 861 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

17. OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES (SUITE)

Actifs des régimes, par catégorie :	2021	2020
Titres de capitaux propres canadiens	5 %	6 %
Titres de capitaux propres internationaux	26 %	25 %
Titres à revenu fixe canadiens	63 %	65 %
Autres	6 %	4 %
Total	100 %	100 %

Ce tableau tient compte des actifs du régime de retraite agréé de TMCI et de l'ancien régime de retraite agréé, mais fait abstraction des actifs de l'ancien régime complémentaire de retraite, qui ne sont pas investis.

Paievements de prestations futures et cotisations de l'employeur attendus

Suivent les paiements de prestations futures attendus :

	2021		2020	
	Retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi
Cotisations de l'employeur attendues	10 744	775	9 788	835
Total des paiements de prestations attendus				
Année 1	12 005	775	11 644	835
Année 2	12 729	795	12 045	851
Année 3	13 338	817	12 617	871
Année 4	13 691	833	13 101	894
Année 5	14 023	842	13 380	917
Cinq années suivantes	72 955	4 422	70 138	4 808

Hypothèses actuarielles importantes

Les obligations au titre des prestations et le coût net des prestations sont fondés sur des estimations et hypothèses actuarielles. Le tableau suivant présente les hypothèses actuarielles moyennes pondérées entrant dans le calcul de l'obligation au titre des prestations de même que du coût net des prestations des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi à la fin de l'exercice :

	2021		2020	
	Retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi
Hypothèses liées aux obligations au titre des prestations définies				
Taux d'actualisation effectif de l'obligation au titre des prestations définies	3,20 %	3,23 %	2,61 %	2,64 %
Taux tendanciel immédiat de croissance du coût des soins de santé		5,18 %		5,25 %
Taux tendanciel final de croissance du coût des soins de santé		4,00 %		4,00 %
Année d'atteinte du taux tendanciel final		2040		2040
Hypothèses liées au coût des prestations				
Taux d'actualisation effectif des obligations au titre des prestations	2,61 %	2,64 %	3,12 %	3,13 %
Taux effectif entrant dans le calcul du coût financier net	2,17 %	2,07 %	2,96 %	2,90 %
Taux d'actualisation effectif entrant dans le calcul du coût des services	2,79 %	2,88 %	3,18 %	3,21 %
Taux effectif entrant dans le calcul de l'intérêt sur le coût des services	2,46 %	2,74 %	3,06 %	3,18 %
Taux tendanciel immédiat de croissance du coût des soins de santé		5,25 %		5,28 %
Taux tendanciel final de croissance du coût des soins de santé		4,00 %		4,00 %
Année d'atteinte du taux tendanciel final		2040		2040

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

17. OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES (SUITE)

Analyse de sensibilité

Les taux tendanciel de croissance du coût des soins de santé présumés ont une incidence importante sur les montants présentés au titre des régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi. Les hypothèses importantes ont été soumises à une analyse de sensibilité. Une variation de un point de pourcentage des taux présumés aurait l'incidence suivante à la clôture de l'exercice :

	2021		2020	
	Hausse de 1 %	Baisse de 1 %	Hausse de 1 %	Baisse de 1 %
Valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies				
Taux tendanciel du coût des soins de santé				
i. Effet sur le total des composantes coût des services et coût financier	128	(94)	129	(95)
ii. Effet sur l'obligation au titre des prestations	1 236	(977)	1 626	(1 281)
i. Effet sur le coût net des prestations constituées	128	(94)	129	(95)
Taux d'actualisation				
i. Effet sur l'obligation au titre des prestations	(2 383)	3 034	(2 952)	3 792
i. Effet sur le coût net des prestations constituées	(49)	393	(116)	148

Le tableau suivant présente une analyse de sensibilité des hypothèses les plus importantes pour le régime de retraite :

	2021		2020	
	Hausse de 1 %	Baisse de 1 %	Hausse de 1 %	Baisse de 1 %
Valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies				
Échelle salariale	327 279	304 105	341 473	317 220
Taux d'actualisation	273 821	367 059	282 443	387 732

18. EMPRUNTS

Le 29 août 2018, la Corporation, par l'intermédiaire de Financière TMP, a conclu des conventions de crédit avec Sa Majesté la Reine du chef du Canada. Les facilités font partie du Compte du Canada du gouvernement, qui est administré par EDC. Le 25 mars 2019, la Corporation a conclu avec la Régie une convention de crédit modifiée qui lui permet d'emprunter des fonds qui serviront à fournir les sûretés financières que pourrait exiger la Régie. La facilité d'acquisition a servi à financer l'acquisition des entités du réseau TMPL. La facilité de construction est utilisée principalement pour financer la construction du PARTM. La facilité de la Régie permet à la Corporation d'emprunter des fonds qui serviront à fournir les sûretés financières que pourrait exiger la Régie au titre du pipeline Trans Mountain.

Les emprunts sont remboursables à leurs dates d'échéance respectives et peuvent être remboursés par anticipation sans prime ni pénalité, à certaines conditions. Avec prise d'effet le 29 mars 2021, les dates d'échéance de toutes les facilités d'emprunt ont été modifiées pour le 29 août 2025.

Le tableau suivant présente le détail des facilités au 31 décembre 2021 :

Facilité	Total du crédit disponible de 2021	Encours de 2021	Encours de 2020	Taux d'intérêt sur les montants utilisés	Commissions d'attente sur les montants non utilisés	Date d'échéance
Acquisition	4 670 000 \$	4 670 000 \$	4 670 000 \$	4,7 %	0,065 %	29 août 2025
Construction a)	11 600 000	9 576 000	4 385 000	4,7 %	0,065 %	29 août 2025
Régie*	500 000	-	-	4,7 %	0,30 %	29 août 2025
	14 246 000 \$	9 055 000 \$				

* Auparavant connue sous le nom de la facilité de l'ONE.

a) La disponibilité des fonds aux termes de la facilité de crédit de construction est limitée au pouvoir d'emprunt de Financière TMP autorisé par la ministre des Finances. Le 30 juillet 2019, une convention de crédit modifiée conclue entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada, par l'intermédiaire du compte géré par EDC, et Financière Canada TMP Ltée a été exécutée. La limite de la facilité de construction a été augmentée en janvier 2020, pour être portée à 4 000 000 \$ jusqu'au 31 décembre 2020, ainsi qu'il est précisé dans une lettre révisée attestant le pouvoir d'emprunt, reçue du ministre des Finances. Le 1^{er} octobre 2020, une deuxième convention modifiée a été conclue pour augmenter le crédit disponible aux termes de la facilité de construction à 5,1 milliards de dollars au 1^{er} octobre 2020, puis à 6,1 milliards de dollars au 1^{er} janvier 2021. Le 29 mars 2021, une autre modification a été apportée afin d'augmenter le crédit disponible sur la facilité de construction pour le porter à 9,14 milliards de dollars, en cours à tout moment avant le 31 décembre 2021, et à 9,6 milliards de dollars, en cours à tout moment avant le 31 mars 2022. Le 3 décembre 2021, une modification supplémentaire a été apportée afin d'augmenter le crédit disponible sur la facilité de construction pour le porter à 11,6 milliards de dollars en tout temps entre le 31 décembre 2021 et le 31 mars 2022.

Le total de la charge d'intérêts se compose des éléments suivants :

	2021	2020
Intérêts sur les emprunts	541 671 \$	339 393 \$
Intérêts sur les contrats de location	1 707	1 756
Intérêts inscrits à l'actif (note 11)	(380 777)	(178 423)
Commissions d'attente	2 563	2 622
	165 164 \$	165 348 \$

Le taux de capitalisation utilisé pour déterminer le montant des coûts d'emprunt à inscrire à l'actif est le taux d'intérêt moyen pondéré applicable aux emprunts généraux de la Corporation au cours de l'exercice de 4,7 % (4,7 % en 2020).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

19. AUTRES PASSIFS NON COURANTS

	2021	2020
Produits différés	54 844 \$	50 502 \$
Passifs environnementaux	1 605	2 964
	56 449 \$	53 466 \$

Les produits différés comprennent un montant d'environ 4 739 \$ (5 296 \$ en 2020) payé d'avance par certains clients au titre des frais initiaux ou des améliorations d'immobilisations, lequel est ultérieurement comptabilisé dans les produits selon le mode linéaire sur la durée initiale du contrat connexe conclu avec le client, ainsi qu'un montant de 50 105 \$ (45 206 \$ en 2020) payé par des clients au titre de la fiducie de remise en état, lequel sera comptabilisé dans les produits lorsque les fonds en fiducie seront utilisés dans le cadre d'activités d'abandon futures.

20. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La SGCH est assujettie à l'impôt sur le résultat au Canada. CTM est assujettie à l'impôt sur le résultat au Canada et une de ses filiales est assujettie à l'impôt aux États-Unis. Les autres entités du groupe ne sont pas assujetties à l'impôt sur le résultat au Canada.

a) Charge d'impôt sur le résultat

Les composantes de la charge d'impôt sur le résultat sont les suivantes :

	2021	2020
Charge d'impôt exigible		
Au cours de la période	31 639 \$	17 061 \$
Ajustement au titre des périodes antérieures	-	(1 837)
Crédits d'impôt à l'investissement	(504)	(503)
	31 135	14 721
Charge d'impôt différé		
Naissance et résorption des différences temporaires	16 886	5 821
Ajustement au titre des périodes antérieures	483	3 824
Variation des taux d'impôt appliqués aux différences temporaires	17	(130)
	17 386	9 515
Total de la charge d'impôt sur le résultat	48 521 \$	24 236 \$

b) Rapprochement du taux d'impôt effectif

Le taux combiné d'impôt fédéral et provincial prévu par la loi applicable à CTM a diminué, passant de 25,25 % en 2020 à 24,67 % en 2021. Le taux combiné d'impôt fédéral et provincial prévu par la loi applicable à la SGCH a légèrement diminué, passant à 28,46 % en 2021, contre 28,70 % en 2020. Le taux mixte prévu par la loi s'est établi à 26,81 % en 2021 (27,18 % en 2020).

	2021	2020
Perte nette de l'exercice	(41 380) \$	(58 388) \$
Total de la charge d'impôt sur le résultat	48 521	24 236
Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat	7 141 \$	(34 152) \$
Impôt sur le résultat au taux mixte prévu par la loi de 26,81 % (27,18 % en 2020)	1 915	(9 283)
Charges des entités non assujetties à l'impôt	41 499	25 818
Charges non déductibles et autres	228	301
Ajustements se rapportant à des périodes antérieures	(23)	1 482
Incidence des changements dans les taux d'impôt	17	(51)
Retenue d'impôt sur les dividendes étrangers intragroupe	2 171	-
Variation de l'actif d'impôt différé non comptabilisé	3 157	6 664
Différences de taux et autres	(443)	(695)
	48 521 \$	24 236 \$

Actifs (passifs) d'impôt différé comptabilisés :

Le tableau suivant présente les principales composantes des passifs (actifs) d'impôt différé et de la charge (produit) d'impôt différé de la Corporation :

	Immobilisations corporelles	Provisions	Charges à payer et autres	Pertes autres qu'en capital	Total
Au 31 décembre 2019	(666 182) \$	80 411 \$	28 092 \$	50 181 \$	(507 498) \$
Crédités (imputés) à l'état du résultat global	(90 840)	42 899	(4 288)	42 714	(9 515)
Crédités (imputés) à l'état des autres éléments du résultat global			2 256		2 256
Crédités (imputés) à l'écart de conversion	294	(55)	(9)	(37)	193
Au 31 décembre 2020	(756 728) \$	123 255 \$	26 051 \$	92 858 \$	(514 564) \$
Crédités (imputés) à l'état du résultat global	(119 374)	(9 256)	1 624	109 620	(17 386)
Crédités (imputés) à l'état des autres éléments du résultat global			(8 651)		(8 651)
Crédités (imputés) à l'écart de conversion	(41)	5	1	17	(18)
Au 31 décembre 2021	(876 143) \$	114 004 \$	19 025 \$	202 495 \$	(540 619) \$

Périodes d'expiration des actifs d'impôt différé : Au 31 décembre 2021, les reports prospectifs de pertes autres qu'en capital totalisaient 821 089 \$ (376 700 \$ au 31 décembre 2020); ces montants viendront à échéance à compter de 2037.

Actifs (passifs) d'impôt différé non comptabilisés :

CTM n'avait aucun actif d'impôt différé non comptabilisé au 31 décembre 2021.

La SGCH a un actif d'impôt différé net non comptabilisé de 26 075 \$ au 31 décembre 2021 (24 182 \$ en 2020) lié à sa provision pour obligations de démantèlement, car le bénéfice imposable futur estimatif ne devrait pas être suffisant pour réaliser l'actif d'impôt différé dans les délais prescrits.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

21. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

	2021	2020
Créditeurs et charges à payer	121 858 \$	112 052 \$
Montant à payer à des parties liées	-	187
Intérêts à payer	4 437	2 847
Charges à payer au titre des immobilisations corporelles et retenues de garantie des entrepreneurs	779 940	442 824
	906 235 \$	557 910 \$

Des renseignements sur l'exposition de la Corporation aux risques de change et de liquidité sont présentés à la note 29 b).

22. CAPITAL SOCIAL ET RÉSERVE AU TITRE DE LA PARTICIPATION AU BÉNÉFICE NET

a) Capital social

	2021	2020
Capital social :		
Autorisé – nombre illimité d'actions ordinaires		
Émis et entièrement libéré – 101 actions ordinaires	1 \$	1 \$

Le détenteur d'actions ordinaires a droit au versement de dividendes, tels qu'ils sont déclarés de temps à autre, ainsi qu'à un vote par action aux assemblées de la Corporation.

b) Réserve au titre de la participation au bénéfice net

Au cours de l'exercice, les versements reçus au titre de la PBN ont totalisé 240 204 \$, dont une tranche de 19 363 \$ a été reçue de la SGCH et éliminée lors de la consolidation (114 142 \$, dont une tranche de 9 507 \$ a été éliminée, en 2020). Les paiements de remboursement aux propriétaires au titre de la PBN se sont élevés à 48 138 \$, dont une tranche de 3 919 \$ a été versée à la SGCH et éliminée lors de la consolidation (néant en 2020).

23. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation des soldes des éléments hors trésorerie du fonds de roulement pour les exercices clos les 31 décembre se présente comme suit :

	2021	2020
Clients et autres débiteurs	8 699 \$	5 023 \$
Stocks	(1 198)	(1 704)
Autres actifs courants	170	(813)
Charges différées et autres actifs	(4 742)	(191 513)
Fournisseurs et autres créditeurs	348 332	227 072
Autres passifs courants	(56 981)	(47 172)
Autres passifs non courants	10 942	(45 033)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	305 222 \$	(54 140) \$
Liée aux :		
Activités d'exploitation	(50 486) \$	(85 268) \$
Activités d'investissement	355 708	31 128
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	305 222 \$	(54 140) \$

Les dépenses en immobilisations corporelles comprennent ce qui suit :

	2021	2020
Entrées d'immobilisations corporelles (note 11)	(5 509 263) \$	(3 274 609) \$
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés aux immobilisations corporelles	356 721	43 193
Amortissement et incitatifs liés aux contrats de location inscrits au coût de l'actif	63 697	19 407
Sorties de trésorerie liées aux dépenses en immobilisations corporelles	(5 088 845) \$	(3 212 009) \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

24. PRODUITS NETS TIRÉS DU PÉTROLE BRUT ET CHARGES D'EXPLOITATION, DE TRANSPORT ET DE COMMERCIALISATION

a) Les produits nets tirés du pétrole brut pour les exercices clos les 31 décembre se détaillent comme suit :

	2021	2020
Ventes de pétrole brut	234 761 \$	155 258 \$
Moins les redevances	(69 105)	(34 677)
Produits nets tirés du pétrole brut	165 656 \$	120 581 \$

b) Les ventes de pétrole brut sont la seule source de produits tirés des contrats conclus avec des clients de la SGHC. Les ventes de pétrole brut selon le marché géographique se détaillent comme suit :

	2021	2020
États-Unis	156 778 \$	80 355 \$
Europe	53 949	41 493
Amérique du Sud	24 034	-
Canada	-	18 178
Asie	-	15 232
	234 761 \$	155 258 \$

c) Redevances

La SGCH verse des redevances une fois par mois à la province de Terre-Neuve-et-Labrador sur les produits qu'elle tire de la production du projet Hibernia conformément à des accords de redevances et aux ententes connexes qui régissent les zones de licence qui s'appliquent. Ces accords de redevances comprennent des redevances progressives, dont une redevance brute, une redevance nette, une redevance supplémentaire et certaines redevances supplémentaires, dont certaines sont fondées sur le prix du pétrole. Bien que les taux de redevances stipulés varient de 5 % du produit brut de transfert à plus de 50 % du produit net de transfert selon la zone de redevances, la plupart des produits de la SGCH pour 2021 étaient grevés d'un taux de redevances de 30 % sur le produit net de transfert, comme il est précisé dans les accords de redevances. Le produit brut de transfert reflète les ventes de pétrole brut diminuées des frais de transport admissibles, alors que les produits nets de transfert se rapportent aux produits bruts de transfert diminués des charges d'exploitation et des dépenses d'investissement admissibles. En 2021, les redevances ont totalisé en moyenne 29 % des ventes de pétrole brut (22 % en 2020).

d) Participation au bénéfice net

La SGCH est également partie à un accord de PBN qui prévoit le versement mensuel d'une PBN au gouvernement du Canada par tous les propriétaires du projet de développement Hibernia. Les versements au titre de la PBN sont fondés sur un pourcentage des ventes de pétrole brut, comme il est précisé dans l'accord de PBN (ventes de pétrole brut diminuées des frais de transport, des charges d'exploitation et des dépenses d'investissement admissibles). Le taux est ajusté en fonction de l'environnement des prix du pétrole selon un facteur d'indice pétrolier. En 2021, le taux ajusté moyen s'est établi à 9,8 % (5,9 % en 2020). En 2021, les versements au titre de la PBN ont représenté en moyenne 6 % des ventes de pétrole brut (4 % en 2020). Les versements au titre de la PBN sont versés à la CDEV, et ils ne sont pas portés en réduction des produits lors de la consolidation, car ils constituent une charge intragroupe.

e) Les charges d'exploitation, de transport et de commercialisation pour les exercices clos les 31 décembre étaient les suivants :

	2021	2020
Charges d'exploitation liées au projet Hibernia	18 372 \$	16 802 \$
Transport et transbordement du pétrole brut	5 212	5 926
Commercialisation du pétrole brut	319	444
Total des charges d'exploitation, de transport et de commercialisation	23 903 \$	23 172 \$

25. PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION LIÉS AU PIPELINE

Pour l'exercice clos le 31 décembre, les produits et les charges d'exploitation du pipeline, répartis par source et par type de produits, se sont établis comme suit

	2021	2020
Produits tirés du transport	379 991 \$	374 759 \$
Revenus locatifs	63 619	63 647
Autres produits	2 580	1 726
Total	446 190 \$	440 132 \$
Charges d'exploitation du pipeline	173 886 \$	162 719
Salaires et avantages du personnel	81 207	73 692
Autres charges générales et administratives	5 821	2 127
Total des charges d'exploitation, exclusion faite des charges financières et de l'amortissement	260 914 \$	238 538 \$

Les produits tirés de l'exploitation du pipeline sont générés principalement au Canada, moins de 10 % étant générés à l'extérieur du pays.

Produits attribués aux obligations de prestation restantes

Les produits contractuels se composent principalement des contrats de service des clients, qui sont assortis d'obligations de paiement d'un volume minimal. Les produits réellement comptabilisés à l'égard de ces contrats conclus avec des clients sont appelés à varier selon le service rendu, et les produits contractuels aux fins de présentation dans le tableau suivant se limitent généralement aux produits minimaux prévus aux contrats conclus avec des clients. Aux termes des mesures de simplifications suivantes, que la Corporation choisit d'appliquer, les montants des produits contractuels excluent généralement les obligations de prestation restantes au titre : i) des contrats prévoyant des prix indiciels ou des volumes variables dont la contrepartie variable est attribuée intégralement à une obligation de prestation non remplie ou à une promesse non remplie de transférer un service distinct faisant partie d'une série de services distincts; ii) des contrats dont la durée initiale prévue est de un an ou moins; et iii) des contrats dont les produits sont comptabilisés au montant que la Corporation a le droit de facturer.

Le tableau suivant présente les produits estimatifs attribués aux obligations de prestation restantes liées à des produits contractuels qui n'ont pas encore été comptabilisés, lesquels représentent les produits contractuels au 31 décembre 2021 qui seront facturés ou transférés depuis les passifs sur contrat et comptabilisés dans des périodes ultérieures.

Exercice	Produits estimatifs
2022	209 524 \$
2023	222 751
2024	19 113
2025	213
2026	213
Par la suite	53 245
Total	505 059 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

25. PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION LIÉS AU PIPELINE (SUITE)

Soldes des contrats

Les actifs sur contrat et les passifs sur contrat découlent des différences temporaires entre la comptabilisation des produits, la facturation et la perception. Les actifs sur contrat sont comptabilisés lorsque la facturation survient après la comptabilisation des produits et que le droit de facturer est conditionnel à un facteur autre que l'écoulement du temps. Pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020, aucun actif sur contrat n'a été comptabilisé. Les passifs sur contrat sont étroitement liés aux améliorations d'immobilisations payées d'avance par certains clients, lesquelles sont ultérieurement comptabilisées dans les produits selon le mode linéaire sur la durée initiale des contrats conclus avec les clients, et aux surcharges pour abandon perçues par les clients et comptabilisées dans les produits ultérieurement, lorsque les coûts d'abandon sont engagés.

Le tableau suivant présente les variations des passifs sur contrat pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

	2021	2020
Solde d'ouverture	49 621 \$	28 823 \$
Entrées	5 317	21 403
Virés aux produits	(630)	(605)
Solde de clôture	54 308 \$	49 621 \$
Autres passifs courants	213	213
Autres passifs non courants	54 095	49 408
	54 308 \$	49 621 \$

26. ENGAGEMENTS

Les engagements de la Corporation au 31 décembre 2021 sont résumés dans le tableau ci-après :

	2022	De 2023 à 2026	Par la suite	Total
Transport du pétrole brut et services de transbordement ⁱ⁾	3 897 \$	18 298 \$	17 043 \$	39 238 \$
Contrats liés au projet Hibernia	1 836	1 805	2 512	6 153
Immobilisations corporelles liées aux pipelines ⁱⁱ⁾	66 603	-	-	66 603
Autres engagements au titre de l'exploitation	974	2 186	5 275	8 435
Total des engagements	73 310 \$	22 289 \$	24 830 \$	120 429 \$

i) Dans le cadre du système de transport et de transbordement desservant le bassin (*Basin Wide Transportation and Transshipment System* ou « BWTTS »), auquel participent d'autres producteurs de pétrole de la côte est du Canada, la SGCH a conclu un engagement pour des services de transport du pétrole brut, lequel est défini par un contrat d'affrètement. Parallèlement au BWTTS, la SGCH est également engagée dans des services de transbordement de pétrole brut dans le cadre d'une entente de services de capacité de production réservée de Newfoundland Transshipment Ltd. Ces deux engagements ont pris effet le 1^{er} juin 2015 et viendront à échéance le 31 mai 2030.

La SGCH s'est engagée à payer sa part pour 2022 des coûts d'immobilisations, d'exploitation et d'abandon liée à sa participation directe dans le projet Hibernia, estimés à 62 000 \$, ce qui comprend les montants présentés pour 2022 dans le tableau des engagements ci-dessus. Le montant réel financé dépend de la nature des contrats ou des bons de commande sous-jacents qui n'ont pas encore été négociés par la SEDH et des autorisations réelles signées pour les dépenses relatives aux projets d'immobilisations.

ii) Les immobilisations corporelles liées aux pipelines comprennent des engagements visant l'acquisition d'immobilisations corporelles, lesquels engagements sont principalement liés au PARTM.

En plus des engagements mentionnés ci-dessus, CTM a conclu diverses ententes relatives à l'ingénierie, à l'approvisionnement et à la construction du PARTM. Ces contrats peuvent être annulés par CTM sur préavis sans pénalité, sous réserve des frais engagés jusqu'à la résiliation et à l'égard de celle-ci.

27. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de leurs activités, la Corporation ou ses filiales peuvent faire l'objet de diverses poursuites juridiques ou autres réclamations à l'encontre de la Corporation.

CEI est codéfenderesse avec la province d'Ontario, le procureur général du Canada, la Commission canadienne de sûreté nucléaire et BOC Canada limitée dans le cadre d'un recours collectif proposé, intenté par certains résidents de la municipalité antérieurement connue sous le nom de Deloro, dans le comté de Hastings, en Ontario. La poursuite est fondée sur la contamination présumée de certaines propriétés. CEI a déposé un avis d'intention de présenter une défense. Aucune partie n'a encore reconnu sa responsabilité, et l'incidence financière sur la Corporation, si l'issue de cette affaire lui était défavorable, ne peut être déterminée pour l'instant.

Le PARTM a été visé par un certain nombre d'actions en justice visant à contester l'approbation du PARTM par le gouvernement fédéral.

À la suite de la résiliation du contrat général de construction (le « Contrat ») conclu avec l'entrepreneur général en construction pour les tronçons 1, 4B et 6, l'entrepreneur général en construction a présenté à la Corporation une contestation relativement à des montants qu'elle affirme lui être dus aux termes de la résiliation dudit Contrat. La Corporation a répondu en exposant sa position selon laquelle la Corporation a droit au remboursement par l'entrepreneur général en construction des frais occasionnés par les événements ayant mené à la résiliation. Les parties ont toutes deux fait connaître leur position, cependant, le montant du règlement final ne peut être raisonnablement estimé.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

28. GESTION DU CAPITAL

La structure du capital de la Corporation se compose du total des capitaux propres de 75 869 \$ (177 589 \$ en 2020), ce qui comprend le capital social, le surplus d'apport, la réserve au titre de la participation au bénéfice net, le déficit accumulé, le cumul des autres éléments du résultat global ainsi que les emprunts de 14 246 000 \$ (9 055 000 \$ en 2020). Les objectifs de la Corporation et de ses filiales quant à la gestion du capital sont d'assurer une gestion prudente des produits, des charges, des actifs, des passifs et des activités générales pour atteindre leurs objectifs et tout en assurant la continuité de leurs opérations. Le capital social de la Corporation n'est assujéti à aucune restriction d'origine externe.

La SGCH surveille l'évolution de la conjoncture économique et les caractéristiques des risques propres à l'industrie du pétrole afin de continuer d'offrir un rendement aux actionnaires et des avantages aux autres parties prenantes. En 2021, les engagements d'investissement, d'exploitation et autres ont été entièrement financés par les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation. La direction est d'avis que les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation continueront d'être suffisants pour répondre aux besoins de la SGCH en matière de capital, d'exploitation et autres engagements en 2022. Pour améliorer la liquidité, la SGCH peut réduire ou reporter les dividendes. La SGCH peut également accéder à un financement supplémentaire de son fonds d'abandon et de risque.

CEI surveille sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie ainsi que la somme détenue dans un compte du Trésor pour s'assurer de pouvoir s'acquitter de ses obligations.

CTM cible une structure du capital composée à 55 % de dette et à 45 % de capitaux propres. Elle a deux sources de financement, soit les montants provenant de l'exploitation et les montants empruntés à Financière TMP, sa société mère. La stratégie de gestion du capital de CTM vise à maintenir l'équilibre entre sa dette et ses capitaux propres, à disposer de trésorerie et d'un fonds de roulement suffisants pour autofinancer ses activités et ses projets d'investissement de maintien, et à utiliser les sommes obtenues de Financière TMP pour financer la construction du PARTM. En raison des importantes dépenses qui devront être engagées dans le cadre du PARTM, CTM aura besoin d'un accès continu à du financement futur pour aller de l'avant avec le projet.

29. RISQUES AUXQUELS EST EXPOSÉE LA CORPORATION

De par la nature de ses activités consolidées, la CDEV est exposée à des risques découlant de ses instruments financiers, qui pourraient avoir une incidence importante sur les flux de trésorerie, le bénéfice et le résultat global. La présente note fournit des renseignements sur l'exposition de la Corporation à ces risques ainsi que les objectifs, politiques et processus liés à l'évaluation et à la gestion de ces risques.

a) Risque de crédit et risque contractuel

Le risque de crédit et le risque contractuel s'entendent du risque que la Corporation subisse une perte financière si ses contreparties ne s'acquittent pas de leurs obligations contractuelles, et il découle principalement des clients et autres débiteurs de la Corporation. Une exposition importante à ce risque est liée à la vente de pétrole brut et à la vente de cargaisons de pétrole en vertu de contrats conclus avec des clients.

i. Pour ses contrats de vente de pétrole brut, la Corporation a jugé que le risque de non-recouvrement des fonds était faible, puisqu'elle partage les cargaisons avec son agent de commercialisation, qu'elle ne conclut généralement des contrats qu'avec d'importants acheteurs dont la solvabilité a été évaluée adéquatement avant la signature du contrat et qu'elle utilise, le cas échéant, des outils pour atténuer le risque de crédit selon les modalités de ses ententes de commercialisation. L'agent de commercialisation de la SGCH assure une surveillance du crédit pour tous les acheteurs.

ii. Pour les ventes de cargaisons de pétrole, la Corporation limite son exposition au risque de crédit en exigeant des expéditeurs dont la solvabilité ou la situation financière est inadéquate qu'ils fournissent une sûreté acceptable généralement sous forme de garanties de parties ayant un bon dossier de crédit ou de lettres de crédit d'institutions financières bien cotées. La majorité des clients de la Corporation opèrent dans les secteurs de l'exploration et de la mise en valeur pétrolière et gazière, de la commercialisation de l'énergie ou du transport. La pandémie de COVID-19 et la perturbation de la demande et de l'offre dans le secteur de l'énergie ont entraîné une forte volatilité des prix des marchandises et un accès restreint aux marchés financiers pour certaines entreprises de ces secteurs. Cependant, ces événements n'ont pas eu d'incidence négative importante sur la Corporation. Il peut y avoir exposition aux baisses à long terme des prix des marchandises énergétiques, y compris le prix du pétrole brut, et à l'instabilité économique résultant de ces événements ou d'autres événements de crédit ayant une incidence sur ces industries et sur la capacité des clients à payer pour des services.

Aux 31 décembre 2021 et 2020, la provision pour créances douteuses de la Corporation était négligeable. Aux 31 décembre, les clients et autres débiteurs comprenaient les montants suivants :

	2021	2020
Contrats conclus avec des expéditeurs utilisant le pipeline	29 223 \$	30 317 \$
Contrats conclus avec des clients du pétrole brut	14 001	26 468
Partenariat Hibernia	2 399	2 879
Crédits de taxe sur les intrants (TPS/TVH)	55 477	37 353
Autres	4 449	17 231
Clients et autres débiteurs	105 549 \$	114 248 \$
Montant non réglé depuis plus de 90 jours	2 822 \$	814 \$

Une proportion de 45 % (64 % en 2020) du montant total des clients et autres débiteurs est liée à des contrats conclus avec des clients, montant qui a été recouvré après la fin de l'exercice. La qualité du crédit des contreparties de la Corporation étant très élevée, la provision pour pertes de crédit attendues était négligeable au 31 décembre 2021.

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, de la trésorerie soumise à restrictions et des placements soumis à restrictions ainsi que des placements qui sont détenus au titre des soldes des obligations futures représente l'exposition maximale au risque de crédit.

29. RISQUES AUXQUELS EST EXPOSÉE LA CORPORATION (SUITE)

La trésorerie et des équivalents de trésorerie, de la trésorerie soumise à restrictions et des placements soumis à restrictions ainsi que des placements qui sont détenus au titre des soldes des obligations futures sont confiés à de grandes banques à charte et institutions financières canadiennes ou au gouvernement du Canada. Tous les équivalents de trésorerie et les placements sont acquis auprès d'émetteurs présentant une note de crédit de R1 Élevée décernée par Dominion Bond Rating Service.

Par conséquent, la provision pour pertes de crédit attendues au titre de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements était négligeable au 31 décembre 2021. La Corporation n'a enregistré aucune perte de valeur réelle au cours des exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Corporation ne puisse pas remplir ses engagements de service ou d'autres obligations financières à leur échéance. Pour gérer ce risque, la Corporation s'assure, dans la mesure du possible, d'avoir suffisamment de liquidités pour honorer ses obligations lorsqu'elles deviendront exigibles.

La Corporation effectue des prévisions des besoins en trésorerie pour s'assurer qu'elle dispose d'un financement suffisant pour régler ses passifs financiers à leur échéance. Les principales sources de liquidités et de financement sont les flux de trésorerie provenant de l'exploitation et les facilités de crédit.

La Corporation continue de conserver des liquidités et des placements à court terme qui lui procurent la souplesse financière nécessaire pour respecter ses obligations à leur échéance. La Corporation pourrait être exposée à des ralentissements à long terme dans le secteur de l'énergie et à la volatilité économique, qui est atténuée par les cadres réglementaires actuels régissant les activités de la Corporation liées aux pipelines et la position concurrentielle des actifs de production de pétrole et de pipelines de la Corporation.

Les flux de trésorerie futurs attendus rattachés aux activités courantes dépassent actuellement les prévisions en matière de charges d'exploitation et de dépenses d'investissement futures, compte non tenu du PARTM. En raison des importantes dépenses continues dans le cadre du PARTM, la Corporation aura besoin de financement futur pour terminer le projet, comme il est précisé à la note 2. Les fournisseurs et autres créditeurs ainsi que l'impôt à payer sont généralement exigibles dans les 12 mois suivant la date de clôture.

c) Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque de fluctuations de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs liés à un instrument financier en raison de variations des cours du marché. Il englobe le risque de change, le risque marchandises et le risque de taux d'intérêt. La Corporation n'a pas recours à des instruments financiers, comme des swaps de taux d'intérêt ou des contrats de change à terme, ni à d'autres outils ou stratégies pour gérer ses risques liés au marché.

i) Risque du taux de change

Le risque du taux de change s'entend du risque de fluctuations de la juste valeur des actifs, des passifs ou des flux de trésorerie futurs en raison de variations des cours de change. Ce risque découle des instruments financiers libellés en dollars américains à la clôture de la période, soit essentiellement la trésorerie, les soldes des créances clients et des dettes fournisseurs qui découlent des produits et des dépenses libellés en dollars américains. Le prix du pétrole brut est établi en dollars américains et toute fluctuation du cours de change du dollar américain par rapport au dollar canadien pourrait avoir une incidence sur les produits.

Le pipeline Puget exerce ses activités dans l'État de Washington et, par conséquent, ses produits et la majorité de ses charges sont libellés en dollars américains. Les fluctuations du cours de change du dollar américain par rapport au dollar canadien peuvent donc influencer sur les bénéfices apportés par le pipeline Puget et sur nos résultats.

Selon les estimations, le raffermissement de 1 % du dollar canadien par rapport au dollar américain n'aurait pas d'incidence importante sur le résultat de la Corporation pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Les activités poursuivies ont enregistré des profits de change réalisés de 3 171 \$ et des pertes de change réalisées de 3 348 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (respectivement 4 094 \$ et 3 883 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2020). Aux 31 décembre 2021 et 2020 et pour les exercices clos à ces dates, la Corporation n'avait conclu aucun contrat de change.

ii) Risque marchandises

Le risque marchandises s'entend du risque de fluctuations de la juste valeur des actifs, des passifs ou des flux de trésorerie futurs en raison de variations des prix des marchandises. Bien que la production de pétrole de la SGCH soit vendue à des cours au comptant, ses instruments financiers ne fluctuent pas en fonction des prix des marchandises, et la SGCH n'utilise pas d'instruments dérivés. La sensibilité, au risque marchandises, des instruments financiers de la SGCH, est négligeable.

iii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque de fluctuations de la juste valeur des instruments financiers ou des flux de trésorerie futurs en raison de variations des taux d'intérêt. La Corporation est exposée aux fluctuations de taux d'intérêt sur sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie ainsi que sur les divers placements détenus. Ce risque n'est pas considéré comme important, car les produits d'intérêts de la Corporation représentent moins de 2 % du total de ses produits.

La Corporation n'est pas exposée au risque de taux d'intérêt sur sa dette, puisque l'intérêt est payable à un taux fixe. La Corporation n'utilise pas d'instruments dérivés pour gérer son exposition à ce risque.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

29. RISQUES AUXQUELS EST EXPOSÉE LA CORPORATION (SUITE)

d) Juste valeur des instruments financiers

La Corporation classe la juste valeur de ses instruments financiers selon la hiérarchie suivante, en fonction des montants des données d'entrée observables utilisées pour évaluer l'instrument financier :

- Niveau 1 – Des cours sont disponibles sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques à la date de clôture. Un marché actif est un marché sur lequel ont lieu des transactions selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de l'information continue sur le prix.
- Niveau 2 – Les données d'entrée sont des prix autres que les cours du marché qui sont entièrement observables, directement ou indirectement. Les évaluations de niveau 2 sont fondées sur des données d'entrée pouvant, en substance, être observées ou corroborées par le marché.
- Niveau 3 – Les évaluations de ce niveau sont fondées sur des données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif. La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché sur le marché principal (ou le marché le plus avantageux) à la date d'évaluation, peu importe si ce prix est directement observable ou estimé au moyen d'une technique d'évaluation.

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont comptabilisés à la date de clôture de la période au cours de laquelle ils surviennent. Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs au cours de la période.

Les valeurs comptables de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des liquidités soumises à restrictions, des placements soumis à restrictions, des clients et autres débiteurs, des placements détenus au titre d'obligations futures et des fournisseurs et autres créditeurs représentent une approximation raisonnable de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

Le tableau suivant présente les valeurs comptables et les justes valeurs des placements soumis à restrictions et des emprunts, y compris leur niveau selon la hiérarchie des justes valeurs :

	Classement	Hiérarchie	Valeur comptable		Juste valeur	
			2021	2020	2021	2020
<i>Actifs financiers</i>						
Placements soumis à restrictions	JVRN	Niveau 2	96 263 \$	93 986 \$	96 263 \$	93 986 \$
<i>Passifs financiers</i>						
Emprunts	Coût amorti	Niveau 2	14 246 000 \$	9 055 000 \$	14 723 613 \$	9 495 665 \$

Les justes valeurs des placements soumis à restrictions sont déterminées selon des prix et des données d'entrée observables sur le marché pour des instruments similaires, en utilisant des modèles de flux de trésorerie largement répandus pour évaluer ces instruments. La juste valeur des emprunts est estimée par actualisation des flux de trésorerie contractuels futurs au taux d'intérêt en vigueur sur le marché qui serait offert à la Corporation pour des instruments financiers similaires.

30. TRANSACTION AVEC DES PARTIES LIÉES

En vertu du principe de propriété commune, la Corporation est liée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement fédéral du Canada. La Corporation peut conclure des transactions avec certaines de ces entités dans le cours normal des activités s'inscrivant dans son mandat.

Le 15 juillet 2020, la CFUEC et la CDEV ont conclu une entente de services aux termes de laquelle la CDEV fournit des services de direction, d'administration et de soutien ainsi que des services bancaires et financiers et d'autres services administratifs pour faciliter l'organisation et le fonctionnement de la CFUEC et l'administration par la CFUEC du programme de CUGE. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, la CDEV a perçu auprès de la CFUEC des frais de gestion de 600 \$ (473 \$ pour la période allant de la constitution de la société, en mai, au 31 décembre 2020). Au 31 décembre 2021, la CDEV avait un montant à recevoir de la CFUEC au titre d'une partie liée de 257 \$ (montant à payer de 187 \$ en 2020).

a) Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les administrateurs et les membres de la direction de la CDEV et de ses filiales. Outre leur salaire, la Corporation offre aussi aux membres de la direction des avantages non monétaires.

	2021	2020
Rémunération des principaux dirigeants composée de ce qui suit : Salaires, indemnités de fin de contrat de travail, autres avantages à court terme, jetons de présence et avantages postérieurs à l'emploi	8 895 \$	8 839 \$

b) Société mère*

	2021	2020
Prêts du gouvernement (Compte du Canada) (note 18)	14 246 000 \$	9 055 000 \$
Intérêts/commissions d'attente	544 210	341 986
Dividendes	302 000	123 629
Trésorerie en dépôt dans le compte du Trésor	111 481	114 352
Intérêts courus	4 437	2 847
Produits d'intérêts du compte du Trésor	129	593

c) Filiales*

	2021	2020
Débiteurs (créditeurs) de/à la CFUEC	257 \$	(187) \$
Frais de gestion – CFUEC	600	473

* Les montants de 2020 ont été reclassés par type de partie liée.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

31. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Les tableaux ci-dessous présentent la ventilation des résultats des principales entités en exploitation qui composent la CDEV. Les résultats du siège social de la CDEV ainsi que les résultats de CEI et de Financière TMP sont pris en compte dans la catégorie « Autres » :

2021							
	CTM (PCGR des É.-U.)	Ajustements selon les IFRS	CTM (IFRS)	SGHC	Autres	Éliminations	Chiffres consolidés
Données tirées de l'état du résultat global							
Produits							
Produits tirés du transport	376 945 \$	3 046 \$ ¹⁾	379 991 \$				379 991 \$
Revenus locatifs	63 619		63 619				63 619
Produits nets tirés du pétrole brut				150 716	-	14 940	165 656
Autres produits/écart de conversion	2 580		2 580	4 180	2 758	(2 022)	7 496
	443 144	3 046	446 190	154 896	2 758	12 918	616 762
Charges							
Épuisement et amortissement	102 374	7 927 ²⁾	110 301	29 659	124		140 084
Exploitation et production	174 521	(635)	173 886	23 903	-		197 789
Salaires et avantages du personnel	79 208	1 999 ³⁾	81 207	2 835	2 243		86 285
Autres charges générales et d'administratives et écart de conversion	8 530	(2 372)	6 158	3 701	7 419	(148)	17 130
	364 633	6 919	371 552	60 098	9 786	(148)	441 288
Charges financières							
Composante capitaux propres de la provision pour fonds utilisés pendant la construction	373 981	(373 981) ⁴⁾	-		-		-
Autres, montant net	873	(873)	-	555			555
Désactualisation (Charge) d'intérêts, montant net	-	(8 274) ⁴⁾	(8 274)	(2 671)	(12)		(10 957)
	(87 756)	89 737 ⁴⁾	1 981	891	144 826	(305 629)	(157 931)
	287 098	(293 391)	(6 293)	(1 225)	144 814	(305 629)	(168 333)
Bénéfice net avant impôt sur le résultat							
	365 609	(297 264)	68 345	93 573	137 786	(292 563)	7 141
Charge (produit) d'impôt	92 332	(73 288) ⁵⁾	19 044	29 477	-		48 521
Bénéfice net	273 277	(223 976)	49 301	64 096	137 786	(292 563)	(41 380)
Autres éléments du résultat global							
	20 991 \$	5 046 \$⁶⁾	26 037 \$	- \$	- \$	- \$	26 037 \$
Données tirées de l'état de la situation financière							
Actifs							
Actifs courants	264 551	(42 234) ⁷⁾	222 317	118 973	121 557	(754)	462 093
Actifs non courants	16 023 871	(170 880) ⁸⁾	15 852 991	255 783	14 857 280	(14 693 596)	16 272 458
	16 288 422 \$	(213 114) \$	16 075 308 \$	374 756 \$	14 978 837 \$	(14 694 350) \$	16 734 551 \$
Passifs							
Passifs courants	1 040 898	(1)	1 040 897	20 010	8 693	(1 788)	1 067 812
Passifs non courants	8 523 280	239 660 ⁹⁾	8 762 940	129 554	14 250 976	(7 552 600)	15 590 870
	9 564 178 \$	239 659 \$	9 803 837 \$	149 564 \$	14 259 669 \$	(7 554 388) \$	16 658 682 \$
Capitaux propres							
	6 724 244 \$	(452 773) \$¹⁰⁾	6 271 471 \$	225 192 \$	719 168 \$	(7 139 962) \$	75 869 \$
	16 288 422 \$	(213 114) \$	16 075 308 \$	374 756 \$	14 978 837 \$	(14 694 350) \$	16 734 551 \$

2020							
	CTM (PCGR des É.-U.)	Ajustements selon les IFRS	CTM (IFRS)	SGHC	Autres	Éliminations	Chiffres consolidés
Données tirées de l'état du résultat global							
Produits							
Produits tirés du transport	362 282 \$	12 477 \$ ¹⁾	374 759 \$	-	-		374 759 \$
Revenus locatifs	63 647	-	63 647	-	-		63 647
Produits nets tirés du pétrole brut				114 195	-	6 386	120 581
Autres produits/écart de conversion	1 726	-	1 726	5 868	3 205	(2 058)	8 741
	427 655	12 477	440 132	120 063	3 205	4 328	567 728
Charges							
Épuisement et amortissement	98 009	8 135 ²⁾	106 144	47 612	112		153 868
Exploitation et production	163 317	(598)	162 719	23 172	-		185 891
Salaires et avantages du personnel	71 265	2 427 ³⁾	73 692	2 026	2 191		77 909
Autres charges générales et d'administratives	5 488	(2 549)	2 939	4 144	3 795	(148)	10 730
	338 079	7 415	345 494	76 954	6 098	(148)	428 398
Charges financières							
Composante capitaux propres de la provision pour fonds utilisés pendant la construction	184 440	(184 440) ⁴⁾	-		-		-
Autres, montant net	(257)	(2 210)	(2 467)	(6 136)			(8 603)
Désactualisation (Charge) d'intérêts, montant net	-	(6 075) ⁴⁾	(6 075)	(1 597)	(109)		(7 781)
	(85 011)	22 131 ⁴⁾	(62 880)	2 227	31 609	(128 054)	(157 098)
	99 172	(170 594)	(71 422)	(5 506)	31 500	(128 054)	(173 482)
Bénéfice net avant impôt sur le résultat							
	188 748	(165 532)	23 216	37 603	28 607	(123 578)	(34 152)
Charge (produit) d'impôt	47 944	(40 794) ⁵⁾	7 150	17 086	-		24 236
Bénéfice net	140 804	(124 738)	16 066	20 517	28 607	(123 578)	(58 388)
Autres éléments du résultat global	(15 955)\$	2 812 \$⁶⁾	(13 143)\$	- \$	550 \$		(12 593)\$
Données tirées de l'état de la situation financière							
Actifs							
Actifs courants	221 720	(13 974) ⁷⁾	207 746	98 024	147 508	(551)	452 727
Actifs non courants	10 408 418	83 331 ⁸⁾	10 491 749	333 453	9 249 599	(9 156 274)	10 918 527
	10 630 138 \$	69 357 \$	10 699 495 \$	431 477 \$	9 397 107 \$	(9 156 825)\$	11 371 254 \$
Passifs							
Passifs courants	707 282	-	707 282	19 129	44 910	(1 954)	769 367
Passifs non courants	5 722 630	303 200 ⁹⁾	6 025 830	165 252	9 060 566	(4 827 350)	10 424 298
	6 429 912 \$	303 200 \$	6 733 112 \$	184 381 \$	9 105 476 \$	(4 829 304)\$	11 193 665 \$
Capitaux propres							
	4 200 226 \$	(233 843)\$¹⁰⁾	3 966 383 \$	247 096 \$	291 631 \$	(4 327 521)\$	177 589 \$
	10 630 138 \$	69 357 \$	10 699 495 \$	431 477 \$	9 397 107 \$	(9 156 825)\$	11 371 254 \$

31. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES (SUITE)

CTM prépare ses états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis (les « PCGR des États-Unis »). Selon les IFRS, une société mère doit préparer des états financiers consolidés en utilisant des méthodes comptables uniformes pour les transactions et événements semblables se produisant dans des circonstances similaires. Par conséquent, CTM a ajusté ses données financières aux termes des PCGR des États-Unis aux fins de conformité avec les IFRS. Ces ajustements comptables sont présentés sous la colonne « Ajustements selon les IFRS » et sont détaillés ci-dessous :

1) Produits tirés du transport : Aux termes des PCGR des États-Unis, CTM applique les dispositions de l'ASC 980, *Regulated Operations*, aux termes de laquelle le calendrier de comptabilisation et de traitement de certains produits peut différer de celui prévu par les IFRS. Aux termes des IFRS, les produits sont comptabilisés conformément à IFRS 15. Conformément aux PCGR des États-Unis, CTM comptabilise les produits tirés du transport de façon proportionnelle, en fonction des besoins en produits annuels du réseau TMPL, après ajustement pour les dépenses au titre des éléments de transfert prévus dans la demande visant le règlement avec droits incitatifs (« RDI ») du réseau TMPL. L'écart entre les besoins en produits annuels aux termes de la RDI et les droits facturés donne lieu à un ajustement qui sera comptabilisé dans les produits, soit au débit (si les droits facturés sont supérieurs aux besoins en produits aux termes de la RDI), soit au crédit (si les droits facturés sont inférieurs aux besoins en produits aux termes de la RDI). Selon les IFRS, les produits sont comptabilisés en fonction du volume expédié et des droits facturés, sans ajustement pour perception au-delà ou en deçà des besoins en produits.

2) L'amortissement est plus élevé aux termes des IFRS en raison d'immobilisations corporelles plus importantes découlant de la comptabilisation d'une obligation de démantèlement et du coût de mise hors service d'immobilisations correspondant. En raison de l'incertitude considérable entourant le moment et l'étendue de l'abandon, aucune obligation de démantèlement n'est comptabilisée selon les PCGR des États-Unis, donnant lieu à une diminution des actifs et de l'amortissement aux termes des PCGR des États-Unis.

3) La charge liée aux salaires et aux avantages du personnel est plus élevée aux termes des IFRS en raison de différences dans la comptabilisation de la charge de retraite entre les deux cadres comptables. Aux termes des IFRS, les réévaluations des actifs et des passifs des régimes sont comptabilisées immédiatement dans les autres éléments du résultat global, alors qu'en vertu des PCGR des États-Unis, certains profits et pertes liés aux régimes sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et amortis en résultat net sur une plus longue période. De plus, il existe des différences en ce qui a trait à la détermination des coûts financiers et du rendement des actifs des régimes.

4) Selon l'ASC 980 des PCGR des États-Unis, une provision pour fonds utilisés pendant la construction est prise en compte dans le coût des immobilisations corporelles et est amortie sur les périodes futures en tant que composante du coût total de l'actif connexe. La provision pour fonds utilisés pendant la construction se compose d'une composante intérêts et, sur approbation de l'organisme de réglementation, d'une composante coût des capitaux propres, lesquelles sont toutes deux inscrites à l'actif en fonction des taux établis dans un accord avec l'organisme de réglementation. La composante intérêts de la provision pour fonds utilisés pendant la construction entraîne une baisse de la charge d'intérêts alors que sa composante coût des capitaux propres est comptabilisée dans les produits financiers. Aux termes des IFRS, aucune provision pour fonds utilisés pendant la construction n'est comptabilisée, et seuls les intérêts courus sur la dette contractée pour financer les dépenses d'investissement admissibles sont inscrits à l'actif aux termes d'IAS 23 *Coûts d'emprunt*. La désactualisation de l'obligation de démantèlement aux termes des IFRS est également prise en compte dans les ajustements des charges financières selon les IFRS. Il n'y a aucune obligation de démantèlement à désactualiser aux termes des PCGR des États-Unis.

-
- 5) L'impôt calculé en vertu des IFRS est moins élevé en raison des ajustements mentionnés plus haut pour les produits, l'amortissement, la charge liée aux salaires et aux avantages du personnel et la provision pour fonds utilisés pendant la construction.
- 6) Les autres éléments du résultat global calculés conformément aux IFRS diffèrent en raison d'un traitement différent des ajustements au titre des régimes de retraite comptabilisés conformément aux PCGR des États-Unis.
- 7) Les actifs courants sont inférieurs selon les IFRS, essentiellement en raison d'écarts temporaires entre la comptabilisation des produits aux termes des PCGR des États-Unis et des IFRS.
- 8) Les actifs non courants sont plus élevés selon les normes IFRS en raison des ajustements au goodwill et aux immobilisations corporelles. À l'acquisition de CTM, un goodwill a été comptabilisé à hauteur de l'écart entre la juste valeur de la contrepartie payée par rapport à la juste valeur estimative des actifs nets acquis. La juste valeur des actifs nets diffère selon qu'on applique les PCGR des États-Unis ou les IFRS, surtout en ce qui a trait à l'obligation de démantèlement, aux passifs réglementaires et à l'impôt différé lié à l'acquisition. Par suite de l'acquisition, les immobilisations corporelles sont également plus élevées en raison de la comptabilisation de l'obligation de démantèlement et du coût de mise hors service d'immobilisations correspondant. CTM comptabilise aussi le produit tiré de certains contrats (primes liées aux contrats d'achat ferme 50) en tant qu'aide à la construction aux termes de l'ASC 980 des PCGR des États-Unis, ce qui réduit les immobilisations. Cette aide est comptabilisée en tant que produits aux termes des IFRS.
- 9) Les passifs non courants sont plus élevés selon les IFRS, essentiellement en raison de la comptabilisation d'une obligation de démantèlement. CTM ne comptabilise pas d'obligation de démantèlement aux termes des PCGR des États-Unis, puisque le moment et l'étendue de l'abandon sont indéterminés. En outre, des ajustements sont apportés à l'impôt différé selon les IFRS. Les différences entre les PCGR des États-Unis et les IFRS lors de l'acquisition ont une incidence fiscale connexe qui entraîne une diminution de l'impôt différé à l'acquisition. Par ailleurs, il existe une différence permanente en ce qui a trait à l'impôt sur le résultat différé du fait de différences touchant le bénéfice net et la charge d'impôt comptabilisés.
- 10) L'effet cumulatif des ajustements des capitaux propres selon les normes IFRS totalise 453 millions de dollars et l'incidence sur le résultat net de 2021 se chiffre à 225 millions de dollars.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

32. CHANGEMENT APPORTÉ AU CLASSEMENT

En 2021, la Corporation a changé le classement des soldes de trésorerie détenus dans le fonds pour abandon futur et fonds lié aux risques, qui sont passés des placements liés au fonds pour abandon futur et au fonds lié aux risques à la trésorerie et équivalents de trésorerie dans l'état de la situation financière, afin de mieux refléter la nature de l'actif plutôt que son objet. Les chiffres comparatifs ont été reclassés par souci d'uniformité, ce qui a entraîné le reclassement d'un montant de 33 870 \$ depuis les placements liés au fonds pour abandon futur et au fonds lié aux risques vers la trésorerie et les équivalents de trésorerie en 2020. Par suite de ce reclassement, le total des actifs courants est supérieur de 33 870 \$ et le total des actifs non courants est inférieur de 33 870 \$ par rapport à ceux présentés précédemment pour 2020. Dans le tableau des flux de trésorerie, les sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement et la variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ont augmenté de 33 517 \$; la trésorerie et les équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice ont augmenté de 353 \$ et la trésorerie et les équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice ont augmenté de 33 870 \$. Le reclassement n'a pas eu d'incidence sur le total de l'actif de la Corporation ni sur son résultat global.



Canada Development
Investment Corporation

La Corporation de développement
des investissements du Canada



**LA CORPORATION DE
DÉVELOPPEMENT DES
INVESTISSEMENTS
DU CANADA**

1240, rue Bay, Bureau 302
Toronto (Ontario) M5R 2A7
Téléphone : 416 966-2221
Télécopieur : 416 966-5485
Site Web : www.cdev.gc.ca